

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 146 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Rapport d'ensemble sur le financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies : exécution
des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022
au 30 juin 2023 et budgets pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
Abréviation	5
I. Introduction	7
II. Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus.	11
III. Recherche d'une cohérence collective dans les stratégies politiques	12
IV. Intégration stratégique et opérationnelle	16
V. Moyens d'action et état d'esprit.	21
VI. Obligations à l'égard du personnel de maintien de la paix	31
VII. Obligations du personnel de maintien de la paix	37
VIII. Communication stratégique	42
IX. Coopération avec les pays hôtes.	44
X. Mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.	45
XI. Maintien de la paix innovant, fondé sur des données et tirant parti des technologies	49
XII. Établissement du budget et gestion des ressources.	52
XIII. Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix	60



XIV.	Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025	76
XV.	Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	89
XVI.	État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2023	93
XVII.	Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	94
Annexes		
I.	Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025	95
II.	Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	114
III.	Systèmes de drones aériens	133
IV.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	134
V.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées	138
VI.	Opérations aériennes	143
VII.	Activités de lutte antimines	144
VIII.	Activités relatives aux programmes	148
IX.	Coefficients d'ajustement (indemnités de poste)	149

Résumé

Conformément à la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (exercice 2024/25) et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution [49/233](#) A.

On y trouve également des informations sur la suite donnée aux décisions et demandes transversales en cours d'application ou récurrentes, qui sont énoncées dans la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale et dans d'autres résolutions.

Pour l'exercice 2022/23, le montant total des dépenses s'est établi à 6 382,8 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 6 467,2 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Exécution des budgets : ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2022-30 juin 2023		Écart ^a	
	Montant alloué	Dépenses	Montant	Pourcentage
Missions	5 986,3	5 908,2	78,1	1,3
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ^b	43,1	41,7	1,4	3,2
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	65,9	64,3	1,7	2,5
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371,8	368,6	3,2	0,9
Total partiel	6 467,2	6 382,8	84,4	1,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,8	0,6	0,3	30,4
Total	6 468,0	6 383,4	84,6	1,3

^a Les montants des écarts ont été arrondis au million.

^b Dont un montant de 2 141 100 dollars à déduire des crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2023, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/263](#).

Le montant des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2024/25 est estimé à 5 690,4 millions de dollars. Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2023/24 est de 6 330,0 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué ci-après.

Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué 1^{er} juillet 2023- 30 juin 2024</i>	<i>Dépenses prévues 1^{er} juillet 2024- 30 juin 2025</i>	<i>Variation^a</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	5 832,6	5 187,8	(644,8)	(11,1)
Centre de services régional d'Entebbe ^b	43,6	48,2	4,6	10,4
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	66,0	68,6	2,6	4,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^c	387,9	385,9	(2,0)	(0,5)
Total partiel	6 330,0	5 690,4	(639,6)	(10,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,7	0,7	(0,03)	(3,8)
Total	6 330,7	5 691,1	(639,6)	(10,1)

^a Les montants des variations ont été arrondis au million.^b Dont un montant de 2 218 800 dollars à déduire des crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2024, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/253](#).^c Les dépenses prévues pour l'exercice 2024/25 comprennent 18,34 millions de dollars au titre du progiciel de gestion intégré, 0,5 million de dollars au titre des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité pour les opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, 3,3 millions de dollars au titre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, 0,9 million de dollars au titre du dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion, 19,5 millions de dollars au titre des dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système et 13,3 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ATMIS	Mission de transition de l'Union africaine en Somalie
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BANUS (ex-UNSOA)	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (ex- Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine

MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONURC	Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie
ONUSOM II	Opération des Nations Unies en Somalie II
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RSCE	Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)
UNAVEM II	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La section II porte sur l'initiative Action pour le maintien de la paix et la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus, tandis que les sections III à XI sont consacrées aux sept domaines prioritaires de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et de ses deux thèmes transversaux, et traitent des faits nouveaux concernant les opérations de maintien de la paix, des mesures prises pour améliorer la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix, des priorités pour l'exercice 2024/25, et de l'action menée pour donner suite aux demandes de l'Assemblée, y compris celles figurant dans sa résolution la plus récente sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (résolution 76/274), l'accent étant mis sur l'évolution de la situation depuis janvier 2023. Les réponses aux demandes qui ont déjà été traitées dans le précédent rapport d'ensemble (A/77/779) ne sont pas reproduites ici.

2. Le présent rapport a été rationalisé et comporte 27 % de mots en moins par rapport au rapport précédent ; l'accent y a été mis sur : a) les aspects prospectifs des évolutions stratégiques et les aspects ayant trait aux ressources nécessaires ; b) les changements intervenus depuis janvier 2023 (les informations figurant dans les rapports précédents ne sont pas reproduites) ; c) la non-reproduction d'informations figurant dans des rapports du Secrétaire général, auxquels il est fait référence lorsque des informations pertinentes et détaillées sont ou seront disponibles dans ces rapports ; d) des sujets thématiques, y compris des exemples concernant telle ou telle mission.

3. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des outils multilatéraux les plus efficaces pour empêcher le déclenchement ou la reprise d'un conflit et ouvrir la voie à une paix durable. Toutefois, elles continuent de faire face à des difficultés de plus en plus nombreuses, notamment la complexification des situations politiques et des conditions de sécurité et la multiplication des menaces visant les membres du personnel des Nations Unies, tandis que les menaces transnationales continuent de nuire à la stabilité de certains pays hôtes. Dans le même temps, les missions sont tenues de mettre en œuvre des mandats de vaste portée avec des ressources réduites. Pour remédier à cette situation et renouveler l'engagement collectif de toutes les parties prenantes en faveur des activités de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations Unies, le Secrétaire général a lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix en mars 2018. Au début de 2021, le Secrétariat a dressé un bilan des réalisations, des difficultés rencontrées et des lacunes de l'initiative et élaboré une stratégie de mise en œuvre actualisée pour l'Action pour le maintien de la paix, appelée Action pour le maintien de la paix Plus, qui continue d'orienter les mesures prises pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme indiqué dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, dans la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus et dans la note d'orientation du Secrétaire général intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix¹ », il restera essentiel de mobiliser l'appui des États Membres pour que l'Organisation des Nations Unies puisse renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

4. On trouvera dans les sections XII à XVII des informations sur l'établissement des budgets et la gestion des ressources, un exposé sur les tendances pluriannuelles en matière de maintien de la paix, une vue d'ensemble des projets de budget pour

¹ Voir <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-new-agenda-for-peace-fr.pdf>.

l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, des informations sur l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et des informations sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2023, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale. Les annexes donnent des informations complémentaires sur divers aspects budgétaires et opérationnels majeurs du maintien de la paix.

5. Le montant demandé pour financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2024/25 est de 5 691,1 millions de dollars², soit 639,6 millions de dollars de moins que le montant approuvé pour l'exercice 2023/24³. Le mandat confié par le Conseil de sécurité à la MINUSMA a pris fin le 30 juin 2023, et le Conseil a décidé que la liquidation de la Mission commencerait le 1^{er} janvier 2024.

6. La figure I illustre l'évolution du financement des opérations de maintien de la paix au cours des 23 dernières années et les projets de budget pour l'exercice 2024/25. Les zones grisées représentent les opérations de maintien de la paix qui ont pris fin avant la fin de l'exercice 2023/24, tandis que les zones colorées sur le côté droit du graphique portent sur les opérations de maintien de la paix en cours et les entités d'appui.

7. Ces 10 dernières années, le maintien de la paix a connu une réduction globale du nombre de missions et des ressources financières correspondantes : on est passé de 15 missions (y compris le BANUS) et opérations d'appui et d'un budget global de 8,3 milliards de dollars au cours de l'exercice 2014/15 à 11 missions en cours et à un projet de budget global de 5,7 milliards de dollars pour l'exercice 2024/25. Récemment, le 30 juin 2023, le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la MINUSMA exposé dans la résolution 2640 (2022) et a adopté la résolution 2690 (2023), dans laquelle il a prié la Mission, à compter du 31 décembre 2023, de commencer immédiatement la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel. Les opérations de liquidation ont commencé le 1^{er} janvier 2024.

8. Cette phase récente de la réduction du nombre de missions exigera une fois de plus un recalibrage minutieux des capacités et des moyens des composantes d'appui, à savoir le compte d'appui, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Ces composantes ont pris en considération la fin du mandat de la MINUSMA et soigneusement revu les ressources dont elles auraient besoin pour l'exercice 2024/25. Étant donné que la réduction et le retrait des effectifs et des moyens et la liquidation des missions sont des activités qui prennent plusieurs années et exigent beaucoup de ressources, il a été procédé à certaines réductions pour ce qui était des postes et des autres objets de dépense pour le nouvel exercice, mais de nouveaux ajustements seront effectués au cours des prochains exercices budgétaires. Du fait de la fermeture de certaines missions, le Secrétariat a entamé un examen complet du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des questions de financement afin de s'assurer que de manière générale le compte d'appui cadre avec les besoins sur le terrain et tient compte des nouvelles structures et des nouvelles orientations approuvées au cours des réformes. L'examen prend en considération 20 années de professionnalisation du maintien de la paix des Nations Unies et des réformes majeures engagées en 2019, ainsi que la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relative à la réalisation d'une étude axée

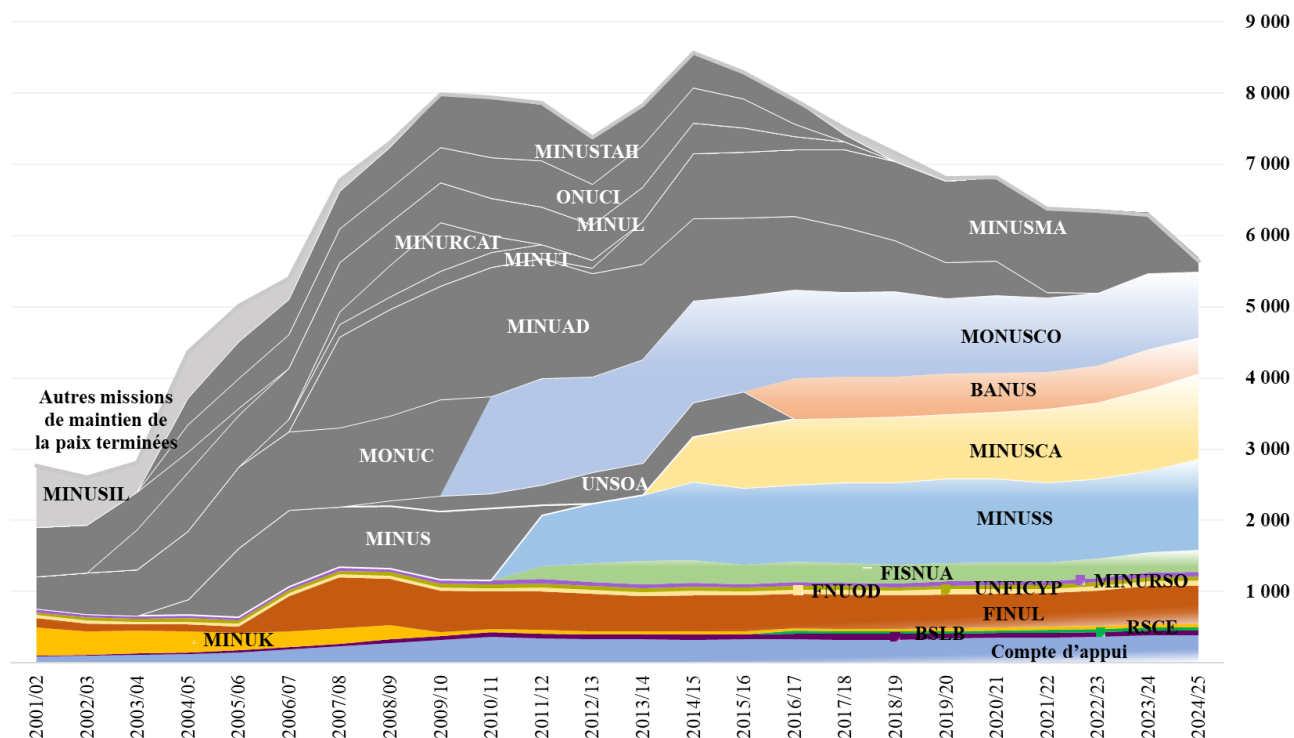
² Pour plus d'informations, voir la section XIV sur les ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, qui sont analysées en détail à l'annexe I.

³ Pour plus d'informations, voir la section XV sur l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, qui est analysée en détail à l'annexe II.

sur la modulation des ressources du compte d'appui, qui a été approuvée par l'Assemblée générale. Les résultats de l'examen seront présentés aux États Membres durant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée, et l'avis des États Membres sera pris en compte lors de l'établissement des projets de budget de missions de maintien de la paix pour l'exercice 2025/26 et du projet de budget-programme pour 2026.

Figure I
**Budgets approuvés des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2001/02 à 2023/24
 et projets de budget pour l'exercice 2024/25**

(En millions de dollars des États-Unis)



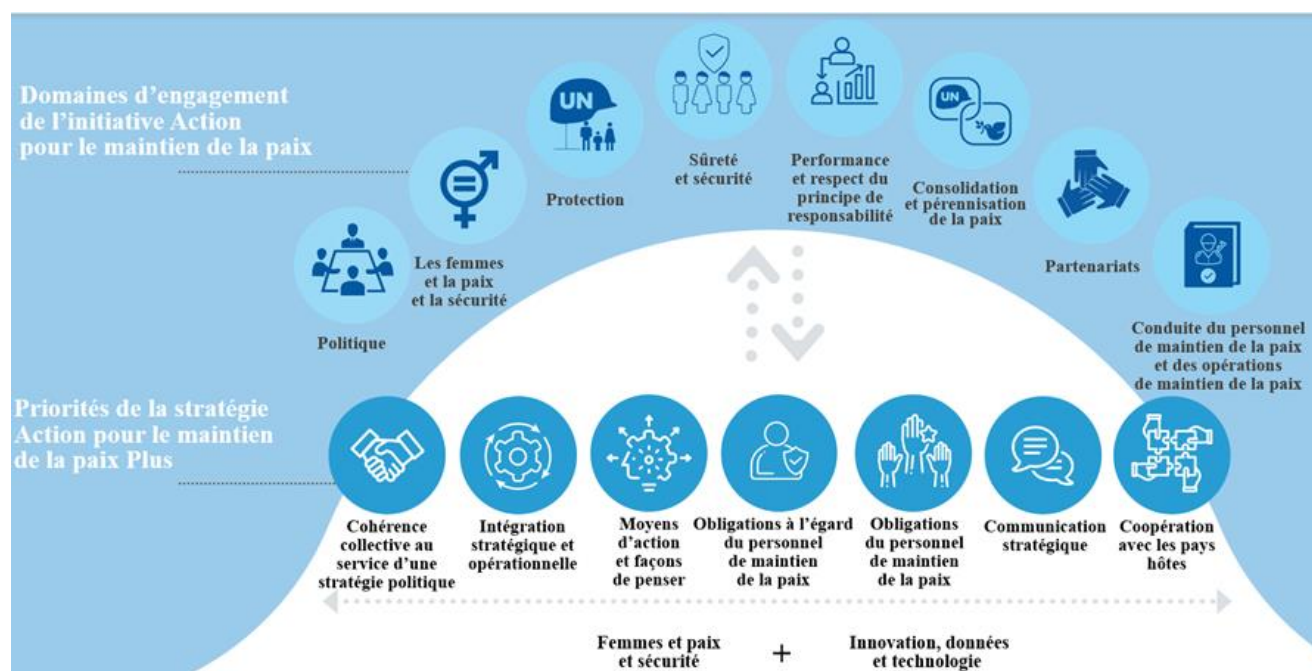
II. Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus

9. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix vise à recentrer les activités de maintien de la paix en fixant des objectifs réalistes, à renforcer la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies, et à améliorer leur capacité de protéger les civils et de rallier un soutien accru en faveur de solutions politiques et de forces bien structurées, bien équipées et bien entraînées.

10. À l'occasion du troisième anniversaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix, à la suite d'une évaluation des succès remportés par les opérations de maintien de la paix et des lacunes et des difficultés auxquelles elles étaient confrontées, le Secrétaire général a présenté l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, en tant que stratégie de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, avec sept domaines prioritaires pour le maintien de la paix ainsi que deux thèmes transversaux (voir figure II). L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus continue de guider l'action menée par l'ONU pour renforcer l'efficacité du maintien de la paix. Le Département des opérations de paix en suit systématiquement la mise en œuvre et rend compte des réalisations et des difficultés, notamment aux États Membres, tous les six mois. En vue de faciliter le suivi des progrès réalisés pour l'ensemble du programme Action pour le maintien de la paix, le cadre de suivi et le système de communication de l'information sont actuellement revus afin qu'y soient ajoutés des indicateurs sur les effets de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Les priorités en matière de maintien de la paix pour l'exercice 2024/25 cadrent avec les sept domaines prioritaires et les deux thèmes transversaux.

Figure II

Les huit domaines d'engagement thématiques de l'initiative Action pour le maintien de la paix et les sept domaines prioritaires de la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus



Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix

11. La Conférence ministérielle sur le maintien de la paix de 2023 s'est tenue au Ghana les 5 et 6 décembre 2023 et visait à permettre aux États Membres d'exprimer concrètement leur appui politique au maintien de la paix et à obtenir des annonces de contributions qui étaieraient la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Le guide relatif aux annonces de contributions qui a été publié organisait les besoins à satisfaire et les lacunes à combler par les États Membres selon les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

12. Les attentes et les besoins propres à la police des Nations Unies seront précisés à l'occasion du quatrième Sommet des chefs de police des Nations Unies, qui se tiendra à New York en 2024.

III. Recherche d'une cohérence collective dans les stratégies politiques

13. Guidées par le principe de la primauté du politique, les missions de maintien de la paix ont continué d'être un outil politique au service d'une paix durable dans le monde. Des contextes nationaux, régionaux et géopolitiques complexes, qui souvent ne cessaient de se détériorer, ont continué de montrer à quel point il importait de renforcer la cohérence des stratégies politiques soutenues par les missions.

14. Des stratégies politiques globales et à plusieurs niveaux ont sous-tendu l'action des missions de maintien de la paix de grande taille. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a continué à user de ses bons offices pour promouvoir une approche consensuelle des questions de paix et de sécurité, établir les conditions minimales d'une transition responsable et favoriser un environnement propice à la

tenue d'élections pacifiques, transparentes et inclusives en décembre 2023, tout en encourageant une participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes. Dans le cadre de sa stratégie politique, elle continue de promouvoir les initiatives de paix et la cohésion sociale dans l'est du pays en dialoguant avec les participants aux processus de paix régionaux et avec la population en vue de soutenir la protection des civils, le Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et la réforme du secteur de la sécurité menée au niveau national.

15. En République centrafricaine, la MINUSCA s'est dotée en mai 2023 d'une stratégie politique pluriannuelle pour guider la mise en œuvre intégrée de son mandat. Il a été tenu compte de la structure, du contenu et des priorités de la stratégie dans le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/769) publié en octobre 2023. La MINUSCA continue de soutenir le processus de paix en combinant l'action qu'elle mène pour promouvoir une approche décentralisée assortie d'un renforcement de l'appropriation nationale à un dispositif robuste et dynamique pour ce qui est de ses composantes en tenue. La mise en œuvre de la stratégie politique sera soutenue par la poursuite de la reconfiguration de la Mission : l'approche suivie sera intégrée et décentralisée sur le plan régional et des mesures continueront d'être prises pour améliorer la mobilité, la performance et la sécurité des soldats de la paix.

16. Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué de soutenir l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Malgré la prolongation de 24 mois de la période de transition en 2022, la mise en œuvre de l'Accord accuse un retard important à l'approche des élections prévues pour décembre 2024. La MINUSS a continué à user de ses bons offices pour sensibiliser les acteurs nationaux et les partenaires internationaux au fait que de nouveaux retards pourraient avoir de graves conséquences pour le Soudan du Sud, ainsi que pour la région. Elle a également continué de dialoguer avec le Gouvernement hôte alors que les tensions entre les différents groupes et les violences intercommunautaires s'intensifient.

17. La MINUK⁴ continue d'user de ses bons offices, de mener des activités de suivi et de communication de l'information et des activités relatives au programme pour appuyer les progrès de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, de promouvoir l'instauration de la confiance entre les communautés, d'apporter son concours dans les domaines des droits humains et de l'état de droit, de s'acquitter de son rôle de coordination et de facilitation et de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

18. À Chypre et au Liban, les opérations de maintien de la paix ont continué de collaborer étroitement avec les missions politiques spéciales qui orchestrent les stratégies politiques pour les pays en question. La FINUL et le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ont collaboré étroitement à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. La FINUL a maintenu une présence visible et soutenue, en poursuivant ses efforts d'apaisement, de liaison et de coordination entre Israël et le Liban, notamment au moyen de son mécanisme tripartite. À Chypre, l'UNFICYP est chargée du maintien de la paix et de la stabilité et collabore étroitement avec le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre afin de soutenir cet objectif primordial. Elle veille à ce que la situation sur le terrain reste calme et stable et à ce que l'ordre public soit maintenu, conditions sans lesquelles il ne peut y avoir de processus politique. Les deux entités

⁴ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

soutiennent également les comités techniques bicommunautaires, qui s'emploient à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes turcs et celle des Chypriotes grecs.

19. Sous la direction de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, la MINURSO a continué de suivre l'évolution de la situation au Sahara occidental, d'enquêter à ce sujet et d'en rendre compte afin de créer un environnement propice au processus politique. Ces efforts sont devenus encore plus importants du fait de la poursuite d'hostilités de faible intensité.

20. La FNUOD a continué de dialoguer avec les représentants d'Israël et de la République arabe syrienne aux fins du respect de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes signé en 1974. Les violences qui ont éclaté au Soudan en avril 2023 ont interrompu le dialogue qui s'était noué entre le Soudan et le Soudan du Sud sur Abyei au début de 2023, avec l'appui de la FISNUA. La Force reste en contact avec les deux capitales, ainsi qu'avec l'Union africaine, afin de soutenir une reprise du dialogue lorsque la situation s'y prêtera.

État de droit et institutions chargées de la sécurité

21. Les composantes policière, judiciaire et pénitentiaire ont continué de fournir un soutien stratégique, technique et opérationnel aux autorités nationales dans les domaines de la gouvernance (responsabilité nationale), de l'accès à la justice, de l'extension de l'autorité de l'État et du renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et gérer et promouvoir le règlement pacifique des différends, la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS, avec le concours de la Force de police permanente, ont contribué à la mise en œuvre des plans de réforme de la police nationale et aidé les acteurs de la justice coutumière à renforcer les capacités dont ils avaient besoin pour rendre la justice dans des zones reculées et à renforcer leur collaboration avec les acteurs de la justice légale. Par exemple, la MONUSCO a fourni un soutien technique et logistique à 138 audiences foraines civiles tenues dans des zones reculées, qui ont donné lieu à 493 condamnations et 45 acquittements. Une formation aux techniques d'interrogatoire et d'enquête a également été dispensée, et un appui a été apporté au développement des infrastructures des commissariats de police locaux.

22. La facilitation des mesures prises au niveau national pour enquêter sur les crimes perpétrés contre des civils et en poursuivre les auteurs, ainsi que pour garantir le placement de ces derniers en détention dans des conditions de sécurité, restera une priorité. La MINUSCA a ainsi soutenu la démilitarisation des prisons et la Cour pénale spéciale a rendu sa première décision et condamné des commandants de groupes armés. La Cour a également rendu son premier jugement sur les réparations pour les victimes de crimes internationaux. Au Soudan du Sud, la MINUSS continuera de soutenir l'accès à la justice en ce qui concerne les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, à agir pour que les responsables d'actes de violences intercommunautaires rendent des comptes et à fournir une assistance technique aux autorités pénitentiaires pour qu'elles gèrent les prisons d'une manière conforme aux normes internationales.

23. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a continué de jouer un rôle essentiel en ce qui concerne le renforcement de la cohérence entre les missions de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris pendant les transitions. Elle a soutenu l'élaboration de programmes conjoints en matière d'état de droit au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour le maintien de l'ordre, dont le travail a été salué par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/241](#), a complété l'action menée en diffusant des informations sur l'assistance des Nations Unies en matière de

maintien de l'ordre et en menant des activités de communication stratégique sur l'effet multiplicateur qu'ont les activités de maintien de l'ordre menées par les Nations Unies.

24. Conformément à la résolution [2553 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité et au rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité ([S/2022/280](#)), les composantes chargées de la réforme du secteur de la sécurité dans les opérations de maintien de la paix ont continué d'aider les pays à trouver des solutions politiques aux conflits en renforçant la gouvernance et en mettant sur pied des institutions de sécurité plus inclusives et contrôlées par les autorités nationales. Par exemple, en République centrafricaine, la MINUSCA a aidé les autorités nationales à établir une nouvelle politique de défense nationale, à adopter des politiques de gestion des frontières et à rendre opérationnelle la commission nationale chargée de la gestion des frontières.

Partenariats

25. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations sur les partenariats, la coopération et la coordination de l'Organisation des Nations Unies avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 71 de sa résolution [76/274](#).

26. L'Organisation des Nations Unies a entrepris de renforcer ses partenariats dans le domaine du maintien de la paix avec les organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux compétents afin de tirer parti des avantages comparatifs et des connaissances de chacun et d'optimiser les points d'entrée politiques pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne la paix et la sécurité. Les organisations et les mécanismes régionaux déploient des missions militaires et civiles avant le déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, parallèlement à ces missions ou après le départ de ces missions, ce qui exige une grande coordination et une approche cohérente aux niveaux stratégique et opérationnel. De précieux mécanismes de coordination visant à assurer une communication et des échanges réguliers avec ces partenaires continuent d'être appuyés par les présences de liaison des Nations Unies, lesquelles sont complétées par de nouvelles initiatives de partenariat lancées en 2023, notamment la série de conférences organisées par le Département des opérations de paix et l'Autriche sur le thème du multilatéralisme en réseau. L'ONU s'attache également à renforcer les partenariats avec les États Membres afin de consolider les capacités du personnel en tenue. Dans le cadre de son programme de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel a continué d'organiser des formations dans les domaines du génie, de la médecine, du commandement, du contrôle, des communications, de l'informatique, du renseignement au service du maintien de la paix, de la surveillance et de la reconnaissance et des technologies de sécurité dans les camps, à l'intention de centaines de membres du personnel en tenue en Afrique et en Asie du Sud-Est qui sont déjà déployés ou qui le seront.

27. Le Département de l'appui opérationnel a continué de renforcer la coopération avec l'Union africaine au moyen du programme d'échange de connaissances et de compétences, initiative conjointe de renforcement des capacités visant à renforcer les synergies et la compréhension mutuelle des questions d'appui opérationnel grâce à un apprentissage partagé et aux communautés de pratique. Dans le cadre du programme, des experts de l'Union africaine et de l'ONU ont lancé un programme de gestion des ressources, et un représentant de l'Union africaine a rejoint le programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau afin de favoriser l'échange d'idées et de connaissances et d'enrichir le dialogue en sa qualité de partenaire.

28. De nouvelles mesures ont été prises pour concrétiser les priorités communes à l'ONU et à l'Union européenne concernant les opérations de paix et la gestion des crises pour 2022-2024, l'accent étant mis sur la coopération entre les missions de l'Union européenne, les opérations des Nations Unies sur le terrain, le renforcement et le développement des capacités des services de police, la réforme du secteur de la sécurité et la planification des transitions. Par exemple, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, la coopération a progressé dans les domaines liés au maintien de l'ordre, à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, et au Kosovo, sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité et sur celle de la réconciliation.

29. Le Secrétariat continue de travailler en partenariat avec l'Union africaine à la mise en œuvre de règles de déontologie et de discipline dans le cadre de son dispositif d'application du principe de responsabilité dans les opérations de soutien à la paix. Il dialogue notamment avec les partenaires de l'Union africaine sur les questions prioritaires, y compris la gestion des dossiers et la vérification des antécédents des membres du personnel.

30. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, avec le concours du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes, ont poursuivi leur dialogue avec la Ligue sur toute une série de questions thématiques et opérationnelles, notamment dans le cadre d'activités de renforcement des capacités. L'ONU et l'ASEAN ont continué d'exécuter le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). L'ASEAN a approuvé et lancé son plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité, qui concerne notamment les femmes et le maintien de la paix, en décembre 2022, et le Département des opérations de paix a présenté un exposé sur les femmes et la paix et la sécurité au Sommet des pays de l'ASEAN en juillet 2023.

31. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont progressé dans la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à renforcer les capacités de formation au maintien de la paix des Nations Unies dans les domaines de l'évaluation des performances militaires, des soins médicaux, de la lutte contre les engins explosifs improvisés et des signaux et communications.

32. Le Département des opérations de paix renforce sa collaboration avec la Banque mondiale, avec l'appui du Centre de coopération internationale, afin de promouvoir la viabilité financière du secteur de la sécurité dans des contextes de maintien de la paix, tels que la République démocratique du Congo et la République centrafricaine. L'Union africaine, la Banque mondiale et l'ONU ont lancé la quatrième phase du cadre de mise en œuvre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration de l'Union africaine, qui couvre la période 2023-2025.

IV. Intégration stratégique et opérationnelle

Analyse, évaluation et planification intégrées

33. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 14 de sa résolution [76/274](#).

34. L'analyse, l'évaluation et la planification intégrées, ainsi qu'une intégration stratégique et opérationnelle renforcée, au sein des missions, entre le Siège et les

missions et avec les partenaires des Nations Unies, sont essentielles pour garantir la cohérence autour d'une stratégie commune et optimiser l'effet collectif des mesures.

35. Par exemple, le Département des opérations de paix a facilité l'établissement du rapport du Secrétaire sur les possibilités relatives à l'adaptation de la configuration de la MONUSCO et à la configuration future des entités des Nations Unies dans le pays au-delà du mandat actuel de la Mission ([S/2023/574](#)), comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. Le rapport est le fruit de vastes consultations menées avec la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs des Nations Unies travaillant avec la République démocratique du Congo. Le concept de mission de la MINUSS a été révisé afin de faire coïncider son orientation stratégique avec la vision stratégique triennale du Conseil pour le Soudan du Sud (2021-2024). La Mission a mis à jour sa stratégie politique, définissant ses objectifs politiques généraux à l'appui du processus de paix et tirant parti de ses atouts et de ses bons offices. La MINUSMA a procédé à un examen interne qui s'est achevé en janvier 2023, avant que le Conseil mette fin à son mandat dans sa résolution [2690 \(2023\)](#).

36. Entrée en vigueur dans les entités et les missions en février 2023, la version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées (2023) vise à prêter plus d'efficacité à la coopération entre les missions et les équipes de pays des Nations Unies dans des contextes intégrés.

37. Le Département des opérations de paix a continué d'apporter son concours aux missions sous différentes formes, notamment au moyen de l'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux, dont le déploiement est en cours. Par exemple, une série de formations et d'exercices sur le terrain ont été menés par la MONUSCO à Bukavu, Bunia et Uvira.

38. Les missions de maintien de la paix ont continué d'améliorer les mécanismes intégrés d'alerte rapide et de réaction rapide afin d'anticiper et de prévenir les violences contre les civils. Par exemple, la planification intégrée a été améliorée à la MINUSCA grâce à la pleine opérationnalisation du Groupe de la planification de la mission, qui est une unité administrative conjointe.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

39. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 48 à 50 de sa résolution [76/274](#).

40. Toutes les missions de maintien de la paix ont continué d'utiliser le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, notamment en procédant à des évaluations régulières de leur impact et en élaborant des recommandations sur le renforcement des opérations. Au total, plus de 50 études d'impact ont été menées à ce jour. Les données du Système alimentent les outils existant dans les domaines de la communication de l'information et de l'application du principe de responsabilité, y compris pour ce qui est des informations communiquées aux États Membres, ce qui aide à mettre davantage l'accent sur l'effet de l'action menée. Au 15 novembre 2023, les données du Système avaient été utilisées dans 22 rapports du Secrétaire général destinés au Conseil de sécurité et avaient servi à démontrer l'impact des missions et à mettre en évidence les problèmes qui se posaient. Pour la première fois, trois de ces rapports comprenaient des graphiques qui aidaient à visualiser les grandes tendances et les principaux problèmes. En outre, des fiches d'information présentant sous une forme visuelle des données tirées du système et d'autres sources ont été mises à la disposition du Conseil de sécurité à l'occasion de 21 séances d'information, ce qui lui a permis de disposer d'informations et d'analyses complémentaires dans des domaines prioritaires.

41. Les observations communiquées régulièrement par les missions, ainsi que les examens internes et externes, ont permis d'améliorer le Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Le Département des opérations de paix a fixé cinq objectifs aux missions : a) accroître l'utilisation des données et des analyses tirées du Système dans les rapports ; b) commencer à utiliser les données tirées du Système pour renforcer les activités de communication stratégique ; c) procéder régulièrement à une évaluation du Système ; d) examiner les résultats des études d'impact tirées du Système et donner suite aux recommandations approuvées par la direction ; e) utiliser le Système pour que les budgets axés sur les résultats mettent davantage l'accent sur l'impact recherché. Pour que ces objectifs soient atteints, il continue de fournir un appui à distance et en présentiel aux missions afin de renforcer les données, de mettre à jour les plans, de cofaciliter les évaluations d'impact et d'élaborer des rapports ou des tableaux de bord. Il continue également de s'attacher à ce que le Système soit compatible, dans la mesure du possible, avec d'autres systèmes, tels que Unite Aware, le système géospatial d'appréciation de la situation, la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information, le module Application de pilotage stratégique et le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.

Processus de transition menés par l'ONU

42. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 20, 22, 23 et 30 de sa résolution [76/274](#).

43. Le Département des opérations de paix, les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies ont coopéré étroitement avec les gouvernements des pays hôtes et les partenaires pour veiller à ce que les activités des entités des Nations Unies dans les pays soient planifiées d'une manière plus intégrée et soient davantage tournées vers l'avenir. Par exemple, en République démocratique du Congo, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont coopéré étroitement avec le Gouvernement à la révision du plan commun de transition de 2021, en se concentrant sur les grands objectifs à atteindre pour que soient remplies les conditions de sécurité minimales nécessaires à un retrait responsable de la Mission. La MONUSCO et l'équipe de pays ont également mis en place des structures de coordination provinciales en étroite collaboration avec les autorités provinciales aux fins de l'établissement de stratégies de transition provinciales intégrées. Se fondant sur le plan de transition révisé et en réponse au Conseil de sécurité qui se faisait l'écho de la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo en faveur d'une transition accélérée mais progressive, la Mission, aidée en cela par le Gouvernement, a élaboré un plan de désengagement global assorti d'un calendrier qui guidera son retrait progressif et ordonné. Dans l'intervalle, elle consolide sa présence dans les zones de tension dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Au Soudan du Sud, suite à la demande du Conseil relative à l'établissement d'une stratégie de transition, la MINUSS et l'équipe de pays ont formulé un plan de transition précoce et s'emploient à élaborer une feuille de route et une stratégie de transition axées sur l'action à mener de manière plus intégrée au service de priorités communes visant à faire progresser la paix et le développement durables.

44. En réponse au paragraphe 23 de la résolution [76/274](#), le Département de l'appui opérationnel a procédé à un examen des directives opérationnelles en vigueur en ce qui concerne la cession des biens dans les situations de transition et formulé des recommandations pratiques pour répondre aux besoins des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des gouvernements hôtes, en mettant l'accent sur la collaboration. Les résultats de l'examen compléteront les enseignements tirés de la fermeture récente de certaines missions, ainsi que les orientations qui ont déjà été

élaborées par le Département, notamment le guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture des entités sur le terrain, ainsi que les ateliers de planification stratégique de la transition menés avec les missions. Les principales recommandations issues de l'examen avaient trait aux améliorations à apporter aux orientations relatives à la cession des biens pendant la liquidation, ainsi qu'au fait qu'il convenait d'intensifier les échanges avec les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes sur le plan de transition de sorte que le transfert des biens se déroule de manière plus intégrée.

45. En 2023, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a détaché deux fonctionnaires auprès de la MINUSMA, à Bamako, pour faciliter les activités financières et budgétaires et les activités logistiques, et la Division des finances des missions a fourni un soutien sur place et des conseils pratiques aux fins de l'établissement du projet de budget révisé pour l'exercice 2023/24. En tant que responsable des moyens permanents mobilisables en renfort du Secrétariat, le Département de l'appui opérationnel a coordonné les déploiements envoyés à la MINUSMA par d'autres missions pour combler les lacunes qui avaient été recensées. Il a également fourni des services de secrétariat et un appui consultatif dans le domaine des ressources humaines, notamment au Conseil de direction, concernant la réduction des effectifs du personnel civil et entrepris l'examen comparatif prévu dans l'instruction administrative récemment promulguée sur les redimensionnements ou restructurations entraînant des licenciements ([ST/AI/2023/1](#)). Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a soutenu la fermeture et la liquidation de la MINUSMA pour ce qui était des aspects suivants : le Comité des marchés du Siège et le Comité de l'Organisation des Nations Unies chargé du contrôle du matériel, ainsi que les questions juridiques, financières et budgétaires. Des hauts responsables du Département de l'appui opérationnel se sont rendus au Mali pour s'entretenir avec le Gouvernement de transition à un niveau élevé et leur demander de faciliter le retrait et la liquidation de la Mission. Le Département a dépêché des spécialistes de la planification pour des déploiements de courte durée au Mali, qui ont concouru à l'établissement du plan de retrait intégré et du mécanisme de communication de l'information grâce auquel le Siège supervise l'avancement du retrait. Des spécialistes des domaines de l'environnement et de la gestion des documents ont procédé à des évaluations dans le pays et formulé des recommandations visant à atténuer les risques. Par l'intermédiaire du Centre de services mondial situé à Brindisi (Italie), le Département de l'appui opérationnel a apporté son savoir-faire et son appui en matière de liquidation, en particulier pour ce qui était du transfert de matériel appartenant à l'ONU à d'autres opérations de paix. Pour faciliter le rapatriement d'un volume important de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU depuis le Mali, des spécialistes de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique ont reçu pour mission de mettre en place des centres de transit dans les pays voisins et d'établir les contrats de mouvement. Dans le cadre du projet de transition, auquel participent le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le PNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement, un(e) spécialiste de la transition a été dépêché(e) en renfort pour aider le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) à préparer le transfert des tâches et des projets au Gouvernement de transition au Mali et à l'équipe de pays des Nations Unies, et à planifier la phase qui suivra le départ de la MINUSMA. L'équipe du Département des opérations de paix chargée de lutter contre la mésinformation et la désinformation dans les contextes de maintien de la paix a apporté son concours à distance à la MINUSMA de juillet à décembre 2023.

46. Comme suite au paragraphe 30 de la résolution 76/274, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont planifié la fermeture de la MINUSMA, en étroite collaboration avec le Gouvernement hôte et les partenaires du système des Nations Unies. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont des échanges réguliers avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police afin de leur donner des informations complètes sur les transitions et les plans de retrait propres à chaque pays. Les délais serrés prévus pour le départ de la MINUSMA n'ont pas permis de mener des consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant l'adoption de la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité. Néanmoins, depuis l'adoption de la résolution, les deux départements ont tenu des réunions mensuelles avec ces pays.

47. La version révisée de la circulaire du Secrétaire général sur la délégation de pouvoir dans l'application du Statut et du Règlement du personnel et du Règlement financier et des règles de gestion financière (ST/SGB/2019/2) apportera plus de clarté dans les cas où le Conseil de sécurité met fin à une mission. Elle précisera le fait qu'une entité juridique ne prend pas fin à l'expiration du mandat, mais continue d'exister jusqu'à la liquidation complète de l'entité, établira les modalités de délégation de pouvoirs au (à la) fonctionnaire chargé(e) de diriger l'entité et codifiera l'exercice des pouvoirs délégués au démarrage et à la clôture d'une mission. Sa parution est prévue pour 2024.

Renforcement de la cohérence des entités des Nations Unies et de la collaboration entre les piliers du maintien de la paix

48. Le précédent rapport d'ensemble (par. 56 à 60) mettait en évidence le rôle majeur joué par les représentants spéciaux adjoints, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire dans les missions multidimensionnelles intégrées et l'action menée pour garantir que le bureau du (de la) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (coordonnateur(trice) résident(e) et coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) soit en mesure de soutenir efficacement les fonctions liées au mandat exercées par le (la) représentant(e) spécial(e) adjoint(e)⁵. Conformément à la résolution 2594 (2021) du Conseil de sécurité, le Secrétariat continuera de renforcer la cohérence et la collaboration entre les différents piliers des missions.

49. Chaque mission doit être dotée d'une équipe ayant un effectif suffisant chargée d'aider le (la) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) (coordonnateur(trice) résident(e) et coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) à assurer la cohérence des interventions entre les piliers et à coordonner l'action des différentes unités relevant de cette personne. Pour garantir l'existence de moyens prévisibles et stables, et se fondant sur l'examen initial (voir A/77/779, par. 60), le Secrétariat a entrepris une étude approfondie de 12 missions⁶ afin d'établir une stratégie commune permettant d'évaluer objectivement les besoins en matière d'appui à la gestion et à la coordination pour les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire), tant pour les missions de maintien de la paix que pour les missions politiques spéciales. L'étude a montré qu'il était nécessaire qu'un(e) fonctionnaire d'une classe assez élevée apporte

⁵ Conformément aux résolutions 59/296 et 72/279 de l'Assemblée générale, la moitié du coût des traitements et des dépenses communes de personnel afférentes aux représentants spéciaux adjoints (coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire) est inscrite au budget des missions de maintien de la paix concernées.

⁶ BINUH, Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, MANUA, MANUI, MANUL, MANUSOM, MINUATS, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO.

son concours au bureau du (de la) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (coordonnateur(trice) résident(e) et coordonnateur(trice) de l'action humanitaire), mais que la classe de ce(tte) fonctionnaire devait être différenciée en fonction : a) du nombre d'unités administratives relevant de cette personne ; b) du nombre d'éléments du mandat technique attribués au bureau. Les missions de maintien de la paix et certaines missions politiques spéciales du groupe III (MANUA et MONUSOM) ont un nombre plus important et comparable d'éléments afférents au mandat et d'unités administratives et les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire) de ces missions ont donc besoin de l'appui d'un(e) administrateur(rice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1). Le Secrétariat appliquera ces deux critères pour déterminer la classe du (de la) fonctionnaire qui apportera son concours au (à la) représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (coordonnateur(trice) résident(e) et coordonnateur(trice) de l'action humanitaire). Au cours de l'exercice budgétaire 2024/25, il est proposé qu'un(e) administrateur(rice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1) apporte son concours à la MINUSS et un(e) autre à la MINUSCA de sorte que les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire) bénéficient du même appui que ceux de la MONUSCO et de la MINUSMA avant que leur mandat prenne fin.

Activités relatives aux programmes

50. Les missions continuent de mener des activités relatives aux programmes dans divers domaines qui visent à faire progresser l'exécution de leur mandat et reflètent leurs priorités stratégiques, décrites dans les cadres stratégiques intégrés, les plans de transition et divers instruments de planification, y compris l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Elles collaborent fréquemment avec les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne ces activités pour faire progresser des priorités complémentaires, compte tenu des avantages comparatifs qui sont les leurs.

51. On trouvera d'autres informations concernant les activités relatives aux programmes prévues pour l'exercice 2024/25 dans l'annexe VIII du présent rapport. Dans le cadre des mesures prises pour améliorer la transparence et la cohérence, des catégories standards sont désormais employées dans l'ensemble des missions et dans le présent rapport, ce qui permet de bien rendre compte des ressources approuvées et des dépenses engagées pour les mêmes catégories.

V. Moyens d'action et état d'esprit

52. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution [76/274](#).

53. Le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix a aidé plusieurs missions de maintien de la paix à atteindre efficacement leurs objectifs en matière de protection des civils en mettant en place des capacités militaires essentielles. Par exemple, à la MONUSCO, une batterie d'artillerie a été mise sur pied et une unité de neutralisation des explosifs et munitions et une unité de transmissions ont été déployées. La FISNUA a poursuivi ses déploiements dans le cadre de sa reconfiguration en une force multinationale des Nations Unies, et plusieurs unités ont atteint leur pleine capacité opérationnelle, notamment une unité du génie et une unité de soutien au quartier général. Une compagnie d'intervention rapide et une compagnie de protection de la force ont rejoint la FISNUA dans le cadre du plan de reconfiguration de celle-ci. Le Bureau des affaires militaires recueille des données auprès des composantes militaires de l'ensemble des missions et

communiqué des avis d'experts au sujet des pratiques optimales et des lacunes relevées afin d'aider les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui sont habitués à la doctrine et aux opérations nationales, à mieux comprendre les modalités du maintien de la paix des Nations Unies et les politiques et directives qui y sont associées.

54. En collaborant étroitement avec les États Membres en vue de mobiliser et de maintenir un nombre géographiquement équilibré de policières et de policiers qualifiés, dotés des capacités et de l'état d'esprit requis, la Division de la police a aidé en continu les composantes Police des missions à s'acquitter des tâches de renforcement et de développement des capacités qui leur incombent, en plus d'apporter un appui opérationnel. Afin que le personnel de police déployé soit aussi performant que possible, la Division de la police a mis en place un examen en ligne obligatoire sur les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales à l'intention des candidats potentiels et des futures recrues, a élaboré de nouvelles orientations et mis à jour les orientations existantes sur la performance, et a effectué des visites d'inspection, d'évaluation et d'appréciation de la performance à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MINUSS et à la MONUSCO. Elle a également terminé l'examen des éléments suivants : la politique relative aux unités de police constituées dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (version révisée), l'instruction permanente relative à l'évaluation et à l'appréciation de la performance des unités de police constituées (version modifiée) et l'instruction permanente relative à l'appréciation des performances exceptionnelles. En outre, l'instruction permanente relative à l'évaluation des policiers hors unités constituées affectés à une mission et l'instruction permanente relative à l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités de police constituées qui seront affectées aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies sont en cours d'examen et de révision et la nouvelle version devrait être publiée avant la mi-2024.

55. Afin de contribuer au renforcement des capacités du personnel des missions de maintien de la paix dans le cadre du mandat des missions en matière de violences sexuelles liées aux conflits, le Département des opérations de paix a organisé deux cours de formation basés sur des scénarios à l'intention des personnes responsables de la question, sur le thème de la prévention et de la répression de telles violences. Un cours a été donné à Entebbe (Ouganda) en novembre 2022 à l'intention du personnel en tenue et du personnel civil de la MINUSS, de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MONUSCO. Le deuxième cours, qui était adapté au contexte, a été donné au Mali en mai 2023 à l'intention des responsables des missions pour ce qui est des violences sexuelles liées aux conflits. Ces sessions de formation s'inscrivent également dans le cadre d'une mise à jour des supports de formation sur la base des dernières politiques et orientations en date.

Personnel en tenue : constitution et capacités des forces

56. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 29 de sa résolution 76/274.

57. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont continué d'apporter leur concours aux États Membres aux fins du maintien de plusieurs unités militaires et de police bien préparées et auxquelles aucune restriction n'était associée en vue de leur déploiement au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Douze unités ont été jugées prêtes pour un déploiement rapide, dont une a été effectivement déployée dans une mission et huit l'ont été à d'autres niveaux du

Système. Ce dernier a donc permis de sélectionner et de déployer plus rapidement des unités essentielles de personnel en tenue dont on savait qu'elles répondaient aux normes de formation et de performance de l'ONU, ainsi qu'aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents. Il offre également une plateforme où saisir toutes les restrictions déclarées qu'un État Membre peut avoir lorsqu'il s'engage auprès de l'ONU, ce qui permet de disposer de ces informations au cours de la sélection.

58. Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires a pris des mesures novatrices pour améliorer la parité des genres parmi le personnel judiciaire et pénitentiaire déployé (personnel fourni par des gouvernements). À ce titre, il a notamment mené une campagne de recrutement de spécialistes des questions pénitentiaires, organisée pour la première fois à Dakar en 2021, qui a permis de constituer une réserve de spécialistes hautement qualifiées et prêtes à être déployées. La deuxième campagne de recrutement a eu lieu à Ruiru (Kenya) en novembre 2023. Plus de 200 spécialistes des questions judiciaires et spécialistes des questions pénitentiaires de 33 pays fournissant du personnel judiciaire et pénitentiaire sont déployés dans des opérations de paix dans le monde entier. Leurs vastes compétences aident à renforcer les institutions judiciaires et pénitentiaires dans les pays d'accueil et à faire en sorte que les responsables de crimes commis à l'encontre du personnel de maintien de la paix répondent de leurs actes.

Système d'aéronefs non habités et dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en matière de maintien de la paix

59. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 54 à 58 de sa résolution [76/274](#).

60. Le déploiement dans les missions de systèmes d'aéronefs non habités ainsi que de dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en matière de maintien de la paix est essentiel pour l'exécution des mandats sur le plan opérationnel ; la mise à disposition de capacités d'acquisition d'informations qui sont pleinement intégrées aux plans établis par les missions aux fins de l'appréciation de la situation contribue en effet à la protection des soldats de la paix.

61. Le contrat conclu par la MONUSCO concernant la fourniture de systèmes d'aéronefs non habités se déplaçant à moyenne altitude et présentant une longue endurance court jusqu'à début 2024. Le Secrétariat s'emploie à actualiser les besoins opérationnels de la Mission en matière de systèmes d'aéronefs non habités et de dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, l'objectif étant de perfectionner les services actuellement dispensés pour disposer d'un outil encore plus efficace à l'expiration du contrat en cours. La MINUSCA continue de déployer des systèmes de mini-drones et de microdrones aériens pour que sa force soit en mesure de mieux apprécier les situations et protéger ainsi le personnel. En outre, en coordination avec la cellule conjointe chargée des systèmes d'aéronefs non habités au Siège, elle s'apprête à clôturer une invitation à soumissionner qui lui permettra de se procurer un nouveau système d'aéronefs non habités tactiques de petite taille appelé à remplacer celui qui est actuellement en service, dans le but de se doter d'une capacité opérationnelle améliorée et d'un meilleur rapport coût-efficacité et d'obtenir des performances techniques de plus haute qualité ; ce nouveau système devrait être déployé en janvier 2024. À la MINUSMA, une plateforme aéroportée à voilure fixe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance déployée en décembre 2021 a été mise hors service en octobre 2023, en application du plan de retrait.

62. La nouvelle stratégie de gestion par catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et des dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance en matière de maintien de la paix recense 13 possibilités d'amélioration, actuellement mises en œuvre. L'une de ces améliorations n'est autre que la mise en place d'un programme d'exploitation des enseignements tirés dans la catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et des dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, achevée en avril 2023. Ce programme sert à tirer et à appliquer des enseignements de façon annuelle. L'initiative prévoit également la formulation d'un nouvel ensemble complet de règles et de directives et la mise en place de modules de formation destinés au personnel qui travaille dans ce domaine.

63. Toutes les activités d'achat et de recherche de fournisseurs intéressant cette catégorie sont planifiées et exécutées à l'échelon stratégique du Siège, sur la base d'invitations à soumissionner et dans le strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. La stratégie de gestion par catégorie des systèmes d'aéronefs non habités et de dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prévoit des outils et des produits (manuels, formation, séminaires, modèles et projets de document) supplémentaires destinés à faciliter la préparation du personnel des missions de maintien de la paix et sa participation à diverses procédures d'achat. En outre, le remboursement des systèmes de microaéronefs et de mini-aéronefs non habités en provenance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police se fait dans le respect des taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents approuvés et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU en vigueur.

64. Dans le but de garantir la sécurité de l'information et des communications dans les missions, y compris celle des renseignements recueillis au moyen des systèmes d'aéronefs non habités, les données de l'ONU sont stockées sous forme codée en lieu sûr, sur place, ou dans des sites de stockage en ligne sécurisés qui utilisent les protocoles et contrats commerciaux normalisés de l'Organisation pour la sécurité et la manipulation des données.

65. Des indicateurs clés de performance qui permettent de mesurer le rapport coût-efficacité et l'efficacité de l'utilisation des systèmes d'aéronefs non habités figurent dans tous les nouveaux contrats et toutes les nouvelles lettres d'attribution portant sur la fourniture de tels systèmes et de dispositifs aériens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, y compris dans une nouvelle annexe aux contrats pour la MINUSCA et la MONUSCO qui comprend divers exemples de ces indicateurs clés de performance, adaptés aux besoins opérationnels de chaque mission.

Personnel civil : recrutement et gestion du personnel des missions

66. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 28, 35 et 39 à 41 de sa résolution [76/274](#).

67. La répartition géographique équitable des États Membres au regard du système des fourchettes souhaitables et le recrutement sur une base géographique aussi large que possible restent une grande priorité pour le Secrétaire général. Comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/278](#) d'élargir les postes soumis au système des fourchettes souhaitables à tous les postes inscrits au budget ordinaire de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris les postes des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, à l'exclusion des postes des services linguistiques, le Secrétariat coopère activement avec ces entités, notamment en fournissant une analyse des effectifs et en discutant avec elles des futures activités de recherche de talents qui ciblent les États

Membres non représentés ou sous-représentés. Le Bureau des ressources humaines continue de destiner des mesures à ces derniers, en mettant l'accent sur l'établissement de partenariats ciblés. De même, les accords de partenariat avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Département de la communication globale ont commencé à porter leurs fruits grâce à la définition des domaines de coopération et à une collaboration plus systématique. Parmi les activités réalisées, on peut citer l'organisation de réunions de groupes régionaux avec tous les coordonnateurs résidents au niveau mondial afin de les sensibiliser, d'obtenir leur soutien, de définir des activités concrètes de recherche de talents en vue d'une collaboration, de désigner des personnes référentes pour le partage des meilleures pratiques et de renforcer la capacité locale de mener des activités de recherche de talents. En outre, l'accord de partenariat a permis au Bureau et au Département d'organiser des activités conjointes et d'assurer une présence conjointe lors de conférences mondiales ciblant les candidats potentiels. Un groupe de travail sur la diversité géographique a été établi dans le cadre du Comité des clients des services de gestion en juillet 2023 et, grâce aux contributions recueillies auprès des entités, il a élaboré un plan pratique et réalisable qui contribuera à affiner la stratégie révisée sur la répartition géographique équitable. En août 2023, le Bureau des ressources humaines a publié un dossier d'information sur les carrières, une ressource complète conçue pour simplifier et optimiser les efforts de recherche de talents dans l'ensemble du Secrétariat. De janvier à août 2023, 12 manifestations et séances d'information sur les carrières ont permis de toucher un large public dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Afrique. En outre, le Secrétariat tire parti du Vivier mondial de talents comme d'un outil qui permet, sur abonnement, de faire connaître les possibilités d'emploi dans le système des Nations Unies et de favoriser la parité des genres, une répartition géographique équitable pour les postes soumis à la répartition géographique et une plus grande diversité géographique pour tous les autres postes.

68. La campagne d'appel à candidatures du Secrétaire général est une autre initiative clé pour améliorer la communication et faire progresser la parité des genres. Depuis la première campagne, menée en 2017, 14 personnes, dont 6 femmes, sélectionnées au moyen de cet appel ont été nommées à des postes de chef ou de chef adjoint(e) civil(e) de mission de maintien de la paix. En septembre 2023, huit personnes ainsi sélectionnées occupaient des postes de haut(e) responsable dans des missions de maintien de la paix, ce qui représente la moitié des 16 postes de direction civile actuellement pourvus dans ces missions. En parallèle, l'ensemble des nouvelles recrues peuvent bénéficier de l'initiative axée sur le partenariat entre dirigeant(e)s, lancée en 2014. L'action menée pour renforcer la communauté de dirigeantes s'est également intensifiée, notamment grâce à l'organisation d'un forum en ligne réunissant les femmes chefs ou chefs adjointes de mission. Il est prévu de poursuivre les activités de communication et d'appui aux dirigeant(e)s et de continuer d'améliorer les outils de sélection.

69. Les opérations de maintien de la paix reçoivent des conseils et des directives, sur la base de processus de gestion prévisionnelle et stratégique des besoins en personnel qui visent à les doter des capacités et compétences nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat dans un environnement opérationnel évolutif, à l'aide des nouvelles technologies disponibles et conformément à l'orientation stratégique donnée par le Secrétariat. Conformément à la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, le Département de l'appui opérationnel supervise l'examen des besoins en personnel civil et veille à ce que toutes les missions de maintien de la paix programment et mènent un examen quadriennal des effectifs. La Division de l'administration des ressources humaines prête un appui opérationnel aux opérations de maintien de la paix afin de les aider à procéder à la gestion prévisionnelle des

besoins en personnel et à la structuration organisationnelle dans l'optique des besoins futurs en personnel. Elle a apporté son soutien aux missions et aux entités qui ont mené des examens, notamment le BANUS, la MINUSCA et la Base de soutien logistique de Brindisi pendant l'exercice 2022/23, et la FNUOD et la FISNUA pendant l'exercice 2023/24. Conformément au paragraphe 28 de la résolution [76/274](#) et au paragraphe 82 du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/760](#)), le Département continuera à renforcer l'appui opérationnel qu'il fournit aux missions afin de garantir l'efficacité et la souplesse des structures des effectifs et ainsi d'aider les missions à s'acquitter de leur mandat. Dans le cadre des mesures prises par le Secrétariat pour faire le lien entre l'examen des besoins en personnel civil et l'élaboration du budget, une collaboration a été mise en place entre le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel afin que les demandes concernant les postes qui figurent dans les projets de budget des missions soient alignées sur les recommandations formulées à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil.

70. Conformément au paragraphe 35 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, la Division de l'administration des ressources humaines publie des avis de vacance de poste génériques en vue d'un recrutement sur liste d'aptitude afin d'aider les missions à accomplir efficacement leurs mandats. Elle gère les listes d'aptitude pour toutes les familles d'emplois, organise les examens et les entretiens et tient dûment compte des impératifs de l'Organisation en matière de parité des genres et de diversité géographique. Le recours à des groupes d'experts chargés de recommander des candidat(e)s améliore la qualité, la cohérence et l'intégrité du processus et se poursuivra au cours de l'exercice 2024/25 selon des modalités hybrides, sur la base des enseignements tirés de la pandémie. Étant donné que toutes les missions choisissent des candidat(e)s inscrit(e)s sur les listes de réserve à l'issue d'activités de sélection menées à l'échelle mondiale, un montant de 0,69 million de dollars est réparti entre elles, au prorata, sur la base du modèle de partage des coûts, chaque mission en cours contribuant proportionnellement à ses effectifs.

71. Le Département de l'appui opérationnel reste déterminé à améliorer la gestion des ressources humaines, notamment dans les domaines du recrutement, de l'entrée en fonctions, de la gestion des listes d'aptitude, de la cessation de service, de la gestion des non-fonctionnaires des processus clés liés à Umoja. Les missions de maintien de la paix peuvent ainsi gérer leurs ressources plus efficacement. À l'avenir, le Département apportera un appui opérationnel et dispensera des formations quant à l'utilisation d'Inspira dans les missions à l'appui du recrutement de personnel sur le plan national, tâche actuellement exécutée à l'extérieur du système.

72. Au paragraphe 39 de sa résolution [76/274](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents soient représentés comme il se doit au Département des opérations de paix et au Département de l'appui opérationnel. Au 30 octobre 2023, le taux de représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police était de 97 % au Département des opérations de paix et de 92 % au Département de l'appui opérationnel.

73. La mise en œuvre du cadre de gestion globale des risques se poursuit au niveau du Secrétariat et des entités, l'objectif principal étant d'améliorer la performance de l'Organisation. Au niveau de celle-ci, le processus d'évaluation des risques à l'échelle du Secrétariat a connu des modifications importantes. La version révisée de l'inventaire des risques du Secrétariat, approuvée par le Comité de gestion en juillet

2023, relève les domaines de risque critiques⁷, y compris ceux liés aux mandats de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales, ainsi que d'autres risques pertinents, tels que l'environnement politique complexe, la prolifération de la mésinformation et le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans une phase ultérieure, les responsables de la gestion des risques institutionnels formuleront des plans de traitement et de gestion des risques qui seront détaillés et assortis de délais pour tous les risques critiques. L'élaboration de ces plans vise à garantir l'exécution rapide des mesures correctives destinées à atténuer les risques critiques dans les délais impartis. Au niveau de l'entité, toutes les missions de maintien de la paix ont établi un inventaire complet des risques qui permet de relever et d'évaluer les risques critiques qui auront une incidence sur leur capacité d'exécuter efficacement leurs mandats, en s'appuyant sur des dispositifs de gouvernance spécifiques. En outre, des mesures continuent d'être prises en vue d'intégrer la gestion des risques à tous les niveaux de l'Organisation, ce qui suppose en particulier de mieux tenir compte des considérations relatives aux risques dans la planification stratégique et le contrôle interne.

74. Le Bureau des ressources humaines, qui relève du Département de la stratégie de gestion, de la politique et de la conformité, a complété le cadre de gestion de la performance en y associant un dispositif de reconnaissance et de récompense du mérite en mai 2023. Ce dispositif définit l'approche de l'Organisation concernant les outils, les processus et les initiatives individuelles de reconnaissance et de récompense du mérite. En 2024, le Secrétariat publiera une nouvelle circulaire du Secrétaire général sur le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies, et la politique de gestion de la performance sera mise à jour en conséquence. Des orientations seront communiquées à l'ensemble du personnel et des responsables. Le Bureau continuera de renforcer la culture du retour d'information réciproque, qui a été établie grâce à la mise en service du nouveau mécanisme de retour d'information ascendant.

Formation au service de l'amélioration de la performance

75. Pour répondre aux besoins opérationnels, le Département des opérations de paix a élaboré et publié de nouveaux supports de formation pendant l'exercice considéré, notamment une formation à l'intention des unités militaires et de police sur les pelotons d'engagement et la protection des forces.

76. Dans le cadre de l'action qu'il mène à l'appui des missions de maintien de la paix, le Service intégré de formation est guidé par les priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus, en particulier la sûreté et la sécurité du personnel. Dans ce domaine, la formation comprend la conception et la réalisation d'exercices, y compris des exercices théoriques de simulation pour s'entraîner à réagir et faciliter l'intégration des missions.

77. En collaboration avec les États Membres et d'autres entités, la Division de la police et le Service intégré de formation ont également fait progresser le Programme

⁷ Les 14 domaines de risques critiques recensés sont les suivants : a) planification stratégique, établissement du budget et allocation budgétaire ; b) culture institutionnelle, stratégie en matière de ressources humaines et principe de responsabilité ; c) climat politique ; d) exploitation et atteintes sexuelles ; e) mésinformation et communication de crise ; f) aide humanitaire ; g) mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ; h) sécurité ; i) stratégie, infrastructure et systèmes relatifs à l'informatique et aux communications et mise en œuvre des activités y afférentes ; j) gouvernance informatique et cybersécurité ; k) contributions financières ; l) financement extrabudgétaire, gestion des fonds provenant des donateurs et partenaires d'exécution ; o) vols de carburants, de rations et de stocks ; n) fraude dans la passation de marchés.

des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police en élaborant des modules de formation propres à certains emplois dans les domaines de la surveillance, du mentorat et du conseil, du renforcement et du développement des capacités et de la police de proximité, et en les remettant aux États Membres, et quatre autres modules devraient suivre.

78. Les priorités stratégiques en matière de formation pour l'exercice 2024/25 seront axées sur le renforcement des capacités et de la performance des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Service intégré de formation finira d'élaborer et mettra en place une formation sur la mésinformation et la désinformation, ainsi que des programmes de formation supplémentaires destinés à la police des Nations Unies. Il entreprendra également de mettre à jour des supports de formation à l'intention des observateurs militaires et des supports de formation transversale dans des domaines tels que la protection, les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la déontologie et la discipline.

79. Le mécanisme de coordination souple continue de faciliter les partenariats entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de multiplier les échanges d'informations et de favoriser les partenariats en matière de formation et de renforcement des capacités. Durant l'exercice 2024/25, les activités du mécanisme relatives à la police seront développées.

80. Le Service intégré de formation a collaboré avec ONU-Femmes pour mettre au point un cours sur les opérations militaires de paix à l'intention des femmes, qui est devenu disponible en septembre 2023. Le cours s'appuie sur le précédent cours destiné aux femmes militaires et vise à renforcer la capacité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'agissant de relever les défis actuels et futurs en matière de paix et de sécurité en augmentant la participation des femmes.

81. En collaboration avec le Groupe des Amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires a renforcé la formation préalable au déploiement du personnel pénitentiaire en vue de mieux soutenir le déploiement de spécialistes des questions pénitentiaires qualifié(e)s dans le cadre d'opérations de paix. Le Service a mené des activités de sensibilisation auprès des femmes membres du personnel fourni par les gouvernements dans le cadre des efforts actuellement faits pour revitaliser le Réseau des agentes pénitentiaires des Nations Unies, afin de cerner les problèmes qui font toujours obstacle à la participation des femmes et les possibilités de mieux préparer les femmes à leur tour de service.

82. Pendant l'exercice 2024/25, le Département des opérations de paix organisera deux cours de formation aux fonctions de direction à l'intention de participants civils et en tenue. Le stage de formation à la direction des missions est proposé principalement aux candidats et candidates à des postes de rang supérieur afin de les préparer aux rôles et responsabilités des hauts responsables des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il permet également aux responsables des États Membres qui traitent des questions de maintien de la paix de mieux comprendre le fonctionnement des missions multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département organisera également une session du Programme de préparation des hauts responsables avant leur entrée en fonction, qui est un cours obligatoire pour tous les cadres supérieurs récemment nommés à des postes de direction de classe D-2 ou de rang supérieur.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

83. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 62 et 64 à 68 de sa résolution 76/274. Le rapport du Secrétaire général sur les activités de la chaîne d'approvisionnement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/78/679) fournit de plus amples détails sur la question.

84. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel a continué de fournir aux entités clientes un appui souple, responsable, adapté et d'un bon rapport coût/efficacité en matière de chaîne d'approvisionnement, y compris en cas de besoins imprévus, tels que ceux liés au détournement de matériel appartenant aux contingents et à l'évacuation du personnel de la FISNUA en raison du conflit au Soudan. Il a également continué d'améliorer les processus en généralisant la gestion par catégorie, en élaborant un mécanisme d'assistance au plan mondial d'approvisionnement et en mesurant la santé globale de la chaîne d'approvisionnement au moyen d'un cadre de gestion de la performance. Il a collaboré avec les entités clientes, notamment les missions de maintien de la paix, en vue d'établir et de maintenir des chaînes d'approvisionnement. Entre septembre 2022 et mai 2023, il a introduit la planification continue de la chaîne d'approvisionnement, selon laquelle les entités mettent continuellement à jour leur horizon de planification sur 24 mois en utilisant une périodicité de planification trimestrielle. La planification continue associe les avantages d'une planification trimestrielle structurée à la souplesse nécessaire pour adapter en permanence les plans de la chaîne d'approvisionnement aux changements opérationnels et aux priorités.

85. Le plan mondial de la chaîne d'approvisionnement pour l'exercice 2023/24 correspondait au deuxième cycle annuel de planification utilisant l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement, mais le plan pour 2024/25 est le premier à être extrait de l'horizon de planification à 24 mois, ce qui a donné lieu à un plan d'une valeur totale de 2,4 milliards de dollars pour les biens et services destinés aux missions de maintien de la paix.

86. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a publié des orientations sur l'élaboration des plans de la chaîne d'approvisionnement pour 2024/25, en intégrant l'apport stratégique des gestionnaires de catégories dans le cadre de l'approche de la gestion par catégorie. Lorsqu'ils donnent des conseils stratégiques d'approvisionnement, les planificateurs continuent de chercher de quelle façon la demande peut être satisfaite au mieux par des contrats-cadres, des contrats clés en main, des contrats pour des services de transport aérien ou des accords d'affrètement aérien, des mouvements stratégiques, des protocoles d'accord et des lettres d'attribution gérés de manière centralisée, ou par des contrats régionaux et locaux, qui couvrent généralement des acquisitions à faible coût, les contrats de location locaux et les achats ponctuels par les missions.

87. Afin d'encourager la diversité des fournisseurs dans le domaine des achats, le Département de l'appui opérationnel a continué à donner la priorité à la communication avec les fournisseurs, notamment en menant des activités ciblées et axées sur la gestion par catégorie et en organisant des séminaires à l'intention des entreprises, en particulier de fournisseurs des pays en développement et des pays en transition, ainsi qu'en lançant des appels d'offre en ligne et en promouvant le multilinguisme grâce à l'acceptation des documents d'enregistrement et à la publication du Manuel des achats de l'ONU dans les six langues officielles de l'Organisation. Dans le cadre de ces efforts, il a progressivement augmenté la proportion d'appels d'offres parmi les activités d'achats. Depuis le passage aux appels d'offres électroniques à la Division des achats, il y a eu une augmentation significative des appels d'offres et des taux de réponse des fournisseurs de pays en

développement et de pays en transition. Le Bureau a également élaboré des instructions permanentes pour les activités de communication avec les fournisseurs et établi des partenariats avec ONU-Femmes et l'organisation non gouvernementale mondiale WEConnect International afin d'encourager les entreprises appartenant à des femmes à tenter de remporter des marchés et de leur dispenser des formations au renforcement des capacités. Dans le cadre de l'engagement du Secrétariat en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement cherche à inciter ses fournisseurs à assumer volontairement de plus grandes responsabilités sociales. Au moyen de la formation, il continue d'encourager ses fournisseurs à devenir signataires des Principes d'autonomisation des femmes.

88. Le Département de l'appui opérationnel terminera la refonte du site Web et de l'application mobile consacrés aux achats d'ici le deuxième trimestre de 2024, ce qui renforcera la transparence et la visibilité des activités d'achat du Secrétariat. Entre-temps, des statistiques enrichies ont été ajoutées au site Web de la Division des achats, y compris de nouveaux détails sur les activités d'achat annuelles, notamment le volume total des achats réalisés par chaque entité ainsi que le volume d'achats total par fournisseur et par produit ou catégorie de services. Le Département continue de fournir des informations détaillées sur les marchés attribués et les commandes passées chaque mois par toutes les entités du Secrétariat par l'intermédiaire du site Web et l'application mobile de la Division. La prochaine mise à jour du Manuel des achats de l'ONU aura lieu en 2024 et tiendra compte des observations des clients ainsi que des dernières orientations en matière d'achats.

89. En vue d'améliorer la performance des fournisseurs, le système de retour d'information en temps réel a été intégré à l'outil d'évaluation des prestations des fournisseurs pour que le fournisseur soit rapidement informé des résultats de son évaluation. Le Département a mis au point un tableau de bord trimestriel afin de fournir aux parties prenantes de meilleures informations analytiques et de donner plus de visibilité à l'analyse de la performance globale des fournisseurs par catégorie et par entité. Toute performance qui ne donne pas satisfaction est signalée au moyen des outils prévus à cet effet aux parties prenantes qui jouent un rôle dans la gestion et l'administration des contrats, notamment les personnes responsables des contrats.

Parc de véhicules

90. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse à la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 57 de son rapport (A/76/760).

91. Outre les options d'approvisionnement existantes pour les véhicules plus petits et plus économes en carburant, y compris les véhicules hybrides de type berline et multisegment, six contrats-cadres mondiaux sont en cours d'élaboration pour des véhicules légers de transport de passagers qui satisfont aux dernières normes d'émission et peuvent utiliser du diesel à très faible teneur en soufre (lorsqu'il est disponible), ce qui permet de réduire les émissions de gaz d'échappement nocifs et d'améliorer l'économie de carburant jusqu'à 30 %.

92. Le Département de l'appui opérationnel continue d'encourager les achats groupés à l'échelle du système des Nations Unies. Le Secrétariat proposera bientôt à l'ensemble des organismes, fonds et programmes des services d'achat de véhicules de bout en bout, qui couvriront huit sous-catégories de véhicules disponibles au titre de contrats-cadres mondiaux. Ces achats collaboratifs permettent de réaliser des gains d'efficacité grâce aux économies d'échelle, à la normalisation, à la centralisation de l'expertise et à un meilleur service après-vente.

93. En outre, en coopération avec le PAM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Département est sur le point de conclure un contrat destiné à remplacer le système de suivi des véhicules actuel (CarLog) dans tous les véhicules appartenant à l'ONU. Le nouveau système rendra possible la communication au moyen du Système mondial de communications mobiles et de services par satellite, ce qui facilitera la localisation en temps réel. Une fois la phase de validation de principe achevée à la MINUSS, à la MANUL et au PAM, le Département établira un contrat au quatrième trimestre de l'exercice 2023/24.

94. Les missions continuent d'optimiser leurs parcs de véhicules conformément aux décisions des organes délibérants et de présenter des informations à ce sujet à l'Assemblée générale dans leurs projets de budget.

Gestion des carburants

95. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 26 de sa résolution 76/274.

96. L'utilisation de carburant est une nécessité vitale dans les opérations de maintien de la paix. Les missions continueront de s'attacher à améliorer les pratiques d'exploitation des carburants, à réduire de l'empreinte écologique, à prévenir la fraude et à améliorer la gestion des contrats.

97. Le système électronique de gestion des carburants a été élaboré de manière à rendre possibles la gestion et le suivi de la consommation de carburant du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents. Les fonctionnalités du système sont actuellement perfectionnées afin d'améliorer la gestion des carburants, notamment le suivi de la consommation et des risques grâce à la visibilité accrue des divers maillons de la chaîne d'approvisionnement en carburant et au renforcement des capacités en matière de remontée d'informations relatives à la gestion des carburants. Les améliorations en question devraient devenir fonctionnelles dans toutes les missions de maintien de la paix d'ici à juin 2024. Une formation sera dispensée dans les domaines de l'exploitation des carburants et de la gestion des contrats. Un stage de remise à niveau consacré à l'analyse de la consommation de carburant a été proposé à tous les utilisateurs du système électronique de gestion des carburants jusqu'en mars 2023 ; toutes les sessions ont été enregistrées et mises à la disposition de l'ensemble du personnel des missions. Le Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents a approuvé des modifications du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, qui portent sur l'amélioration du suivi de la consommation des carburants, notamment grâce au bon état de fonctionnement des compteurs. Le Manuel a été mis à jour en conséquence et précise désormais que des odomètres et compteurs de kilowattheures fonctionnels doivent être disponibles lors des inspections à l'arrivée et des inspections opérationnelles.

VI. Obligations à l'égard du personnel de maintien de la paix

Sûreté et sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies

98. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 73 et 74 de sa résolution 76/274.

99. Les conditions de sécurité des missions de maintien de la paix restent changeantes et difficiles. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a dû apporter un soutien immédiat au retrait rapide de la MINUSMA du Mali et aux préparatifs avec la MONUSCO pour la période électorale de décembre 2023 en

République démocratique du Congo, ainsi que veiller à la poursuite de l'exécution des mandats à la suite de la crise survenue au Moyen-Orient.

100. Pendant l'exercice considéré, à l'aide des contributions volontaires, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont organisé le cinquième atelier de mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix avec des homologues des quatre missions les plus dangereuses (MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO et MINUSS), ainsi que de la FINUL et de la FISNUA. Les débats ont porté sur les enseignements tirés de l'expérience, les nouvelles menaces et les nouveaux risques opérationnels, la désinformation et la désinformation et l'évacuation sanitaire primaire. Durant l'exercice 2024/25, les sixième et septième ateliers sur le plan d'action seront organisés pour que les participants puissent évaluer les progrès, cerner les difficultés et partager les meilleures pratiques et les enseignements à retenir. Le Département des opérations de paix continuera également de donner la priorité à la sécurité lors des examens demandés par l'Assemblée générale et de se concentrer sur l'évacuation sanitaire primaire, et il prévoit de réaliser des simulations de crise supplémentaires.

101. Depuis 1948, 1 067 membres du personnel de maintien de la paix ont été tués à la suite d'actes de malveillance, dont 331 depuis 2013. Les responsables de tels crimes sont peu nombreux à avoir été traduits en justice. Toutefois, depuis 2019, des progrès ont été faits dans les pays prioritaires et le nombre d'auteurs présumés identifiés et placés en détention a augmenté, tout comme le pourcentage d'affaires qui ont effectivement fait l'objet d'une enquête au niveau national. Pendant l'exercice considéré, la MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO ont continué de prêter une assistance technique et une aide au renforcement des capacités pour aider leurs pays hôtes respectifs à appliquer la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Le Secrétariat a également apporté son soutien au nouveau Groupe de travail d'États Membres pour la répression des infractions commises contre le personnel de maintien de la paix, notamment en facilitant les réunions de ce mécanisme en décembre 2022 et en avril 2023.

102. Durant l'exercice 2022/23, la MINUSMA a poursuivi ses efforts sur plusieurs fronts pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en continuant de lutter contre les engins explosifs improvisés et en améliorant l'évacuation sanitaire primaire. Le premier objectif du plan de retrait de la MINUSMA était de garantir la sûreté et la sécurité du personnel. Cet objectif a été particulièrement difficile à tenir, compte tenu de la détérioration rapide des conditions de sécurité dans le nord du Mali, à laquelle se sont ajoutés le court délai dans lequel il fallait opérer le retrait et le fait que le Gouvernement de transition au Mali n'avait pas approuvé les vols et les convois d'extraction, de réapprovisionnement et de transport de passagers. En raison de l'absence d'autorisation de vol, 848 membres du personnel de maintien de la paix ont dû quitter la zone de la Mission dans un convoi routier de 143 véhicules de Kidal à Gao sans bénéficier d'un soutien aérien. Le convoi a été frappé par six engins explosifs improvisés en cours de route et 37 personnes ont été blessées. Le retrait de Kidal a également entraîné une perte importante de matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents, que la Mission a été contrainte de détruire, de mettre hors d'état de fonctionner ou d'abandonner faute d'avoir été autorisée à organiser un convoi terrestre aux fins de l'enlèvement et après avoir essuyé de nombreux refus concernant l'organisation de vols aux fins du transport de matériel. Un autre sujet de préoccupation était la campagne coordonnée de désinformation et de désinformation menée à l'encontre de la MINUSMA. La Mission a constamment revu et mis à jour ses plans d'urgence afin d'atténuer les risques menaçant la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, et le retrait a été achevé dans les délais prévus.

103. Afin d'améliorer le renseignement, l'alerte précoce et l'intervention rapide dans le domaine du maintien de la paix, la Division de la police coopère avec les composantes Police des Nations Unies et diverses entités des Nations Unies en vue d'élaborer des plans d'action visant à renforcer les capacités des missions.

104. Les équipes de police de la MINUSMA, de la MINUSCA et de la MONUSCO chargées de la lutte contre la criminalité grave et organisée ont contribué à recenser les bonnes pratiques relatives aux procédures d'enquête après les explosions et au traitement des preuves, ce qui a permis de renforcer les capacités criminalistiques nationales et ainsi d'améliorer la sûreté et la sécurité.

105. Le Département de l'appui opérationnel continue de fournir des solutions de sécurité physique conformes à la politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies établie par le Département de la sûreté et de la sécurité. Les solutions de sécurité physique comprennent des miradors modulaires avec protection pare-balles, des barrières de protection, des grillages de clôture métallique, des fournitures pour la défense des périmètres et des systèmes d'éclairage solaire photovoltaïque pour la sécurité extérieure des camps. Des infrastructures de sécurité physique, telles que des fossés et des granges entourant le périmètre, des murs et des clôtures d'enceinte, des miradors et des postes de contrôle d'accès des véhicules et des piétons, sont également construites dans les zones des missions. Par exemple, pendant l'exercice 2023/24, la MINUSS achèvera la construction d'un mur d'enceinte en béton armé de 4,2 kilomètres de long avec un budget approuvé de 3,7 millions de dollars.

Atténuation des menaces liées aux engins explosifs

106. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 72 de sa résolution [76/274](#).

107. Le Service de la lutte antimines a continué d'améliorer la sécurité des soldats de la paix qui interviennent dans des environnements où les engins explosifs représentent une menace élevée, grâce à des efforts concertés au Siège et dans les missions.

108. Le Service de la lutte antimines a publié une politique et des orientations visant à améliorer la performance des pays fournisseurs de contingents, en application des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant intitulé « L'action de l'Organisation des Nations Unies face à la menace posée par les engins explosifs : Une coopération plus étroite s'impose » ([S/2021/1042](#)). Par l'intermédiaire de son équipe consultative sur l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, basée à Entebbe, le Service a travaillé avec les pays fournisseurs de contingents pour aligner les programmes et les cours de formation sur les normes de l'ONU.

109. Le Bureau des affaires militaires et le Service de la lutte antimines ont dirigé un groupe de travail composé de représentants du Siège et des États Membres et chargé de rédiger la stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés dans les opérations de maintien de la paix. La stratégie repose sur trois piliers, à savoir la préparation des soldats de la paix, la neutralisation des engins et la mise en échec des réseaux, qui sont soutenus par les services de renseignement au service du maintien de la paix. Elle définit les rôles, les responsabilités et les relations d'appui afin de mettre en place une réponse cohérente et synergique entre le Siège, les missions et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

110. Le Bureau des affaires militaires a publié une directive visant à établir un cadre, des orientations, des rôles et des responsabilités pour l'ensemble de ses services et équipes, en vue de lutter sur tous les fronts contre la menace que représentent les

engins explosifs improvisés, conformément à l'une des priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus, à savoir les obligations à l'égard du personnel de maintien de la paix. Le cadre d'intervention en cas de menaces liées aux engins explosifs improvisés est un processus cyclique qui comprend l'analyse de la menace, la définition des besoins opérationnels, la création de capacités et l'examen des capacités.

111. Sur le terrain, le Service de la lutte antimines a contribué à la sécurité et à la mobilité des soldats de la paix et ainsi amélioré l'efficacité de l'exécution des mandats. À la MINUSMA, des équipes de lutte antimines ont dispensé une formation à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés et ont offert des services d'encadrement aux troupes de la Mission, afin de renforcer leur capacité de détecter et de neutraliser ces engins et de rester mobiles dans un environnement à haut risque. Les équipes de lutte antimines de la MINUSCA ont amélioré les moyens dont disposait la Mission pour surveiller et contrôler les menaces liées aux engins explosifs et pour mener des enquêtes criminalistiques. Les équipes de lutte antimines de la MONUSCO ont sensibilisé le personnel en tenue aux risques liés aux engins explosifs. Au Sahara occidental, les équipes de lutte antimines ont veillé à la sécurité des soldats de la paix et des équipes d'enquête de la MINURSO en vérifiant que les routes et secteurs situés à proximité de lieux où des frappes aériennes auraient été menées étaient exempts d'engins explosifs et en procédant au dégagement.

Modèle de prestation de services du Service de la lutte antimines

112. L'Assemblée générale s'est penchée sur le rapport du Secrétaire général où figure le résumé des conclusions et recommandations de l'analyse indépendante du modèle de prestation de services du Service de la lutte antimines (A/77/747) et en a reporté l'examen à la reprise de sa soixante-dix-huitième session. Le Secrétariat continue d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes [A/75/5 (Vol. II) et A/76/5 (Vol. II)], à commencer par l'examen et la refonte des moyens d'exécution des mandats de lutte antimines prévus dans les projets de budget de la FINUL et de la FISNUA pour l'exercice 2024/25. Le passage à une exécution dirigée par le Secrétariat améliore la gouvernance en établissant un rapport hiérarchique direct entre le personnel de lutte antimines et le ou la Chef du programme de lutte antimines, ce qui permet au Secrétariat d'attribuer des missions aux prestataires de services extérieurs et de gérer ces derniers, et lui donne les moyens d'exercer les fonctions essentielles que sont la conception du programme, la planification opérationnelle, l'élaboration de demandes d'achat de biens ou de services, la mise en œuvre, la communication d'informations et la représentation. Le Secrétariat a réalisé les études initiales avec les ressources dont il disposait afin de commencer à produire des données sur les modèles comparatifs de lutte antimines. Comme indiqué aux paragraphes 36, 37 et 47 du rapport susmentionné présenté par le Secrétaire général, le Service de la lutte antimines et le Secrétariat doivent disposer de ressources suffisantes au Siège et sur le terrain pour être en mesure de s'acquitter des fonctions de conception et de suivi des programmes ainsi que de la communication d'informations, mener un examen progressif de tous les programmes de lutte antimines et mettre en œuvre les modèles révisés de prestation de services.

Décès et invalidité

113. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport des informations détaillées sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris en cas de troubles post-traumatiques. Le Secrétariat mène actuellement un projet d'amélioration du traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité dans le but d'analyser les processus opérationnels et de les perfectionner et ainsi d'accélérer le règlement des demandes. Ce projet concerne la procédure de traitement des demandes

d'indemnité de décès et d'invalidité, à toutes les étapes, depuis la survenue du fait générateur jusqu'au décaissement des fonds, la mise au point de solutions informatiques et un soutien supplémentaire apporté aux États Membres pour garantir que des demandes complètes et exactes seront rapidement soumises et réglées dans les délais requis.

Logements

114. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 51 et 52 de sa résolution [76/274](#).

115. Par l'intermédiaire du groupe de travail spécial créé en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/274](#), les représentants des États Membres ont été informés et consultés en décembre 2022 et en mars 2023. Les missions ont été consultées sur le projet de rapport en août 2023 et des séances d'information et de consultation ont été organisées avec les États Membres en septembre 2023. Le rapport contient un large éventail de recommandations, notamment concernant l'élaboration d'un document d'orientation qui contiendrait des définitions claires, l'établissement de calendriers propres aux bases opérationnelles temporaires et la mise en œuvre d'un processus décisionnel au niveau des missions. Il est également recommandé d'examiner la documentation et les procédures actuelles, notamment le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies et les États des besoins par unité, tout en étudiant la possibilité d'utiliser les modules d'ingénierie comme des moyens en attente. La date de parution du rapport est actuellement prévue pour le premier trimestre de 2024, et les États Membres seront dûment informés de la suite qui y sera donnée.

116. L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui vise à aider les missions à améliorer les normes d'hébergement, est présentée au paragraphe 175 ci-dessous.

Amélioration des normes médicales

117. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 76, 77 et 78 de sa résolution [76/274](#).

118. Plusieurs initiatives sont en cours pour aider les missions à améliorer la fourniture de soins de santé au personnel de maintien de la paix. Le Département de l'appui opérationnel dirige l'exécution d'un programme dont l'objet est de mettre en œuvre des normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients dans les hôpitaux de niveau I de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Il mène également des projets pilotes de télémédecine dans plusieurs missions des Nations Unies dans le cadre du programme de partenariat triangulaire, qui se compose de l'ONU, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des États Membres. Ces initiatives visent à renforcer la capacité de l'ONU de fournir des services médicaux dans des endroits reculés en tirant parti des progrès réalisés dans le domaine de la santé numérique et des technologies de la communication. En novembre 2023, 24 sites dans huit missions de maintien de la paix étaient concernés par des projets pilotes portant sur divers domaines, notamment l'assistance à distance en cas de traumatisme sur le lieu de la blessure, la télésurveillance des patients pendant les évacuations de blessés et les évacuations médicales, et les consultations de spécialistes pour des contre-expertises.

119. Les plans de soutien sanitaire de toutes les missions ont été mis à jour et les chefs des services médicaux ont été formés pour améliorer la planification médicale.

La mise en place du portail de gestion des connaissances et l'organisation d'activités d'apprentissage en ligne ont facilité la formation médicale continue des professionnels de la santé sur le terrain, en vue d'améliorer la qualité des soins. Pour s'assurer que le personnel médical des Nations Unies possède les compétences nécessaires en cas d'urgence, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail encourage les membres du personnel à suivre des cours de traumatologie certifiés au niveau international qui comprennent un grand nombre d'exercices de simulation.

120. La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail mène un projet pluriannuel visant à mettre en place un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans les missions de maintien de la paix. Dans un premier temps, le système s'adressera au personnel civil et pourrait s'étendre à terme au personnel en tenue. Il sert à recueillir et à regrouper des données relatives à la santé et à la sécurité afin d'améliorer les normes médicales en fournissant des informations sur les taux d'accidents et de maladies du personnel médical dus aux dangers des installations médicales et aux pratiques sur le lieu de travail.

121. La Division développe et perfectionne également son logiciel sur la santé EarthMed afin d'améliorer la qualité des données relatives aux qualifications des prestataires, à l'état de santé des patients et à un ensemble de mesures de la qualité des soins.

Santé mentale

122. Des stratégies ont été mises au point en faveur de la santé mentale et du bien-être du personnel civil et en tenue.

123. La Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies pour 2024 et au-delà, qui cible le personnel civil, a été lancée en novembre 2023. Elle comprend 12 indicateurs fondés sur un document d'orientation de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation internationale du Travail sur la santé mentale au travail. Elle est axée sur la prévention des risques qui menacent la santé mentale au travail, la promotion du bien-être et la protection de la santé mentale au travail, ainsi que le soutien au personnel souffrant de problèmes de santé mentale. Au Secrétariat, l'exécution de la Stratégie est supervisée par une équipe de direction spécialisée en santé mentale, coprésidée par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. Les missions de maintien de la paix sont particulièrement concernées. Les principales activités menées à ce jour comprennent l'élaboration de ressources et d'outils d'apprentissage à l'intention des dirigeants, des gestionnaires et des spécialistes des ressources humaines, des mesures de lutte contre la stigmatisation et l'examen de questions administratives. Le soutien psychosocial au personnel des missions de maintien de la paix est assuré par le Groupe de la gestion du stress traumatique, qui relève du Département de la sûreté et de la sécurité.

124. L'exécution de la Stratégie débutera en 2024 et prévoit des mesures visant à intégrer la santé mentale dans les politiques et les pratiques, la formation des dirigeants et des gestionnaires, l'examen des risques psychosociaux et des lignes directrices relatives à l'assistance aux membres du personnel souffrant d'un problème de santé mentale diagnostiqué. Un soutien sera apporté aux missions pour les aider à appliquer la Stratégie, ce qui supposera notamment d'élaborer un plan d'action propre au lieu d'affectation, de veiller à ce que des mesures communes à tout le Secrétariat soient prises et de créer des structures pour faire participer le personnel des missions. Les membres du personnel de terrain devraient tirer des avantages de l'intégration de la santé mentale dans les politiques et les pratiques tout au long de leur carrière dans

le système des Nations Unies, ainsi que de l'éducation à la santé mentale et au bien-être et d'un meilleur accès au soutien psychosocial.

125. Afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter de son devoir de protection envers le personnel en tenue, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail a élaboré une stratégie de soutien en matière de santé mentale pour les membres du personnel en tenue, qui entrera en vigueur en 2024. Cette stratégie profitera à l'ONU et aux États Membres en permettant d'assurer une prévention précoce, une protection et un soutien en faveur du personnel en tenue.

Amélioration des soins de traumatologie et d'urgence

126. Le Département de l'appui opérationnel et le Département des opérations de paix continuent de collaborer avec les missions afin d'améliorer l'évacuation des blessés. Des simulations d'évacuation sanitaire primaire sont actuellement réalisées dans des missions à haut risque pour que l'on puisse déterminer quelles sont les lacunes. Des services de télémedecine sont mis en place pour aider dans les situations où l'évacuation sanitaire primaire est retardée par des problèmes de sécurité. La Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail a fourni des conseils et des orientations aux missions de maintien de la paix et aux équipes de pays sur les aspects médicaux de la préparation aux situations d'urgence et des interventions d'urgence. Un système de recensement des victimes en temps réel sera mis en service en 2024.

VII. Obligations du personnel de maintien de la paix

Performance et responsabilité en matière de maintien de la paix

127. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale au paragraphe 47 de sa résolution [76/274](#).

128. Au cours de l'exercice, la gestion de la performance et le respect du principe de responsabilité ont été améliorés dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont poursuivi la mise en service du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, qui est revu et partagé avec les États Membres à intervalles réguliers, la dernière fois en date en novembre 2023. Le cadre rassemble tous les outils d'évaluation de la performance disponibles afin d'améliorer la cohérence, de recenser les lacunes et de progresser encore dans les domaines prioritaires. Il prévoit des mesures applicables à toutes les catégories de personnel (civil ou en tenue), travaillant au Siège ou sur le terrain, y compris les cadres supérieurs. Le cadre intégré fournit des informations sur l'utilisation des différents outils d'évaluation de la performance et sur l'action menée pour améliorer ces outils au moyen des projets prioritaires. Ces priorités sont alignées sur l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, et les progrès accomplis font l'objet d'un rapport au titre du cadre de suivi de ladite initiative.

Performance du personnel en tenue

129. Des mesures considérables ont été prises pour évaluer et améliorer la performance des composantes militaires et policières des missions de maintien de la paix, notamment en affinant les outils d'évaluation. Des instructions permanentes et des outils d'évaluation ayant trait aux nouvelles unités de police constituées ont été

lancés en janvier 2023, et des efforts continuent d'être déployés pour améliorer le processus d'évaluation des unités militaires et renforcer l'attention qui y est portée.

130. Dans le cadre d'une approche globale, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix continue de présider régulièrement des réunions intégrées pour discuter des résultats exceptionnels ou, au contraire, insuffisants mis en avant lors d'évaluations de la performance effectuées au niveau d'une mission ou du Siège et pour examiner les mesures correctives et les mesures d'atténuation à prendre. C'est ainsi qu'il a été décidé, par exemple, de préparer une aide à la formation et au renforcement des capacités, d'effectuer des visites de validation des compétences, notamment militaires le cas échéant, avant la relève des unités, ou encore d'adapter les calendriers de relève afin de garantir l'état de préparation des unités.

131. Le Département des opérations de paix est resté en contact étroit avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment dans le cadre de réunions intégrées, afin de leur donner des avis individuels sur la performance de leurs unités militaires et de leurs unités de police constituées et de recevoir des observations en retour sur l'appui fourni par le Secrétariat. Ces activités de collaboration et d'échange d'informations entre le Secrétariat et les États Membres ont permis de mieux comprendre les problèmes de performance et sont très appréciées par les pays fournisseurs, qui ont demandé des retours d'information réguliers.

132. Malgré les progrès accomplis dans la formalisation d'un processus, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rendre opérationnelle la reconnaissance des résultats exceptionnels des unités militaires et de police, en commençant par la mise au point définitive de directives particulières. Des consultations ont été organisées avec les missions en août et en septembre 2023 au sujet du texte d'une instruction permanente visant à améliorer la reconnaissance des performances exceptionnelles du personnel en tenue, et les composantes militaires et composantes de police ont fait part de leur approbation de manière générale. Il est prévu que l'instruction permanente soit publiée avant la fin juin 2024, après consultation des États Membres.

Prévention des conduites répréhensibles et application des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix

133. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous des informations sur les mesures prises par le Secrétariat en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale au paragraphe 45 de sa résolution [76/274](#).

134. Le Secrétariat et les États Membres continuent de privilégier la coopération pour ce qui est de prévenir les fautes du personnel, d'appliquer des mesures destinées à faire respecter les règles de conduite et de soutenir et aider les victimes d'actes répréhensibles.

135. Le Secrétariat continue d'utiliser son système de suivi de la gestion des dossiers pour vérifier qu'aucun membre du personnel n'a commis de fautes lors de périodes de service antérieures. En outre, les informations sur les allégations fondées d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel continuent d'être saisies dans la base de données ClearCheck pour permettre la vérification des candidats par toutes les entités du système des Nations Unies, y compris le Secrétariat, dans le cadre de leurs propres procédures de recrutement.

136. Les sessions de formation et les activités de sensibilisation visant à informer l'ensemble des membres du personnel au sujet des Normes de conduite des Nations Unies, leurs obligations de signalement et leur droit à la protection contre les représailles se poursuivent. Des initiatives sont en cours pour comprendre plus précisément les questions liées au harcèlement sexuel qui touchent le personnel en tenue, notamment grâce au dialogue avec les États Membres.

137. Apporter une réponse efficace aux comportements répréhensibles demande de procéder à une analyse intégrée de la situation, ainsi que de mettre en place des mesures de recensement et d'atténuation des risques. C'est pourquoi le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'emploie à réviser les outils de gestion des risques de faute professionnelle et d'exploitation et atteintes sexuelles qui sont utilisés par les opérations de maintien de la paix, l'objectif étant d'y inclure des éléments relevant d'une approche intégrée, notamment en créant des inventaires des risques et des plans de travail ciblés pour des zones de déploiement spécifiques, ainsi qu'en renforçant l'utilisation des données pour mieux comprendre les tendances et éclairer la prise de décisions. Le Secrétariat s'emploie par ailleurs encore à renforcer sa coordination interne pour mieux gérer les risques de faute dans le cadre de la performance, y compris lorsqu'il prend des décisions sur de possibles déploiements.

138. Le Secrétariat continue d'œuvrer auprès des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour qu'ils répondent aux allégations de faute signalées, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Pour faciliter le suivi des mesures à prendre en réponse aux allégations, qu'il s'agisse de la conduite d'enquêtes ou des mesures adoptées une fois que les faits ont été établis, le Secrétariat a mis en service en novembre 2023 un nouveau module réservé aux États Membres. Conçue par le Secrétariat, cette nouvelle plateforme en ligne confidentielle permet aux États Membres d'avoir accès à des informations détaillées sur les plaintes pour faute visant leurs nationaux.

139. Des informations plus détaillées sur les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les paragraphes 87 à 100 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale seront fournies, au cours de la soixante-dix-huitième session, dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il y sera question de thèmes spécifiques en lien avec cette problématique, de la réponse apportée aux allégations et du soutien et de l'assistance fournis aux victimes. Ainsi, ledit rapport traitera notamment des activités ayant récemment été menées concernant le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que des initiatives associées à l'équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat chargée de traiter les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire qui concernent le personnel des opérations de paix des Nations Unies.

Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

140. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, l'objectif étant de travailler avec les forces de sécurité ne relevant pas de l'Organisation de façon à influencer positivement sur leur comportement, leur culture et leur gestion, avec le soutien coordonné du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Une attention particulière a continué d'être donnée à l'utilisation de la politique pour permettre le soutien de l'Organisation et prévenir la commission de violations graves, en collaboration notamment avec les États Membres, en vue de renforcer le respect du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Dans ce contexte, la politique a été utilisée à des fins de recensement et de gestion des risques liés au fait d'appuyer des forces de sécurité non onusiennes, ainsi que de dialogue avec les forces de sécurité nationales de pays à l'environnement politique et opérationnel complexe.

Gestion de l'environnement

141. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous des informations sur la suite donnée aux demandes formulées aux paragraphes 83 et 84 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et au paragraphe 74 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/760).

142. Conformément aux mandats confiés au Secrétariat par l'Assemblée générale, dans sa résolution 76/274, et par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/77/19), à savoir d'élaborer, en consultation avec les États Membres, des orientations à suivre pour assurer la continuité des efforts entrepris en matière de gestion de l'environnement au-delà du mois de juin 2023, le Département de l'appui opérationnel a tenu, durant l'année écoulée, des consultations avec les missions, avec le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions et avec l'ensemble des membres. S'appuyant sur les résultats de ces consultations, le Département a élaboré une proposition de stratégie environnementale qui couvre la période allant jusqu'à 2030 et met en avant trois thèmes clés, abordés dans les paragraphes suivants.

143. *Responsabilité* : la gestion des risques, en particulier en ce qui concerne les eaux usées et les déchets dangereux, fera l'objet d'une vigilance constante. Par ailleurs, on veillera tout particulièrement, pendant la période couverte par la stratégie, à garantir que les processus de liquidation s'opèrent de façon efficace et responsable, s'attellant en priorité à éliminer les risques dans les situations imprévisibles et s'assurant que toutes les missions prennent les mesures appropriées au cours de la phase de fonctionnement stabilisé pour se préparer à une liquidation responsable.

144. *Ambition* : le Département de l'appui opérationnel soutiendra en priorité les efforts de transition vers les énergies renouvelables et aidera les missions à démontrer les avantages des projets entrepris sur les plans de l'efficacité et du renforcement de la résilience opérationnelle. La réduction de la consommation sera un autre domaine d'ambition accrue, englobant la réduction de la production de déchets, de l'utilisation de l'eau et de la consommation d'électricité. Pour obtenir les résultats espérés, il sera essentiel de mettre davantage l'accent sur une planification pluriannuelle efficace dans les secteurs clés (énergie, déchets et eaux usées).

145. *Empreinte positive* : le Département de l'appui opérationnel continuera d'aider les missions à concevoir leurs activités de façon à laisser une empreinte positive dans les pays hôtes, en mettant davantage l'accent sur la coordination anticipée s'agissant de l'utilisation finale prévue, le renforcement des capacités et de l'appropriation locale, la recherche de solutions au niveau local, la possibilité de co-utilisation et la garantie que l'exploitation et la maintenance des systèmes et des infrastructures soient dirigées par ceux qui sont censés les utiliser après le départ de la mission, chaque fois que cela est possible.

146. La mise en œuvre de la stratégie se poursuivra dans les cinq piliers opérationnels que sont l'énergie, les déchets, l'eau et les eaux usées, les systèmes de gestion environnementale et l'impact général, et l'on continuera à prendre appui sur le travail fructueux réalisé par les communautés responsables de ces domaines. L'un des principaux changements à venir est l'introduction d'objectifs de résultat annuels par mission dans le contexte des rapports budgétaires, afin de faciliter les discussions sur le niveau d'ambition recherché et les moyens d'atteindre lesdits objectifs. Cette nouvelle approche fait actuellement l'objet d'un essai pilote dans deux missions.

147. La stratégie environnementale qui couvre la période allant jusqu'à 2030 est un document évolutif qui sera continuellement mis à jour pour refléter les réalités opérationnelles et le résultat des consultations tenues avec les États Membres. Comme la stratégie environnementale était initialement prévue pour s'étendre sur la période

2017-2023, l'exercice ici considéré marquant dès lors la sixième année de mise en œuvre, le Département de l'appui opérationnel a entrepris une analyse complète des activités menées au cours des six dernières années. Le rapport d'évaluation est disponible à l'adresse suivante : https://operationalsupport.un.org/sites/default/files/the_way_forward_-_environment_strategy_2023-2030_0.pdf.

148. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne les indicateurs clés de performance relatifs à la stratégie. Suite à la demande d'informations détaillées sur la progression de la performance des missions, les tableaux de bord d'évaluation environnementale des missions figurent dans les projets de budget pour 2024/25. Les indicateurs clés de performance sont influencés par une série de facteurs, en particulier l'ouverture ou la fermeture de sites (par exemple, la fermeture de la MINUAD en 2020/21 et la réduction en cours des effectifs de la MONUSCO) et les fluctuations des effectifs dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La tendance générale reste encourageante. Les notes environnementales se sont améliorées dans toutes les missions depuis le début de la mise en œuvre de la stratégie, et dans toutes les missions sauf une entre les exercices 2021/22 et 2022/23. Aucun risque majeur n'a été signalé depuis l'exercice 2021/22. La proportion de sites répondant aux normes de meilleures pratiques (c'est-à-dire présentant un risque minimal) pour le traitement des eaux usées a augmenté et atteint récemment son maximum. La part des déchets éliminés à l'aide de méthodes améliorées (c'est-à-dire compostés, recyclés, incinérés selon les meilleures pratiques ou liquidés par enfouissement technique) a continué de croître (atteignant 65 %), avec une augmentation substantielle en 2022/23 du fait de l'installation de déchetteries. La proportion de sites répondant aux normes de meilleures pratiques (c'est-à-dire présentant un risque minimal) en matière de gestion des déchets a également augmenté, même si des améliorations restent possibles, lesquelles nécessitent le déploiement d'équipements dans les camps de petite taille. La part des énergies renouvelables ne s'est que légèrement accentuée (environ 1 % par an, pour atteindre 7 % en 2022/23). Néanmoins, plus de 20 % des sites disposent de capacités de production d'énergie renouvelable, ce qui leur a permis de résister aux difficultés d'approvisionnement en carburant rencontrées récemment par certaines missions. La consommation globale de carburant est en baisse, du fait du retrait de certaines missions. Bien que le nombre de litres utilisés par personne pour l'alimentation des groupes électrogènes soit également en diminution, il est très variable, une série de facteurs pouvant affecter les résultats, notamment le retrait des missions et la COVID-19. Enfin, les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburant par les groupes électrogènes, bien qu'également influencées par la pandémie, du fait des contraintes imposées aux mouvements de véhicules et aux mouvements aériens durant cette période.

Tableau 1
Indicateurs clés de performance pour la stratégie globale (exercices 2017/18 à 2022/23)

Indicateur	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	Objet
Notes obtenues par les missions en matière de gestion de l'environnement	61	67	75	76	80	81	Moyenne obtenue par les missions (0-100)
Données mesurées (en pourcentage)	47	37	63	77	75	74	Proportion de données mesurées par rapport aux données estimées
Sites ayant fait l'objet d'une inspection environnementale (en pourcentage)	48	68	90	87	92	91	Proportion de sites ayant fait l'objet d'une inspection environnementale
Consommation de carburant des groupes électrogènes (matériel appartenant à l'ONU et matériel appartenant aux contingents)	4,1	4,1	3,3	3,4	3,9	3,7	Litres par personne et par jour
Utilisation d'énergies renouvelables (en pourcentage)	3	3	4	5	6	7	Proportion de la consommation totale d'électricité
Émissions de gaz à effet de serre	8,4	8,3	7,5	7,3	7,6	7,5	Tonnes d'équivalent CO2 par personne et par an
Consommation d'eau douce	138	138	129	133	128	133	Litres par personne et par jour
Sites où le risque lié aux eaux usées est jugé minimal (en pourcentage)	32	47	60	69	72	70	Proportion de sites
Sites utilisant des sources alternatives d'approvisionnement en eau (en pourcentage)	34	29	34	33	32	28	Proportion de sites
Production de déchets solides	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	Kilogrammes par personne et par jour
Sites où le risque lié à la gestion des déchets est jugé minimal (en pourcentage)	13	22	18	23	25	34	Proportion de sites
Déchets éliminés selon des méthodes privilégiées (en pourcentage)	19	33	40	43	48	65	Proportion de l'ensemble des déchets produits

Note : les données fournies dans le tableau 1 portent sur la période couverte par la stratégie. Le cas échéant, les données des années précédentes ont été recalculées à l'aide de la plus récente méthodologie en vigueur et les erreurs corrigées lorsqu'elles ont été relevées après la période de référence, afin de faciliter la comparaison entre les années.

149. La fourniture d'une assistance technique et d'orientations stratégiques se poursuivra, et les structures actuellement en place pour soutenir les missions seront maintenues pendant l'exercice 2024/25, conformément aux priorités définies dans les cinq piliers de la stratégie. Un budget de 1,1 million de dollars a été demandé pour l'exercice 2024/25 au titre du projet d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, soit un montant inférieur à celui de l'exercice 2023/24 (1,35 million de dollars), compte étant tenu de la clôture de la MINUSMA. Il est proposé de répartir le montant de 1,1 million de dollars entre les missions au prorata, selon un modèle de partage des coûts, chaque mission en cours contribuant proportionnellement à ses effectifs.

VIII. Communication stratégique

150. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous des informations sur la suite donnée aux demandes formulées aux paragraphes 85 et 86 de la résolution 76/274 de

l'Assemblée générale et au paragraphe 86 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/760](#)).

151. Comme l'indique en détail le Secrétaire général dans son rapport sur la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([S/2023/646](#)) et dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ([A/78/587](#)), les difficultés auxquelles se heurtent les activités de maintien de la paix ne cessent de croître, et la nécessité de communiquer de manière stratégique, proactive et interactive avec les principales parties prenantes et les publics mondiaux est plus grande que jamais. Afin de renforcer l'efficacité de la communication relative au maintien de la paix, dans un paysage de l'information en évolution rapide, il est essentiel que les missions disposent de stratégies de communication globales alignées sur les objectifs politiques et les objectifs de sécurité, ainsi que de mécanismes d'évaluation sur la question. Un soutien à cet effet est fourni aux missions, dont, tout récemment, la MINUK, la FISNUA, la MINURSO, la MONUSCO et la MINUSMA. En outre, afin de guider les missions, une nouvelle politique de communication stratégique globale commune, mise au point par le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, devrait être achevée d'ici le début de l'année 2024.

152. Afin d'améliorer la compréhension des fonctions, des attributions et des capacités des missions et de renforcer le soutien sur lequel celles-ci peuvent compter en mettant en lumière les retombées tangibles de leur travail sur les communautés, le Département des opérations de paix a lancé une nouvelle campagne de communication mondiale, intitulée « La paix commence avec moi ». Cette campagne vise à tirer parti du soixante-dix-septième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à instaurer un climat de confiance grâce à des récits authentiques et axés sur l'humain, à travers la promotion d'une nouvelle image de marque, au moyen de contenus numériques et des médias sociaux, dans le cadre d'échanges médiatiques poussés et grâce à l'organisation d'activités de sensibilisation du public à grande échelle. Les missions communiquent également avec les gouvernements hôtes et les autres parties prenantes pour souligner l'importance des partenariats. Par exemple, la MINUSCA organise des conférences de presse avec des partenaires extérieurs, tandis que la MINUSS collabore avec les autorités hôtes sur des activités de réconciliation et de consolidation de la paix à grande échelle.

153. Le premier rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la communication stratégique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([S/2023/282](#)) a été présenté au Conseil de sécurité en mai 2023. Le Secrétaire général y a recensé des lacunes critiques dans les capacités existantes. Au cours de l'année écoulée, environ 45 sessions de formation et séances d'information ont été organisées à l'intention des hauts responsables des missions, des chefs des forces militaires et policières, du personnel en tenue et du personnel civil, ainsi que d'entités externes. Un atelier a par ailleurs été organisé à l'intention des hauts responsables des missions en matière de communication, de même qu'une formation spécialisée sur la mise en récit destinée aux membres des équipes numériques et deux ateliers concernant la communication sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Toutefois, de nouveaux programmes de formation doivent être mis au point pour permettre aux chefs de mission et aux responsables en tenue de la communication d'accroître leur expertise.

154. En 2023, le Département des opérations de paix a pris des mesures proactives pour lutter contre la désinformation, la mésinformation et les discours haineux, en étroite coordination avec d'autres entités des Nations Unies. Une unité financée au moyen de fonds extrabudgétaires a été créée en son sein, laquelle élabore des politiques, des orientations et des formations visant à renforcer l'intégrité de

l'information en mettant en place un système durable de surveillance, d'analyse et de réaction à la mésinformation, à la désinformation et aux discours haineux, et à évaluer l'effet des efforts entrepris. Un soutien pratique et direct a par ailleurs été apporté aux missions sur le terrain, avec notamment la fourniture d'outils de surveillance de l'environnement d'information numérique, l'organisation de sessions de formation et de simulations théoriques et la fourniture d'un appui pour l'élaboration de plans d'action spécifiques aux missions.

155. Les exemples de meilleures pratiques sont nombreux. À la MINUSCA, un groupe de travail chargé de lutter contre la désinformation et la mésinformation a été mis en place, lequel rassemble des capacités civiles et des capacités en uniforme contribuant aux efforts de surveillance, d'analyse et de réaction, notamment en prévision des situations propices à la désinformation. À la FINUL et à la MONUSCO, l'adoption d'une approche proactive et interactive de la communication contribue à atténuer l'effet de la mésinformation et de la désinformation, grâce notamment à l'organisation de visites sur le terrain et d'ateliers destinés à des représentants des médias et à des blogueurs, l'objectif étant que ces personnes puissent constater les retombées des activités menées par les missions, et à l'entretien d'une communication à double sens, dans le cadre d'une approche participative de la sensibilisation et de l'engagement de la population.

156. Une deuxième enquête de perception menée auprès de soldats de la paix en 2023 a permis de dégager des tendances sur l'effet de la mésinformation et de la désinformation, ainsi que de récolter des données sur les approches et les moyens mis en œuvre par les missions face à cette situation. Plus de 250 membres du personnel de toutes les missions de maintien de la paix y ont répondu. En tout, 61 % des personnes interrogées ont déclaré que la mésinformation et la désinformation affectaient gravement ou de manière critique les travaux de leur mission, soit 15 % de plus que l'année précédente. Le même pourcentage de répondants a déclaré que ces problèmes avaient des conséquences graves ou sérieuses pour la sécurité des soldats de la paix, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. Il est toutefois apparu que le travail mené par le Département des opérations de paix en réponse à ce défi croissant était efficace. Ainsi, plus de 70 % des personnes interrogées ont déclaré que les ressources d'apprentissage, les politiques et procédures, les formations sur mesure et les technologies numériques mises à disposition par l'équipe chargée de lutter contre la désinformation et la mésinformation avaient été utiles ou très utiles aux missions.

IX. Coopération avec les pays hôtes

157. Les opérations de maintien de la paix ont continué de travailler en étroite collaboration avec les pays hôtes dans le cadre de l'exécution de leur mandat. Par exemple, la MINUSS s'est associée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'au Ministère de l'agriculture et à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud pour lancer l'initiative « Prisons vertes » dans les États des Lacs et du Bahr-el Ghazal occidental. Cette initiative porte sur l'exploitation de fermes pénitentiaires pour relever le défi de la sécurité alimentaire dans les prisons. Par ailleurs, la fourniture d'un soutien aux tribunaux itinérants en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, à des fins d'accès à la justice dans les zones reculées, se poursuivra.

158. Conformément à la résolution [2518 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, et suite aux demandes formulées dans les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de 2021 et 2023 ([A/75/19](#) et [A/77/19](#), respectivement), le Secrétariat a mis en place un mécanisme harmonisé de collecte de données pour répertorier

systématiquement les problèmes liés à l'accord sur le statut des forces en utilisant Unite Aware SAGE. Le mécanisme a été déployé à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSS et sera progressivement étendu à d'autres missions de maintien de la paix.

159. Les opérations de maintien de la paix ont continué de soutenir la capacité des États hôtes à protéger les civils. La MINUSS a ainsi aidé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à déployer des tribunaux militaires généraux mobiles afin d'entamer les procès d'auteurs d'atrocités commises contre des civils. Elle a également continué de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a soutenu les autorités judiciaires militaires dans le Sud-Kivu. Une procédure judiciaire a abouti à la condamnation du commandant d'un groupe armé à la prison à vie pour crimes contre l'humanité.

160. En République centrafricaine, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) de la MINUSCA et le Ministère de l'éducation ont mis en service un centre d'animation et de formation professionnelle destiné aux enfants, à Bambari, l'objectif étant d'éviter que des enfants ne deviennent victimes de violations graves. La MINUSCA a par ailleurs soutenu l'élaboration, le lancement et l'application du manuel de classification des détenus afin de renforcer les capacités du système pénitentiaire en matière d'évaluation des risques et de gestion des détenus.

Lutte antimines

161. Les efforts de lutte contre les mines ont continué de contribuer aux capacités nationales et locales en matière de réduction des effets de l'escalade de la violence. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et en Somalie, les équipes de lutte contre les mines ont fourni aux institutions nationales de sécurité une aide à l'atténuation des menaces que présentaient les engins explosifs et les dispositifs explosifs improvisés, renforçant les capacités de ces entités en matière d'atténuation des menaces liées aux explosifs, d'élargissement de la présence de l'État et de renforcement de la protection des civils. En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, le Service de la lutte antimines a encouragé le recours à des pratiques exemplaires en matière de gestion des armes et des munitions, par l'intermédiaire des services de sécurité nationaux, ce qui a contribué à réduire le trafic d'armes légères et de munitions, éléments souvent utilisés pour fabriquer des engins explosifs improvisés.

162. Les activités de détection des explosifs et de dégagement menées au niveau de routes, d'infrastructures et de zones agricoles à Abyei, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud ont permis de sécuriser les zones en question aux fins de leur utilisation par les populations locales, favorisant de la sorte le développement socioéconomique.

163. Au Soudan du Sud, les actions de sensibilisation menées auprès des autorités nationales ont abouti à l'adhésion du pays à la Convention sur les armes à sous-munitions.

X. Mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

164. On trouvera dans les paragraphes qui suivent des informations données en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 41 à 43 de sa résolution [76/274](#).

165. Comme l'indique en détail le Secrétaire général dans son rapport sur la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus a eu un effet catalyseur sur l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne, entre autres, tant le renforcement des approches axées sur les personnes en matière d'alerte rapide et de règlement et de prévention des conflits que l'accroissement de la participation des femmes à la vie civique et politique. Par exemple, la collaboration entre les conseillers pour les questions de genre, l'armée, la police et les réseaux de femmes a facilité l'établissement de dialogues et de cartes des zones de tension, l'objectif étant de connaître les menaces pour mieux protéger les femmes et les filles. Ainsi, à Abyei, la police de la FISNUA a contribué à l'intégration des considérations relatives à la violence fondée sur le genre dans les comités de protection de la population locale et a fait passer la représentation des femmes dans ces comités à 25 %. La MINUSCA a quant à elle contribué à ce que des femmes achèvent la formation à la neutralisation des explosifs et munitions de niveau 2 en République centrafricaine.

166. Les conseillères et conseillers pour les questions de genre et le personnel des composantes civiles, policières, pénitentiaires et militaires ont joué un rôle essentiel dans cette intégration. Conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, huit missions⁸ ont systématiquement suivi les progrès accomplis et les défis rencontrés concernant les femmes et la paix et la sécurité, afin d'améliorer les performances et l'application du principe de responsabilité. La MONUSCO a tenu compte des questions de genre dans le Plan commun de transition, notamment en ce qui concerne les élections. Plusieurs missions ont révisé leurs plans d'action ou stratégies relatifs aux questions de genre et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité⁹. Le personnel a bénéficié d'une communauté de pratique sur les femmes et la paix et la sécurité, établie comme un espace de mise en commun de l'information, d'orientation et d'apprentissage. Cette question a par ailleurs été systématiquement traitée dans les rapports sur les missions de maintien de la paix présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité. Il demeure toutefois nécessaire de s'atteler à continuer d'améliorer la collecte de données et l'analyse des questions de genre. Par exemple, il est essentiel de renforcer la collecte de données qualitatives à l'appui des données ventilées par genre pour illustrer les effets des approches tenant compte des questions de genre, notamment par l'intermédiaire des exposés présentés par de hauts responsables des Nations Unies au Conseil et à l'Assemblée générale.

167. Le Département a favorisé la participation des femmes en mobilisant les hauts responsables des missions sur la question, ainsi qu'au moyen d'actions de sensibilisation et de communications stratégiques. Du 13 au 15 février 2023, la direction de la MINUSS et le Gouvernement sud-soudanais ont accueilli une conférence internationale sur le rôle de chef de file des femmes, au cours de laquelle des recommandations ont été faites au Gouvernement pour atteindre le quota de 35 % relatif à la représentation des femmes. Des initiatives de communication stratégique, telles que la publication d'un rapport annuel et la diffusion d'un podcast, ont permis de faire résonner la voix des femmes et de rendre compte des progrès réalisés s'agissant de la question des femmes et de la paix et la sécurité.

168. Le Département a soutenu la participation des femmes aux principaux processus et mécanismes de paix. Celles-ci ont été de plus en plus actives dans ce domaine,

⁸ MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, MINUSS, UNFICYP, MINUK, FISNUA et FINUL.

⁹ MINUK, FINUL, MINUSCA et MINUSMA.

notamment : a) à Abyei (FISNUA), où 87 des 348 membres des comités de protection de la population locale étaient des femmes ; b) en République démocratique du Congo (MONUSCO), où 52 des 210 personnes responsables d'initiatives locales de règlement des conflits étaient des femmes ; c) au Mali (MINUSMA), avec le soutien de la MINUSMA, où 6 des 25 membres de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation étaient des femmes ; d) en République centrafricaine, où une commission similaire comptait 45 % de femmes (5 des 11 membres). En outre, en République démocratique du Congo (MONUSCO), une participation de 40 % de femmes a été enregistrée dans la troisième phase des pourparlers de Nairobi, grâce à l'organisation d'actions de sensibilisation et de mobilisation et à l'exercice de bons offices par la Mission. Au Soudan du Sud, la MINUSS a soutenu la représentation des femmes dans les comités liés à la sécurité, qui est allée de 11 % à 17 %¹⁰. À Chypre, l'UNFICYP a aidé le Comité technique de l'égalité des genres à organiser un séminaire sur la participation des femmes aux pourparlers sur Chypre, ce qui a permis d'entretenir un dialogue plus régulier avec la société civile.

169. Le Département des opérations de paix a soutenu l'adoption de réformes axées sur l'égalité des genres afin d'accroître la représentation des femmes dans les secteurs de la sécurité nationale, notamment au Soudan du Sud, où la MINUSS a contribué à l'élaboration d'une évaluation nationale du secteur de la sécurité sous l'angle des questions de genre, à la création de réseaux de femmes dans cinq des services de sécurité et à la mise au point de programmes de formation sur la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité. En République centrafricaine, les femmes représentent désormais un quart des agents de la Police nationale et un cinquième des gendarmes déployés dans le pays. En République démocratique du Congo, plus de la moitié des femmes qui devaient être recrutées pour atteindre l'objectif de 3 000 nouvelles recrues fixé par le Gouvernement ont rejoint les forces armées.

Augmentation du nombre de femmes parmi le personnel civil et le personnel en tenue des opérations de maintien de la paix

170. La réalisation de la parité des genres dans les opérations de paix demeure une priorité essentielle. Au 31 décembre 2023, la proportion de femmes dans les opérations civiles de maintien de la paix était de 32 %, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. La tenue de listes de réserve et l'organisation d'activités de sensibilisation ciblées restent utiles pour accélérer les progrès et soutenir les efforts en faveur de cette parité.

171. L'initiative relative à la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, qui relève du Département de l'appui opérationnel, soutient le recrutement d'un plus grand nombre de femmes pour occuper des postes de haut rang, allant de la classe P-5 au poste de Secrétaire générale adjointe. L'initiative offre un soutien au recrutement et des possibilités de formation et de perfectionnement à une réserve de talents géographiquement diversifiée de plus de 300 dirigeantes intéressées par une carrière dans les opérations de paix des Nations Unies, conformément aux mandats prévus dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et les cadres relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité. Environ 75 % des femmes recrutées l'ont été dans des opérations de paix des Nations Unies ou dans des bureaux de l'Organisation, sur le terrain. Outre l'aide apportée aux candidates, l'initiative relative à la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction vient en aide aux opérations de paix des Nations

¹⁰ Le Comité d'examen stratégique de la défense et de la sécurité du Soudan du Sud compte 11,11 % de femmes, la Commission sur la sécurité nationale et l'ordre public 13,33 % et la Commission de la défense et des affaires des anciens combattants 17,64 %.

Unies qui continuent d'afficher un taux de représentation des femmes particulièrement bas. Dans le cadre de ces efforts, en 2022/23, elle a effectué des visites de soutien opérationnel auprès de la MONUSCO, du BANUS, de la MINUSCA et de la MINUSS pour les aider à augmenter le nombre de femmes dans leurs rangs.

172. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement déterminée à nommer des femmes à des postes de direction dans les missions. En juin 2023, 38 % des chefs et chefs adjoints de mission étaient des femmes. Deux des opérations de maintien de la paix les plus importantes et les plus complexes (MONUSCO et MINUSCA) sont dirigées par des femmes.

173. De par la collaboration qu'il entretient avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Département des opérations de paix continue de respecter les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, sauf en ce qui concerne les membres de contingents. La proportion de femmes parmi le personnel en tenue a principalement augmenté pour ce qui est du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées, celle-ci atteignant 28 % en décembre 2023, contre 26 % en décembre 2022 et 17 % en décembre 2018, année de lancement de la stratégie (voir [S/2023/646](#)). Le Département continue de mettre en œuvre des initiatives de recrutement, de formation et de sensibilisation en faveur de la parité des genres chez le personnel en tenue, en collaborant activement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et, notamment : a) en entretenant des viviers de talents ; b) en préparant les femmes en vue de leur sélection et de leur déploiement ; c) en renforçant l'analyse des données relatives à la parité des genres pour les pays fournisseurs de contingents.

174. Le Département des opérations de paix et les opérations de maintien de la paix ont pris des mesures concrètes pour recenser en permanence les obstacles limitant l'augmentation du nombre de femmes déployées, ce qui permet d'avoir une perception plus nuancée des difficultés et des entraves restantes. Il a par exemple été constaté récemment que le manque d'accès à des installations sanitaires de qualité pesait sur la participation des policières aux patrouilles et sur le partage de locaux entre celles-ci et leurs collègues, ce qui réduisait par conséquent la capacité de la police des Nations Unies à étendre ses activités dans des zones sujettes aux violences sexuelles et fondées sur le genre. Les efforts visant à favoriser un environnement favorable et sûr pour le personnel féminin en tenue se sont poursuivis, dans le cadre notamment d'activités de renforcement des mécanismes de soutien, par l'intermédiaire des réseaux de femmes et des responsables de la coordination des questions de genre, ainsi que de formation et d'orientation. De nombreuses femmes étant limitées du fait de leurs obligations familiales, le Bureau des affaires militaires offre la possibilité aux militaires hors unité ayant des enfants en bas âge d'être déployées pour de plus courtes durées.

175. L'amélioration des conditions de travail et de vie des soldates de la paix s'est poursuivie. La deuxième phase du projet entrepris dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui relève du Département de l'appui opérationnel et vise à aider les missions à améliorer les normes d'hébergement, a été lancée en avril 2023. Cinq projets pilotes ont été menés à bien dans le cadre de quatre opérations de maintien de la paix (MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO et FISNUA). Un sixième projet pilote est prévu à la MINURSO. Le Département de l'appui opérationnel continue de suivre les progrès accomplis. Après les trois premiers rapports périodiques, huit missions de maintien de la paix (MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, FNUOD, UNFICYP, FINUL et FISNUA) ont indiqué qu'elles mettaient en œuvre un grand nombre des recommandations formulées en matière de conception. Pour l'année écoulée, 46 % des logements, 56 % des sanitaires et 40 % des espaces de loisirs dans les

missions étaient conformes aux critères énoncés dans lesdites recommandations quant aux questions de genre.

176. Un cours de formation en ligne sur la santé des femmes destiné au personnel médical des Nations Unies en poste sur le terrain a été officiellement lancé en juillet 2023. Le cours permettra d'accroître les aptitudes et les compétences cliniques des professionnels de la santé afin qu'ils puissent offrir des soins de qualité qui tiennent compte des questions de genre aux femmes membres du personnel civil et du personnel en tenue des forces de maintien de la paix, contribuant ainsi à la création d'un environnement favorable et à l'amélioration de l'état de préparation des femmes.

177. Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires continue de soutenir la participation pleine, égale et véritable des femmes membres du personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En avril 2023, les femmes représentaient 40 % de ce personnel. Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires s'attelle actuellement à créer un vivier d'agentes pénitentiaires fournies par des gouvernements et provenant de diverses zones géographiques. Les missions ont par ailleurs aidé les pays hôtes à mettre en œuvre des initiatives plus fortes en matière de parité des genres, contribuant notamment à l'élaboration de la première stratégie relative aux questions de genre pour les services pénitentiaires de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à la mise en place de la première équipe d'intervention rapide composée exclusivement de femmes en République centrafricaine.

178. Le Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents a revu à la hausse le nombre d'articles sensibles aux questions de genre pouvant être remboursés. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont encouragés à procurer ces articles remboursables aux membres féminins de leur personnel.

179. Si des progrès ont été accomplis pour atteindre la parité des genres parmi le personnel civil et le personnel en tenue, y compris à des postes de direction, des obstacles continuent de limiter la participation pleine, égale et effective des femmes, en particulier sur le terrain et dans les institutions de sécurité nationale qui emploient du personnel en tenue. Par conséquent, les efforts concertés de l'ONU et des États Membres, ainsi que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, doivent se poursuivre et être renforcés.

XI. Maintien de la paix innovant, fondé sur des données et tirant parti des technologies

180. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous des informations sur la suite donnée aux demandes formulées au paragraphe 75 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale et au paragraphe 62 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/760](#)).

Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies

181. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, lancée en août 2021, est une initiative stratégique visant à tirer parti des technologies numériques pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et améliorer l'exécution des mandats.

182. L'objectif visé est l'adoption d'une approche innovante, fondée sur des données et tirant parti des technologies, dans laquelle la priorité est donnée aux missions sur

le terrain. Les efforts de mise en œuvre actuels sont axés sur la mise en place des éléments clés nécessaires à cette transformation. Ceux-ci portent notamment sur l'établissement d'une équipe de soutien numérique spéciale centralisée, sur la création d'un écosystème de données intégré, sur le développement de capacités d'innovation, sur l'instauration de partenariats stratégiques, et sur la mise en œuvre de trois axes de travail prioritaires, à savoir : a) l'amélioration de la perception de la situation ; b) la mise de la technologie au service des soldats de la paix en tenue ; c) la lutte contre la mésinformation et la désinformation.

183. L'équipe de soutien numérique, qui dirige activement la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, cherche à tirer parti des initiatives et structures existantes et à les renforcer, tout en améliorant la cohérence globale. Composée de sept postes (soutenus par des contributions volontaires), celle-ci rend compte à la Directrice de la coordination et des services partagés, au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix. En collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications et dans le cadre de consultations approfondies avec les principales parties prenantes, dont des États Membres, l'équipe s'attelle systématiquement à définir une approche unifiée et cohérente de la gestion et de l'exploitation des données et de la technologie dans le contexte du maintien de la paix.

184. La création d'un écosystème de données intégré quant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies exige de renforcer les processus de gouvernance et de gestion des données afin d'assurer une parfaite interopérabilité entre les systèmes utilisés sur le terrain, tout en veillant à la qualité des données. Les principaux objectifs de l'initiative sont de fournir des renseignements en temps réel sur les situations pertinentes et d'améliorer l'accessibilité des données, afin de faciliter la communication de l'information, la réalisation d'analyses, la planification, tant opérationnelle que stratégique, et la prise de décision. Par ailleurs, les missions de maintien de la paix chercheront en priorité à accroître la main-d'œuvre, en investissant dans les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour accélérer et maintenir les avantages de la transformation numérique.

185. La mise en œuvre du programme d'amélioration de la perception de la situation demeure un axe de travail prioritaire dont les retombées positives sont de plus en plus visibles à l'UNFICYP. En décembre 2022, la Force a mis en service la plateforme technique phare Unite Aware, conçue pour fournir une approche cohérente, globale et intégrée de la perception de la situation et de l'analyse des informations. Cet instrument intègre des fonctions telles que la planification des patrouilles, la saisie des incidents, le suivi des actifs et la superposition de cartes, toutes destinées à soutenir l'analyse et la planification intégrées et, partant, à renforcer l'établissement de rapports et les interventions opérationnelles fondés sur des données. Cet effort soutenu est bénéfique à deux priorités essentielles du maintien de la paix : le renforcement de l'exécution des mandats et la sûreté et la sécurité des Casques bleus. Lors de l'attaque menée en août 2023 contre des soldats de la paix dans les environs de Pyla/Pile, dans la zone tampon, l'UNFICYP a fait bon usage de la fonction de suivi en direct pour surveiller le mouvement des véhicules et déterminer approximativement l'endroit où se trouvait le personnel des Nations Unies. Le programme est maintenant élargi à la MINUSCA pour accroître l'utilisation de la plateforme Unite Aware, déjà mise à l'essai dans la Mission en 2018, en vue de systématiser la gestion des données et de soutenir l'analyse et la planification intégrées.

186. Le septième colloque du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix s'est tenu au Népal en juin 2023. Celui-ci avait pour objectif de fournir un

cadre de collaboration à l'ONU et ses partenaires, à savoir principalement les États Membres, des universités et des organisations internationales et non gouvernementales, afin de soutenir le recours à de nouvelles technologies et de nouveaux concepts pour relever les défis les plus pressants rencontrés par les opérations de paix. Durant ce colloque, placé sous le thème « Mettre la technologie au service de la transformation numérique », les participants se sont intéressés à cinq domaines prioritaires dans lesquels la technologie pouvait avoir des effets notables quant à l'exécution des mandats de maintien de la paix, à savoir : a) l'utilisation de la technologie pour protéger les soldats de la paix ; b) les technologies de l'information au service des opérations de paix ; c) les activités intégrées de formation et de renforcement des capacités ; d) les camps intelligents des Nations Unies ; e) la télémédecine.

187. La portée de l'initiative United Nations Smart Camp continue de s'étendre : le camp pilote intelligent de Dokura (FISNUA) est entré en service, tandis que le déploiement dans toutes les missions de maintien de la paix de la plateforme de surveillance à distance des infrastructures de terrain – système d'écotechnologie permettant la surveillance de l'eau, des eaux usées, de l'énergie et du carburant – ainsi que des capteurs associés, est resté une priorité. La prochaine étape consistera à intégrer les technologies de sécurité dans le camp intelligent. Des discussions ont par ailleurs été lancées avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police en vue de l'élaboration d'un concept de camp intelligent pour les contingents. Les partenariats de maintien de la paix conclus avec les États Membres continuent de contribuer à l'œuvre de l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix à Entebbe (Ouganda), grâce notamment à l'utilisation de plateformes modernes permettant de dispenser au personnel en tenue des cours à large échelle sur la technologie.

Umoja

188. Umoja reste essentiel pour maintenir la continuité des activités et soutenir toutes les fonctions administratives clés dans les opérations de maintien de la paix.

189. L'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans le développement et le fonctionnement du système Umoja ([A/78/505](#)) durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session. À cette session également, elle a par ailleurs adopté la résolution [78/253](#).

190. Au titre du programme d'amélioration continue d'Umoja, la Division du progiciel de gestion intégré propose des innovations et des transformations numériques axées sur les résultats. La planification à la source a été rendue plus efficace grâce à l'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement, qui a permis d'accroître la précision et la validité des sources d'approvisionnement. La gestion du transport en cas de mouvements de matériel appartenant aux contingents, assurée dans le cadre d'une lettre d'attribution, a été simplifiée, ce qui a réduit le temps et les efforts nécessaires. Des améliorations ont été apportées au portail de collaboration avec les transporteurs pour mettre à jour les informations relatives aux transports, améliorant ainsi la visibilité des actions relatives aux expéditions nécessitant un traitement.

191. Dans le domaine de la gestion du personnel en tenue, plusieurs améliorations ont été apportées aux procédures liées aux lettres d'attribution, au décès et à l'invalidité, au personnel en tenue, à l'inspection et à la vérification. De nouveaux rapports ont été mis à disposition pour les calculs et les inspections au niveau d'engagement Déploiement rapide. Grâce à certaines des améliorations apportées, on a établi les montants définitifs des remboursements liés à la COVID-19 et procédé aux ajustements demandés par le Groupe consultatif de haut niveau sur la base de

rapports révisés sur le personnel en tenue. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées pour saisir les informations relatives aux recouvrements relatifs aux demandes d'indemnisation et les procédures d'approbation ont été optimisées. Les recommandations approuvées par le groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents ont été mises en œuvre.

192. Au moyen d'Umoja Analytics, la Division du progiciel de gestion intégré développe des solutions qui amélioreront la compréhension et l'utilisation des données disponibles dans Umoja par les utilisateurs. Cet instrument servira de base au personnel des Nations Unies et aux États Membres pour obtenir des informations plus précises grâce à des outils sophistiqués et conviviaux.

193. Le déploiement de la phase 2 du portail des États Membres relatif au personnel en tenue (Member States Portal for Uniformed Capabilities Support) est en cours, ce qui permettra la mise à disposition d'informations plus complètes sur les lettres d'attribution et les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Cette phase comprend notamment l'élaboration d'un tableau de bord permettant au Secrétariat de soutenir les États Membres en leur fournissant des données agrégées sur tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, données qu'ils pourront ensuite affiner.

194. Le portail d'information sur le personnel du Secrétariat de l'ONU (United Nations Secretariat Workforce Portal) a été mis en service pour tous les États Membres en mai 2023. Il regroupe des informations sur les membres du personnel de l'Organisation, notamment du point de vue de la diversité géographique, et il est doté de fonctionnalités évoluées de segmentation, de visualisation et d'analyse des données.

195. Le tableau de bord de gestion des risques institutionnels, mis en service en mai 2023, facilite le recensement, l'évaluation et la hiérarchisation des mesures d'atténuation des risques stratégiques de l'Organisation.

196. L'outil d'analytique en libre-service d'Umoja favorise la transformation et la prise de décision guidées par les données, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, et profite aux utilisateurs en leur permettant d'accéder aux données et aux visualisations sans avoir à faire appel à des experts techniques. Le déploiement de l'outil d'analytique en libre-service dans toutes les entités du Secrétariat s'est achevé à la fin de 2023.

197. Umoja fait également l'objet d'une mise à niveau majeure, à savoir le passage à SAP enhancement package 8 for Enterprise Resource Planning 6.0, opération très complexe faisant intervenir de multiples parties prenantes. Cette mise à niveau permettra à l'Organisation de continuer de bénéficier de l'appui du fournisseur, élargira les possibilités d'amélioration de l'expérience utilisateur et permettra de maintenir le logiciel à la pointe du progrès technologique.

XII. Établissement du budget et gestion des ressources

Culture de l'efficacité : instauration et renforcement

198. Les budgets des opérations de maintien de la paix, y compris ceux du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe, représentent une part importante du budget et des dépenses des Nations Unies, même si plusieurs grandes missions de maintien de la paix ont été réduites ou clôturées. À cet égard, le Secrétariat sait qu'il importe de développer et de renforcer une culture de l'efficacité concernant les demandes de ressources présentées aux États Membres pour la mise en œuvre des

activités de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain, ainsi que s'agissant de l'utilisation qui en est faite. Dans le cadre d'une étude sur la modulation des ressources du compte d'appui (suivant la recommandation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée dans le document [A/77/833](#) et à laquelle l'Assemblée générale a souscrite dans sa résolution [77/304](#)) et sur les questions de financement connexes, le Secrétariat procède à une étude à l'issue de laquelle il disposera de recommandations sur des mesures concrètes qui lui permettront de mettre en place une culture de l'efficience et de l'efficacité dans la gestion des ressources, en s'inspirant des meilleures pratiques d'organisations publiques et privées. Il a l'intention de continuer de rendre compte des mesures prises pour renforcer son engagement en faveur de la recherche d'un bon rapport coût-efficacité au Siège et sur le terrain et de mettre en évidence les résultats obtenus dans le rapport d'ensemble.

199. La phase de formulation des projets de budget offre une occasion importante de s'intéresser en détail aux questions de la rentabilité et des besoins en ressources pour une exécution efficace des mandats. À l'aide des instructions budgétaires reçues du Contrôleur, la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité améliore les orientations fournies aux missions et aux entités émergeant au compte d'appui, à la Base de soutien logistique de Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe pour les aider à budgétiser leurs besoins de manière appropriée. Si nécessaire, une assistance supplémentaire est fournie sur le terrain pour aider les missions à affiner leurs projets. Pour parvenir au résultat voulu, il est essentiel de favoriser une approche de la rentabilité fondée sur des données dans le processus d'établissement du budget. Cette année, de nouvelles politiques budgétaires basées sur des données ayant trait au déploiement et aux dépenses ont été appliquées dans les projets de budget pour 2024/25 en ce qui concerne les transports aériens et les voyages, l'objectif étant de rendre ces documents plus réalistes. Les missions sont invitées non seulement à tenir compte du niveau de leurs stocks et de la structure de leurs dépenses, mais aussi à analyser attentivement les annulations d'engagements se rapportant à des périodes antérieures, qui constituent un autre indicateur utile de leur capacité de mise en œuvre. En ce qui concerne la documentation, la Division des finances des missions a entrepris cette année de rationaliser tous les documents relatifs à l'exécution du budget et au budget, y compris le rapport d'ensemble, afin de les rendre plus lisibles et d'accroître le rapport coût-efficacité.

200. L'ajout, dans les budgets des missions de maintien de la paix, de nouvelles ressources ayant trait à l'informatique et aux communications doit être approuvé sur le plan technique par le Bureau de l'informatique et des communications, au titre de la diligence raisonnable, afin de veiller à ce que les besoins exprimés soient valables et transversaux, à ce qu'ils ne soient pas incompatibles avec la stratégie Informatique et communications et à ce qu'ils soient conformes au dispositif de gouvernance, ainsi que pour garantir qu'aucune proposition ne soit redondante par rapport aux approches de l'Organisation.

201. Afin d'améliorer encore le rapport coût-efficacité des activités de lutte antimines des Nations Unies, deux missions verront leur mode de fonctionnement modifié. Ainsi, en 2024/25, les fonctions ayant trait à la lutte antimines à la FISNUA et la FINUL seront transférées de l'UNOPS au Secrétariat, qui sera directement chargé de leur exécution. On trouvera dans les projets de budget de ces deux missions des informations sur le passage de relais entre l'UNOPS et les missions, en ce qui concerne notamment le personnel et les activités opérationnelles, s'agissant par exemple des dépenses d'appui aux programmes en lien avec les anciennes modalités, celles-ci n'étant plus appliquées. Grâce aux mesures prises par le Service de la lutte antimines et les missions de maintien de la paix, les gains d'efficience à la FINUL

sont estimés à 292 300 dollars pour l'exercice 2024/25 et, une fois pris en compte le coût en année pleine des nouveaux emplois, à 68 700 dollars pour les exercices suivants, tandis que, pour la FISNUA, cette amélioration sera de 2,0 millions de dollars pour l'exercice 2024/25 et de 1,0 million de dollars pour les exercices suivants. Le Secrétariat continuera de s'intéresser à ce mode de fonctionnement et envisagera son application à d'autres missions afin de faire des économies. La MINUSS, qui est en transition comme indiqué ci-dessus, a obtenu un gain d'efficacité estimé à 812 700 dollars dans le cadre du dispositif actuel de prestations de services de l'UNOPS, grâce à une restructuration du personnel et à la rationalisation du nombre d'équipes intégrées et polyvalentes chargées du déminage et de la dépollution de routes. Afin de rationaliser les services d'appui dans le cadre du dispositif actuel de l'UNOPS, le BANUS a retranché huit postes dans les services d'appui relatifs à la lutte antimines en 2024/25, et des gains d'efficacité estimés à 584 200 dollars ont été obtenus grâce à la consolidation des fonctions d'appui et au reclassement des emplois conformément aux conditions fixées pour la transition et aux priorités stratégiques du BANUS.

202. En ce qui concerne le Siège de l'Organisation, grâce à la mise en œuvre du projet de gestion souple de l'espace de travail et à la gestion proactive du parc immobilier par le Département de l'appui opérationnel, le Secrétariat a été en mesure de réduire le coût de ses espaces de bureau à New York. Par conséquent, pour l'exercice 2024/25, le coût standard de l'espace de bureau par membre du personnel et vacataire dépendant du compte d'appui basé au Siège devrait tomber de 17 000 dollars à 16 000 dollars, soit une réduction totale de 1,3 million de dollars au titre du compte d'appui. En ce qui concerne la formation, la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a remanié le programme Kamino de formation à la science des données et à la visualisation des données pour en faire un programme d'autoformation en ligne. Ce changement permet à un plus grand nombre de membres du personnel des opérations de maintien de la paix d'accéder à la formation sans frais supplémentaires. Deux des trois volets du programme, respectivement lancés en mars 2023 et en octobre 2023 sont disponibles, le dernier devant quant à lui le devenir durant l'exercice 2023/24.

Établissement du budget

203. Le Secrétariat, conscient de l'importance qu'il y a à instaurer et à renforcer une culture de l'efficacité, comme indiqué aux paragraphes 198 à 202 ci-dessus, poursuit l'action qu'il mène pour accroître les gains d'efficacité et améliorer la planification budgétaire sur la base d'une approche fondée sur les données, avec pour conséquence la diminution durable des coûts et la suppression de certaines dépenses par rapport aux besoins en ressources. Les projets de budget reflètent les améliorations apportées sur le plan de la gestion ainsi que les effets des mesures d'efficacité appliquées, notamment en ce qui concerne les investissements initiaux et les coûts d'exploitation et les avantages que les missions retirent de l'application de ces mesures.

204. Une nouvelle section portant sur l'instauration et le renforcement d'une culture de l'efficacité a été ajoutée au présent rapport pour mieux faire connaître des projets et processus qui se sont révélés être de bons exemples de mesures prises à cet égard. Les mesures en question concernent toute une série de domaines, parmi lesquels la gestion de l'environnement, le modèle de prestation de services des programmes de lutte antimines, la gestion des parcs immobiliers et les pratiques budgétaires cohérentes. Les économies ou les gains d'efficacité quantifiables représentent une réduction d'environ 5 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2023/24. Des informations supplémentaires sur les avantages qualitatifs

liés aux mesures d'efficacité figurent également dans les rapports budgétaires des différentes missions de maintien de la paix.

205. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget fournit des paramètres budgétaires pour assurer une plus grande cohérence entre les méthodes et les approches budgétaires utilisées. À cette fin, sur la base des orientations générales fournies, on veille notamment à ce que : a) les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs ; b) les modifications concernant les postes soient systématiquement conformes aux définitions relatives aux changements touchant les effectifs ; c) les propositions soient pleinement justifiées par les modifications apportées aux mandats ou les circonstances opérationnelles et par la charge de travail ; d) les conférences internes soient traitées comme des occasions de formation et de perfectionnement, les voyages concernés étant donc effectués en classe économique ; e) les ressources demandées tiennent compte des dernières données en date concernant les dépenses opérationnelles, les tarifs contractuels, les barèmes des traitements et les primes de danger.

206. La méthode d'estimation des traitements des fonctionnaires du Service mobile a été affinée et s'appuie maintenant sur les informations les plus précises dont on dispose, par classe. Pour établir un budget réaliste, il est tenu compte des données historiques, de l'analyse des tendances et de l'évolution récente des dépenses. Il s'agit notamment d'examiner le rythme d'achèvement des projets de construction, l'utilisation des aéronefs, les actifs détenus et les plans d'acquisition et de remplacement. Il a été tenu compte dans le processus d'établissement du budget des enseignements tirés des résultats passés, notamment en ce qui concerne l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et l'évolution des dépenses.

207. En ce qui concerne les opérations aériennes, les missions ont été invitées à tenir compte de l'évolution des dépenses engagées sur une période de deux ans au minimum au moment d'établir les prévisions relatives aux heures de vol et à prendre en considération, le cas échéant, les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la sous-utilisation des heures de vol inscrites au budget au cours des années précédentes.

208. Les missions, en application des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à l'adaptation et à l'optimisation de leurs structures, ont examiné l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel qu'elles pratiquent en tenant compte des possibilités qui s'offrent à elles pour ce qui est de transformer des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national, de rajeunir les effectifs, d'utiliser des postes vacants et de moduler les ressources de leur composante Appui. Le réaligement des structures devrait permettre d'améliorer les processus, de combler certaines lacunes en matière de ressources critiques et d'ainsi assurer l'exécution efficace des mandats tout en réduisant les doubles emplois. Pour qu'il puisse être fait preuve de souplesse quant à la structure des effectifs, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a défini des orientations sur l'examen minutieux de la fermeture de la MINUSMA et du retrait de la MONUSCO en ce qui concerne les ressources humaines nécessaires au titre du compte d'appui et des entités d'appui, l'objectif étant de veiller à ce que les projets de budget tiennent compte de la réduction de la charge de travail. En outre, en application de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires que l'Assemblée a approuvée dans sa résolution 76/279, qui porte sur la présentation de propositions d'orientations sur la création, la reconduction ou la transformation des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (A/76/808, par. 26), le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, en consultation avec le Bureau des ressources humaines,

met la dernière main aux orientations générales qui seront appliquées lors de l'établissement des projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2025/26.

209. Les missions ont également reçu des conseils techniques sur l'application d'une catégorisation normative des activités relatives aux programmes et sur l'inclusion dans les projets de budget des montants prévus et effectifs, compte étant tenu du mandat de chacune et du contexte dans lequel elles évoluent. La comparaison dans le temps et entre les missions s'en trouve ainsi facilitée. Des améliorations ont été apportées au module Business Planning and Consolidation d'Umoja pour renforcer encore l'application du principe de responsabilité. L'idée est de permettre aux missions de planifier les activités relatives aux programmes en utilisant la fonctionnalité des structures de projet et d'ainsi consigner des informations détaillées selon les différentes rubriques budgétaires concernées. Ces structures de projet seront utilisées pendant l'exécution du budget pour suivre et contrôler les dépenses engagées dans le cadre de chacune des activités relatives aux programmes, ce qui permettra par la suite d'établir des rapports sur l'exécution et les coûts de ces activités.

210. En outre, les rapports ont été rationalisés de façon à en améliorer la clarté et à raccourcir le temps nécessaire à la rédaction, à la traduction et au traitement du texte, le nombre de mots ayant été réduit d'au moins 20 %.

211. Au cours du processus de liquidation de la MINUSMA, la BSLB a facilité les transferts de matériels déclarés excédentaires de la MINUSMA vers d'autres entités. Les montants des dépenses que ces transferts ont permis d'éliminer, notamment en ce qui concerne les commandes et la répartition des actifs, seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'ils seront connus. Pour favoriser une utilisation responsable des ressources et éliminer certaines dépenses, les missions ont également été invitées à tirer parti du programme 3R (réintégration dans les stocks, remise en état et réutilisation) mis en place par la BSLB.

Prix des carburants

212. Un suivi de l'incidence des prix des carburants sur l'exécution du budget a été réalisé et la méthode d'estimation des prix des carburants utilisée précédemment, qui s'appuie sur la moyenne des prix réels moyens du carburant propres aux missions pour le dernier semestre disponible (soit, cette année, de juin à novembre 2023), a été appliquée pour l'exercice 2024/25. Des données de prix actualisées seront fournies au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale tout au long de l'examen des projets de budget. Pour anticiper et atténuer les répercussions de l'évolution des prix des carburants, le Secrétariat continuera de réfléchir à d'autres méthodes d'estimation du coût des carburants qui prendront en compte les observations de l'Assemblée générale.

Voyages officiels : directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion

213. La présente sous-section traite de la suite donnée aux demandes formulées au paragraphe 19 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

214. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continue de jouer son rôle de deuxième « ligne de défense » et de veiller au respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion dans le cadre de son rapport trimestriel sur les indicateurs clés de performance du dispositif de délégation des pouvoirs et d'application du principe de responsabilité. Les chefs de mission ont accès à leur performance en temps réel, ce qui leur permet de recenser et de résoudre les problèmes rencontrés. La Division de la transformation opérationnelle et des

questions de responsabilité a lancé un projet visant à améliorer la qualité des données afin d'aider les entités à améliorer leurs performances en tant que première ligne de défense et à entreprendre une surveillance et un suivi ciblés en deuxième ligne, conformément aux recommandations récentes du Conseil des commissaires aux comptes. Les résultats du projet figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les règles encadrant les conditions de voyage en avion, qui est présenté à l'Assemblée générale tous les deux ans et dont la plus récente version sera finalisée au quatrième trimestre de 2024. Des informations sur les délais d'achat ont été fournies aux organes budgétaires et délibérants au cours des dernières années dans le cadre de l'examen des projets de budget.

Modulation des ressources des composantes Appui des missions

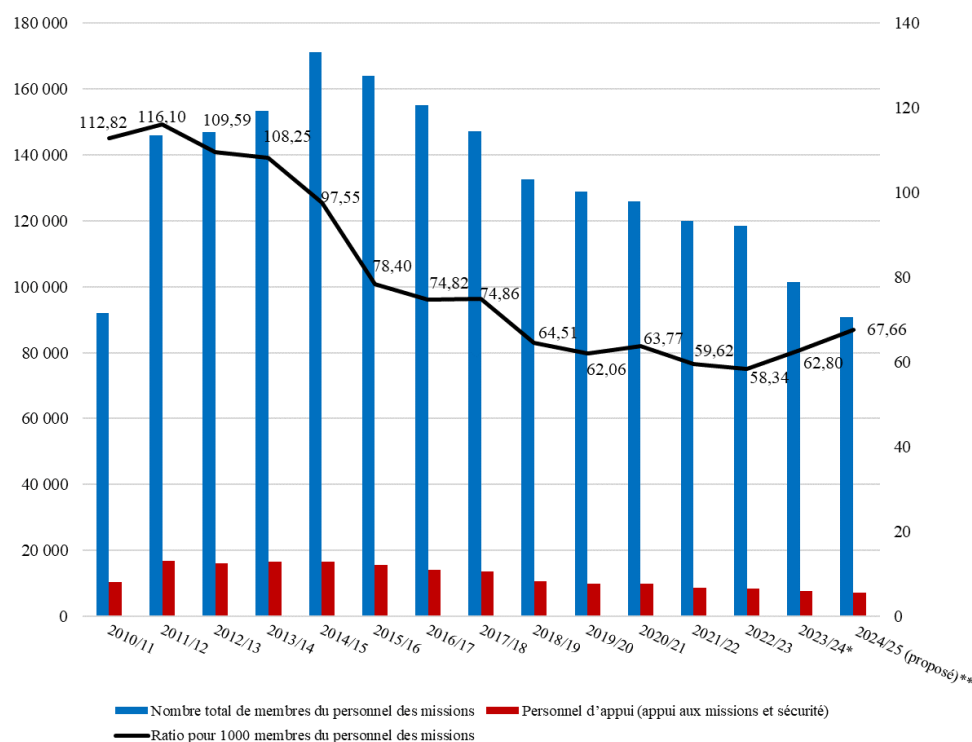
215. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 27 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale.

216. L'étude sur la modulation des ressources des composantes Appui des missions¹¹, communiquée à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, a été mise à jour pour tenir compte des budgets approuvés pour l'exercice 2023/24 et des projets de budget pour l'exercice 2024/25. L'étude montre que le ratio global d'appui a diminué, passant de 112,82 en 2010/11 à 67,66 en 2024/25, comme indiqué à la figure III. Il devrait cependant afficher une légère augmentation à partir de l'exercice 2023/24 du fait principalement du retrait du personnel en tenue de la MINUSMA, le personnel d'appui devant rester sur place pendant la liquidation de la Mission¹², de la réduction du personnel en tenue de l'ATMIS, qui a une incidence sur le ratio d'appui du BANUS, et de l'augmentation du nombre de postes civils dans certaines missions. La MONUSCO maintient pour sa part une structure d'appui pouvant être modulée, son personnel en tenue étant réduit dans le cadre de la période de retrait. Dans le projet de budget pour 2024/25, le ratio d'appui à la MONUSCO reste identique (98) au ratio enregistré pendant l'exercice 2023/24, le personnel en tenue et le personnel d'appui à la Mission ayant été réduits dans des proportions identiques (de 16 251 à 13 903 pour le premier et de 1 571 à 1 357 pour le second).

¹¹ Le ratio d'appui aux missions représente le nombre de membres du personnel se consacrant à l'appui aux missions et à la sécurité des missions pour 1 000 membres du personnel des missions.

¹² Une fois terminées les activités de liquidation de la MINUSMA sur le terrain, soit d'ici à la fin de l'exercice 2024/25, le ratio global d'appui à la mission passera de 67,66 à 64,51, car les 422 postes et emplois inscrits au budget auront été supprimés.

Figure III
Ratio d'appui aux missions (2010/11 à 2024/25)



* Le ratio de la MINUSMA tient compte de l'effectif autorisé au 1^{er} janvier 2024.

** Le ratio de la MINUSMA tient compte de l'effectif proposé au 1^{er} juillet 2024.

Note : Le personnel en tenue appuyé par le BANUS est inclus dans le ratio global à seule fin de comparaison dans l'étude de la modulation des ressources.

217. Conformément au dispositif de délégation de pouvoirs, il incombe aux missions de passer régulièrement en revue leur personnel, y compris celui de la composante Appui, afin de s'assurer qu'il correspond aux besoins. Dans certains cas, la tenue d'un examen des besoins en personnel civil permet de faire reposer sur des informations précises ces processus, qui sont menés au niveau des missions, de sorte qu'ils contribuent à l'établissement des projets de budget.

218. Le Secrétariat continuera d'analyser l'évolution de la modulation des ressources de la composante Appui en tenant compte des conséquences de la réduction des effectifs des missions, de leur retrait ou de leur fermeture.

Stocks stratégiques

219. La présente sous-section traite de la suite donnée au paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/760/Add.9).

220. Les opérations de maintien de la paix sont tenues de conserver des stocks de sécurité afin d'empêcher les ruptures et toute incidence négative susceptible de nuire à l'exécution de leur mandat ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité de leur personnel et de leurs biens. L'ensemble des stocks d'une mission inclut le matériel, les pièces de rechange, les consommables, les médicaments, les matières premières, les rations, l'eau et les carburants. Les stocks stratégiques englobent l'eau minérale en bouteille, les boîtes de rations et les carburants (réserves stratégiques et locales), tous éléments

qui constituent l'approvisionnement essentiel pour un certain nombre de jours et garantissent la continuité des activités des missions. Le niveau des stocks stratégiques de chaque mission est fonction de l'évaluation menée par la direction de la mission en ce qui concerne la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement locale et les risques qui y sont associés.

221. On trouvera dans le tableau 2 un récapitulatif des stocks de chacune des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2023. Le tableau 3 présente quant à lui les réserves stratégiques au 30 juin 2023.

222. On trouvera des informations détaillées sur les stocks dans le projet de budget de chaque mission.

Tableau 2

Nombre total d'articles en stock et valeur nette comptable au 30 juin 2023

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Nombre d'articles en stock</i>	<i>Valeur nette comptable des articles en stock (en milliers de dollars É.-U.)</i>
BANUS	8 858 915	52 468,1
FINUL	3 780 575	16 071,8
FISNUA	7 121 601	44 516,1
FNUOD	475 177	4 033,7
MINUK	78 605	1 427,7
MINURSO	472 991	7 373,1
MINUSCA	5 589 279	70 866,6
MINUSMA	13 889 348	282 258,7
MINUSS	8 368 690	74 523,4
MONUSCO	8 744 502	57 553,3
UNFICYP	680 698	2 824,7
Total	58 060 381	613 917,3

Note : Il n'est pas tenu compte dans le tableau des ajustements auxquels il a pu être procédé aux fins de la mise en conformité avec les Normes comptables internationales du secteur public.

Tableau 3

Stocks stratégiques et valeur nette comptable, par composante de maintien de la paix, au 30 juin 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Carburants</i>	<i>Rations</i>	<i>Bouteilles d'eau</i>	<i>Total</i>
BANUS	5 253,2	2 156,5	—	7 409,7
FINUL	1 315,2	1 618,0	132,7	3 066,0
FISNUA	1 551,0	953,0	11,3	2 515,3
FNUOD	359,8	—	12,5	372,3
MINURSO	30,8	1,0	8,1	39,8
MINUSCA	6 448,9	7 118,6	245,6	13 813,1

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Carburants</i>	<i>Rations</i>	<i>Bouteilles d'eau</i>	<i>Total</i>
MINUSMA	140 580,7	4 585,2	274,1	145 440,0
MINUSS	11 998,1	2 943,4	64,9	15 006,4
MONUSCO	3 387,4	3 708,4	49,6	7 145,4
UNFICYP	–	86,7	6,3	93,1
Total	170 925,1	23 170,8	805,1	194 901,0

XIII. Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

Analyse de l'évolution des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

223. On trouvera dans le tableau 4 une vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour sept exercices (2018/19 à 2024/25).

Tableau 4

Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2018/19 à 2024/25)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant/nombre effectif</i>					<i>Montant/ nombre approuvé</i>	<i>Prévisions</i>
	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>	<i>2023/24</i>	<i>2024/25</i>
Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours^a							
Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	12	12	11	11	10	10	10
BANUS	1	1	1	1	1	1	1
ONUST et UNMOGIP	2	2	2	2	2	2	2
Total (missions et opérations d'appui en cours)	15	15	14	14	13	13	13
Ressources financières							
(Montant brut, en millions de dollars des États-Unis)							
Missions de maintien de la paix et BANUS	6 678,8	6 263,9	6 156,5	5 934,9	5 908,2	5 832,6	5 187,8
Centre de services régional d'Entebbe	31,4	35,4	36,3	39,8	41,7	43,6	48,2
BSLB	82,1	63,3	62,1	65,6	64,3	66,0	68,6
Compte d'appui (dépenses institutionnelles incluses)	324,7	348,9	355,5	353,4	368,6	387,8	385,8
Total partiel (budget des opérations de maintien de la paix)^b	7 117,0	6 711,5	6 610,4	6 393,7	6 382,8	6 330,0	5 690,4
ONUST et UNMOGIP	46,9	43,2	44,6	48,3	48,5	47,2	50,8
Total (ressources financières)	7 163,9	6 754,7	6 655,0	6 442,0	6 431,3	6 377,2	5 741,2

Composante de maintien de la paix	Montant/nombre effectif					Montant/ nombre approuvé	Prévisions
	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
Effectifs^c							
Personnel en tenue							
Personnel des Nations Unies en tenue	99 072	95 537	92 457	94 147	87 157	71 938	69 590
Personnel de l'ATMIS et de l'AMISOM en tenue	21 626	20 626	19 626	19 626	19 626	17 636	10 636
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	120 698	116 163	112 083	113 773	106 783	89 574	80 226
ONUST et UNMOGIP	197	197	197	197	197	197	203
Total (personnel en tenue)	120 895	116 360	112 280	113 970	106 980	89 771	80 429
Personnel civil							
Personnel civil des missions et du BANUS ^d	15 925	14 173	13 734	12 398	11 018	10 194	9 907
Personnel civil du Centre de services régional d'Entebbe	348	350	349	367	366	402	404
Personnel civil d'appui aux missions ^e	1 872	1 873	1 868	1 863	1 659	1 891	1 869
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	18 145	16 396	15 951	14 628	13 043	12 487	12 180
ONUST et UNMOGIP	309	309	309	303	304	304	304
Total (personnel civil)	18 454	16 705	16 260	14 931	13 347	12 791	12 484

^a Depuis l'exercice 2022/23, la MINUAD n'est pas prise en compte dans le nombre de missions.

^b Les montants des totaux partiels ont été arrondis au million. On trouvera au tableau 3 de l'annexe I et au tableau 2 de l'annexe II des informations ventilées par composante de maintien de la paix.

^c Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^d Les ressources de la BSLB, du Centre de services régional d'Entebbe et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont pas prises en compte.

^e BSLB et compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix, par composante de maintien de la paix (mission ou entité d'appui)

224. On trouvera dans le tableau 5 une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, par mission, ainsi que pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, la BSLB et le Centre de services régional d'Entebbe, pour les exercices 2018/19 à 2023/24, ainsi que les ressources financières demandées pour l'exercice 2024/25. Les montants indiqués dans le tableau 5 ne tiennent pas compte des contributions volontaires budgétisées.

Tableau 5
Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, par composante de maintien de la paix (mission ou entité d'appui) (2018/19 à 2024/25)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
BANUS	558 152,3	564 558,1	550 608,6	519 874,5	521 696,7	551 590,9	503 242,4
FINUL	474 406,7	480 102,6	480 649,1	476 842,0	502 920,5	537 367,0	538 234,5

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>	<i>2023/24</i>	<i>2024/25</i>
FISNUA	263 858,1	260 177,0	263 783,9	327 949,0	268 169,7	287 220,9	301 237,4
FNUOD	60 295,1	69 409,4	63 343,2	61 218,2	65 578,4	69 314,2	68 845,8
MINUAD	715 522,7	514 505,6	484 687,1	78 855,9	—	—	—
MINUJUSTH	121 455,9	49 122,9	—	—	—	—	—
MINUK	37 192,7	37 246,7	39 827,3	41 298,5	41 947,3	40 666,5	43 756,1
MINUL	—	—	—	—	—	—	—
MINURSO	52 350,8	56 347,4	57 524,7	56 537,8	60 592,7	64 559,2	70 711,0
MINUSCA	930 211,9	910 057,5	937 711,7	1 036 595,6	1 074 387,7	1 145 558,7	1 197 538,3
MINUSMA	1 107 318,9	1 138 457,9	1 183 384,7	1 171 612,5	1 245 045,1	866 865,7	207 080,3
MINUSS	1 150 894,0	1 183 447,3	1 178 515,1	1 115 633,9	1 121 659,0	1 148 836,5	1 281 235,7
MINUSTAH	—	—	—	—	—	—	—
MONUSCO	1 194 619,5	1 048 690,4	1 075 338,6	1 042 728,9	1 030 269,9	1 064 353,2	918 458,0
UNFICYP	52 938,9	50 785,3	51 750,1	53 798,0	54 018,6	56 225,3	57 436,8
Total partiel (missions)	6 719 217,5	6 362 908,1	6 367 124,1	5 982 944,8	5 986 285,6	5 832 558,1	5 187 776,3
BSLB	82 448,9	63 381,4	62 058,2	65 694,7	65 958,6	65 977,5	68 608,6
Centre de services régional d'Entebbe ^a	31 438,9	35 386,9	37 159,2	40 272,3	43 122,2	43 647,4	48 202,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	324 703,5	348 868,0	355 694,2	356 413,1	371 787,0	387 808,2	385 839,7
Total partiel (entités appui)	438 591,3	447 636,3	454 911,6	462 380,1	480 867,8	497 433,1	502 650,7
Total	7 157 808,8	6 810 544,4	6 822 035,7	6 445 324,9	6 467 153,4	6 329 991,2	5 690 427,0

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2018/19 à 2023/24 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2024/25.

^a Dont des montants de 595 500 dollars pour 2018/19, 1 424 400 dollars pour 2019/20, 1 412 400 dollars pour 2020/21, 1 820 200 dollars pour 2021/22, 2 141 100 dollars pour 2022/23 et 2 128 800 dollars pour 2023/24, imputés sur les crédits inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme.

Ressources financières par catégorie de dépenses et par entité d'appui

225. On trouvera à la figure IV des informations sur les ressources financières, par catégorie de dépenses et par entité d'appui, pour l'exercice 2024/25 (prévisions de dépenses) et pour les six exercices précédents.

Figure IV
Ressources financières par catégorie de dépenses et par entité d'appui (2018/19 à 2024/25)

(En millions de dollars des États-Unis)

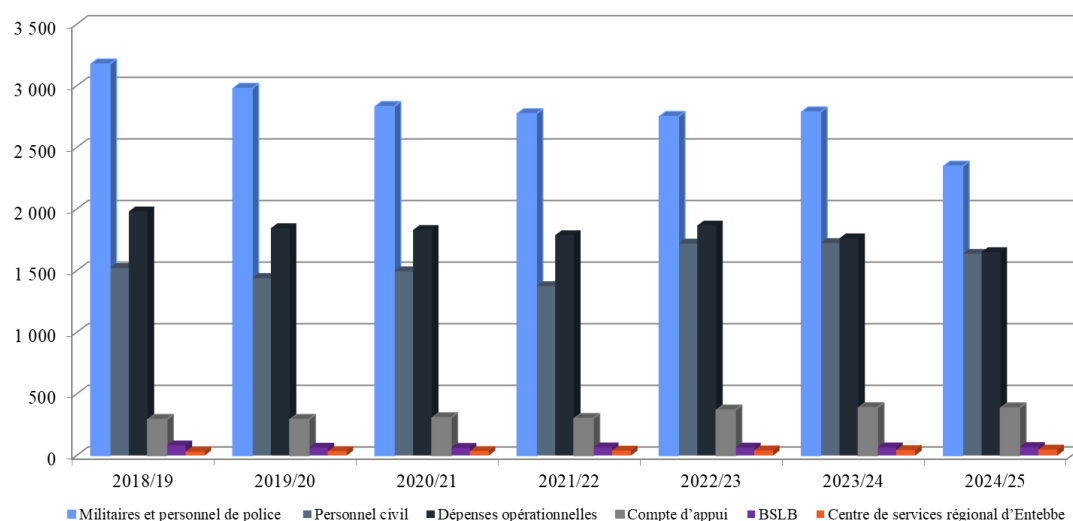


Tableau 6

Proportions relatives des principales catégories de dépenses dans les budgets des opérations de maintien de la paix (2018/19 à 2023/24)

(En pourcentage)

Composante	2018/19 (taux effectif)	2019/20 (taux effectif)	2020/21 (taux effectif)	2021/22 (taux effectif)	2022/23 (taux effectif)	2023/24 (taux approuvé)	2024/25 (taux proposé)
Militaires et personnel de police	47,6	47,6	46,0	46,7	46,6	47,8	45,2
Personnel civil	22,8	23,0	24,3	23,2	23,2	23,4	24,5
Dépenses opérationnelles	29,7	29,5	29,7	30,1	30,2	28,8	30,3

226. Comme le montrent la figure IV et le tableau 6, les militaires et le personnel de police (catégorie I) représentent 45,2 % du montant qu'il est proposé d'inscrire au budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2024/25, ce qui est plus faible que le pourcentage moyen de 47,0 % enregistré au cours des six derniers exercices. La part du personnel civil (catégorie II) représente 24,5 % du budget proposé pour l'exercice 2024/25, ce qui est inférieur à la moyenne de 23,2 % enregistrée au cours des six derniers exercices. Enfin, les dépenses opérationnelles (catégorie III) représentent 30,3 % des ressources demandées pour l'exercice 2024/25, ce qui est semblable au pourcentage moyen de 29,7 % enregistré au cours des six derniers exercices. La fermeture de la MINUSMA a eu un impact sur les proportions relatives des principales catégories de dépenses.

Comparaison des ressources financières allouées à l'appui aux opérations de maintien de la paix

227. Le tableau 7 donne à comparer les ressources servant à financer les dépenses afférentes au soutien apporté par le Siège aux missions (BSLB, Centre de services régional d'Entebbe et compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) et les ressources financières des missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2018/19,

compte tenu des récentes réformes intéressant la gestion ainsi que la paix et la sécurité, qui ont eu une incidence sur le compte d'appui. On trouvera une analyse détaillée des facteurs sous-jacents ayant une incidence sur les tendances en matière de ratios d'appui dans les projets de budget du Centre de services régional d'Entebbe (A/78/722), de la BSLB (A/78/735) et du compte d'appui (A/78/746).

Tableau 7

Comparaison entre les ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du compte d'appui et les ressources des opérations de maintien de la paix (2018/19 à 2024/25)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2018/19 (montant effectif)</i>	<i>2019/20 (montant effectif)</i>	<i>2020/21 (montant effectif)</i>	<i>2021/22 (montant effectif)</i>	<i>2022/23 (montant effectif)</i>	<i>2023/24 (montant approuvé)</i>	<i>2024/25 (montant proposé)</i>
Missions de maintien de la paix et BANUS	6 678,8	6 263,9	6 156,5	5 934,9	5 908,2	5 832,6	5 187,8
Centre de services régional d'Entebbe	31,4	35,4	36,3	39,8	41,7	43,6	48,2
BSLB	82,1	63,3	62,1	65,6	64,3	66,0	68,6
Compte d'appui ^a	287,4	292,7	306,2	300,1	322,2	331,7	330,0
Ratio compte d'appui	4,30	4,67	4,97	5,06	5,45	5,69	6,36
Ratio d'appui aux missions^b	6,00	6,25	6,57	6,83	7,25	7,57	8,61

Source : Dépenses effectives tirées des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (2018/19 à 2022/23), du budget approuvé pour l'exercice 2023/24 et des rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2024/25.

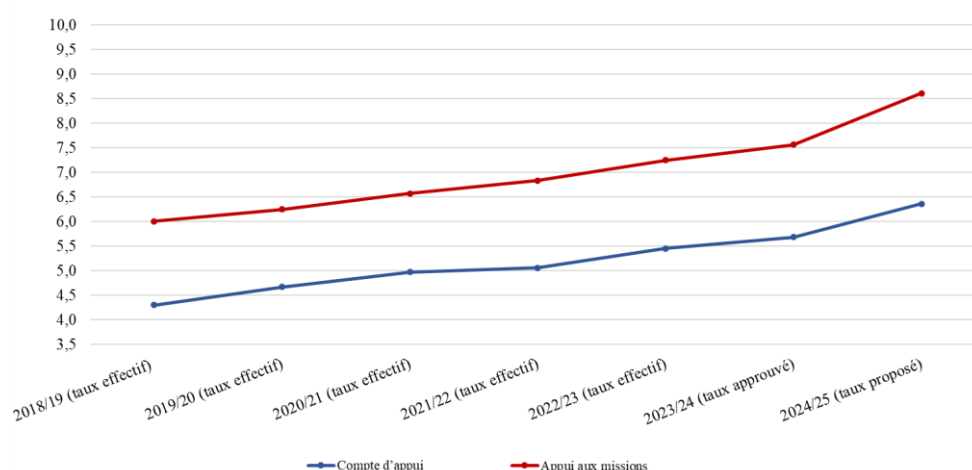
^a Hors montants afférents au progiciel de gestion intégré, aux indemnités de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, au dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion (ou « dispositif de prestation de services centralisée », avant l'exercice 2023/24), au Système de préparation des moyens de maintien de la paix, aux frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja et à l'assurance maladie après la cessation de service.

^b Ratio d'appui aux missions : part du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, du Centre de services régional d'Entebbe et de la BSLB dans le budget des missions de maintien de la paix (en pourcentage).

228. Les ratios présentés dans le tableau 7 sont illustrés dans la figure V.

Figure V
Ratio compte d'appui et ratio d'appui aux missions (2019/20 à 2023/24)

(En pourcentage des ressources des missions de maintien de la paix)



Analyse de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix

229. On trouvera dans le tableau 8 une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2018/19 à 2022/23. Le solde inutilisé en pourcentage des dépenses totales a augmenté pour atteindre 1,3 % au cours de l'exercice 2022/23, mais il est resté inférieur à la moyenne des quatre années précédentes, qui est de 1,5 %. L'analyse détaillée des écarts pour l'exercice 2022/23 est présentée à l'annexe II du présent rapport.

Tableau 8

Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2018/19 à 2022/23)

(En milliers de dollars des États-Unis)

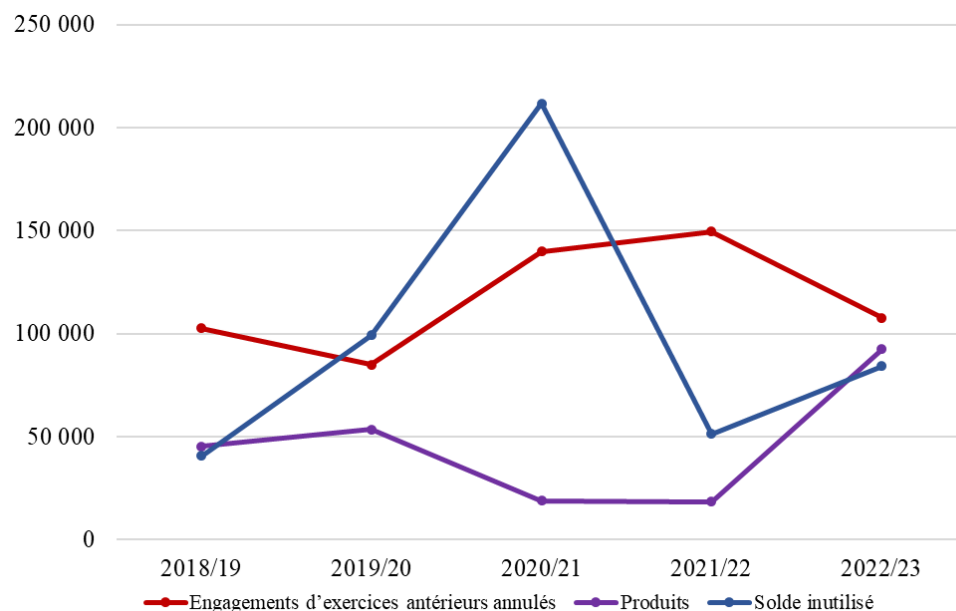
Catégorie	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Dépenses	7 117 062,5	6 711 367,3	6 610 340,9	6 393 718,2	6 382 792,3
Solde inutilisé	40 746,8	99 177,1	211 694,8	51 606,7	84 361,1
Solde inutilisé, en pourcentage des dépenses	0,6	1,5	3,2	0,8	1,3
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	102 660,9	84 875,0	140 028,1	149 485,4	107 696,6
Engagements non réglés	1 201 402,0	1 034 922,0	1 112 833,0	1 053 321,0	834 199,0
Engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés en pourcentage des engagements non réglés	8,5	8,2	12,6	14,2	12,9
Produits	45 413,5	53 497,0	19 019,5	18 554,5	90 696,9

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

230. La figure VI illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des produits des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2018/19 à 2022/23.

Figure VI
Solde inutilisé, engagements d'exercices antérieurs annulés et produits (2018/19 à 2022/23)

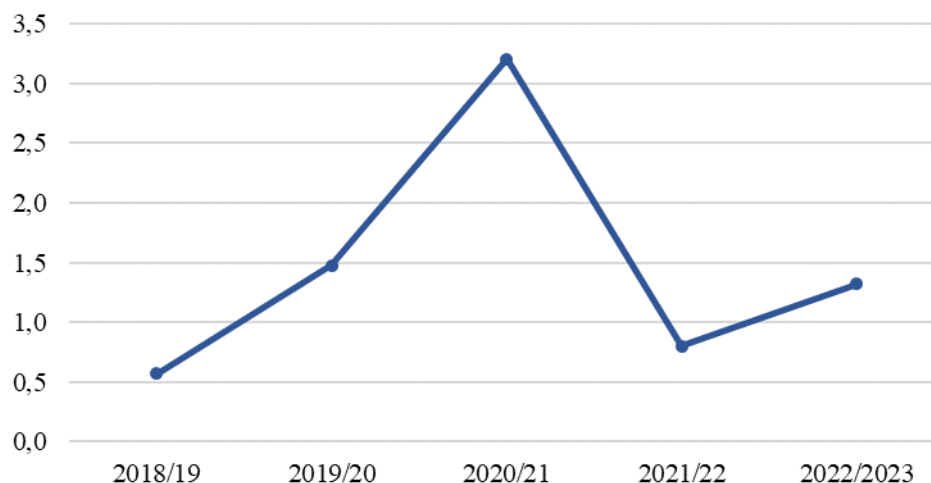
(En milliers de dollars des États-Unis)



Solde inutilisé

231. Le solde inutilisé d'un montant de 84,4 millions de dollars (soit 1,3 % des dépenses totales) pour l'exercice 2022/23 correspond principalement aux soldes inutilisés des missions suivantes : a) la MINUSMA (52,8 millions de dollars, soit 4,2 % des ressources approuvées) ; b) la MONUSCO (14,4 millions de dollars, soit 1,4 % des ressources approuvées) ; b) le BANUS (4,4 millions de dollars, soit 0,8 % des ressources approuvées). On trouvera des explications sur les soldes inutilisés de la MINUSMA et de la MONUSCO aux paragraphes 278 et 279, et des explications détaillées concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix à l'annexe II du présent rapport.

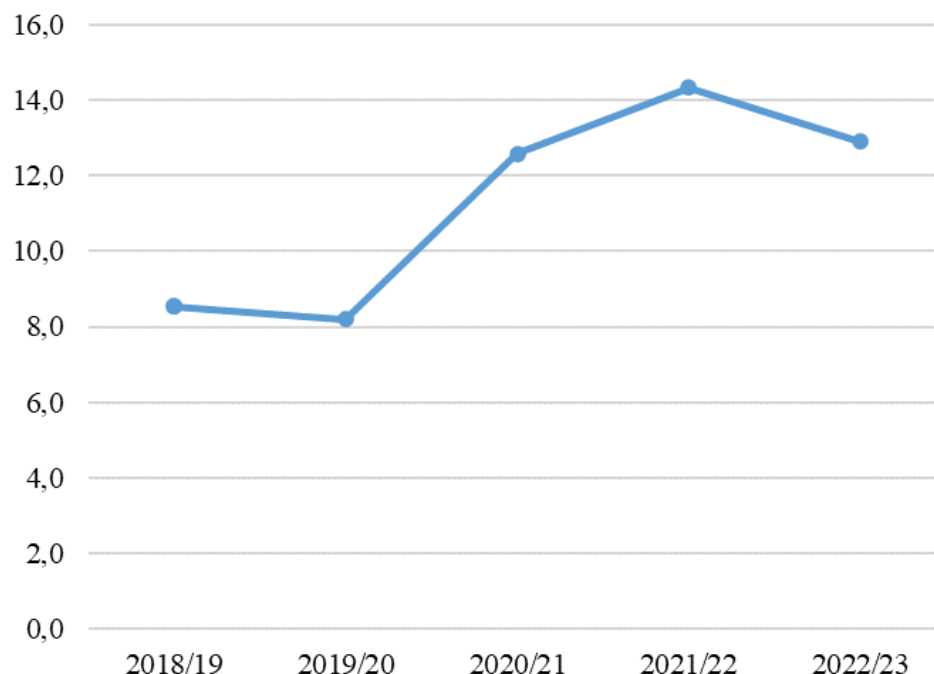
Figure VII
Pourcentage du solde inutilisé par rapport aux dépenses (2018/19 à 2022/23)



Annulation d'engagements d'exercices antérieurs

232. La tendance en matière d'engagements d'exercices antérieurs ayant été annulés apparaît à la figure VIII. Elle est exprimée en pourcentage de l'ensemble des engagements non réglés. La diminution résulte d'une réduction de 41,8 millions de dollars en glissement annuel des engagements d'exercices antérieurs ayant été annulés (de 149,5 millions de dollars pour l'exercice 2021/22 à 107,7 millions de dollars pour l'exercice 2022/23). La tendance s'est inversée par rapport aux deux années précédentes, au cours desquelles le montant correspondant aux engagements annulés avait augmenté. Pendant l'exercice 2021/22, les engagements d'exercices antérieurs ayant été annulés concernaient notamment la MINUAD (35,8 millions de dollars) et la MINUSMA (39,1 millions de dollars). Les engagements d'exercices antérieurs annulés pendant l'exercice 2022/23 s'expliquent principalement par les raisons suivantes : a) MINUSMA (29,9 millions de dollars) : les activités des contingents et des unités de police constituées ont cessé plus tôt que prévu, certains projets de construction et certaines livraisons de biens et de services n'ont pas été exécutés par les fournisseurs et le nombre d'heures de vol a été moins élevé que prévu en raison des restrictions aux déplacements liés à la pandémie de COVID-19 ; b) MONUSCO (22,5 millions de dollars) : les dépenses au titre des opérations aériennes (nombre d'heures de vol et coûts des services inférieurs aux prévisions) ont été moins élevées que prévu, de même que les sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre du personnel, les déductions opérées pour le matériel manquant ou défectueux et au titre du matériel appartenant aux contingents ayant été supérieures aux prévisions du fait de taux d'indisponibilité et de non-déploiement plus élevés que prévu et de performances en matière de soutien logistique autonome moins bonnes que ne le prévoyaient les mémorandums d'accord ; c) MINUSCA (20,5 millions de dollars) : les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre : i) des contingents, le montant effectif des remboursements au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents ayant été inférieur aux prévisions initiales ; ii) des installations et des infrastructures, en raison de retards de livraison, de défauts de livraison ou de livraisons partielles de divers matériaux de construction du fait de la pandémie de COVID-19.

Figure VIII
Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés (2018/19 à 2022/23)
 (En pourcentage)



Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses

233. Il incombe à chaque mission de maintien de la paix de faire en sorte que ses dépenses restent dans les limites des crédits approuvés, notamment en s'employant à redéfinir ses priorités en matière de ressources et d'activités pour répondre à des besoins imprévus. Malgré tous les efforts déployés par le Secrétariat pour communiquer, au moment de l'établissement des budgets, les dernières informations en date disponibles, ou les plus fiables, de manière à pouvoir proposer des prévisions de dépenses précises, il est impossible d'éliminer entièrement les écarts entre les montants prévus et les montants effectifs au cours de la période d'exécution des budgets, les projets étant établis six mois avant le début du nouvel exercice. Certains des paramètres budgétaires appliqués dans les projets de budget sont appelés à évoluer avec le temps, notamment la fluctuation des taux de vacance, les modifications apportées au cours de l'exercice aux barèmes des traitements qui pourraient être approuvées par la CFPI, la révision des coefficients d'ajustement et du montant des indemnités ou des prestations, qui pourrait avoir une incidence sur les traitements ou sur les dépenses communes de personnel, les fluctuations des taux de change, les pressions inflationnistes, ainsi que les changements apportés à la situation opérationnelle ou au mandat.

234. Afin de faire aux besoins imprévus, le Secrétaire général est investi de l'autorité voulue pour virer des fonds entre catégories de dépenses, cette prérogative étant valable quel que soit l'exercice budgétaire. Pour ce qui est des budgets des missions de maintien de la paix, il délègue aux chefs de mission ou d'entité ce pouvoir de réaffectation de ressources entre catégories de dépenses (I, II et III) dans les limites du montant global approuvé, ce qui leur permet d'exécuter leur mandat avec souplesse. En conséquence, la réaffectation de ressources ne constitue pas l'indication

d'une erreur dans les prévisions financières ou d'une quelconque carence du contrôle financier : elle est simplement le signe qu'une mission ou une entité s'emploie de manière dynamique à revoir ses priorités opérationnelles en réponse à des facteurs à la fois internes et externes.

235. La figure IX fait apparaître le taux de réaffectation de ressources par catégorie de dépenses au titre des exercices 2018/19 à 2022/23 (soit une durée totale de cinq ans).

236. Pendant l'exercice 2022/23, un montant de 45,9 millions de dollars (2,6 %) a été réaffecté à la catégorie III (dépenses opérationnelles). Le montant provient des ressources initialement affectées à la catégorie I (militaires et personnel de police), à hauteur de 36,3 millions de dollars (1,3 %), et à la catégorie II (personnel civil), à hauteur de 9,6 millions de dollars (0,7 %).

237. Le dépassement de crédits au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par la réaffectation de crédits à la rubrique Installations et infrastructures pour la FISNUA (11,4 millions de dollars), le BANUS (10,9 millions de dollars), la MINUSCA (6,9 millions de dollars) et la FINUL (6,1 millions de dollars). On trouvera à l'annexe II du présent rapport, qui contient des informations sur les écarts par rubrique et par mission, des explications détaillées sur les motifs des dépassements de crédits enregistrés à la rubrique en question.

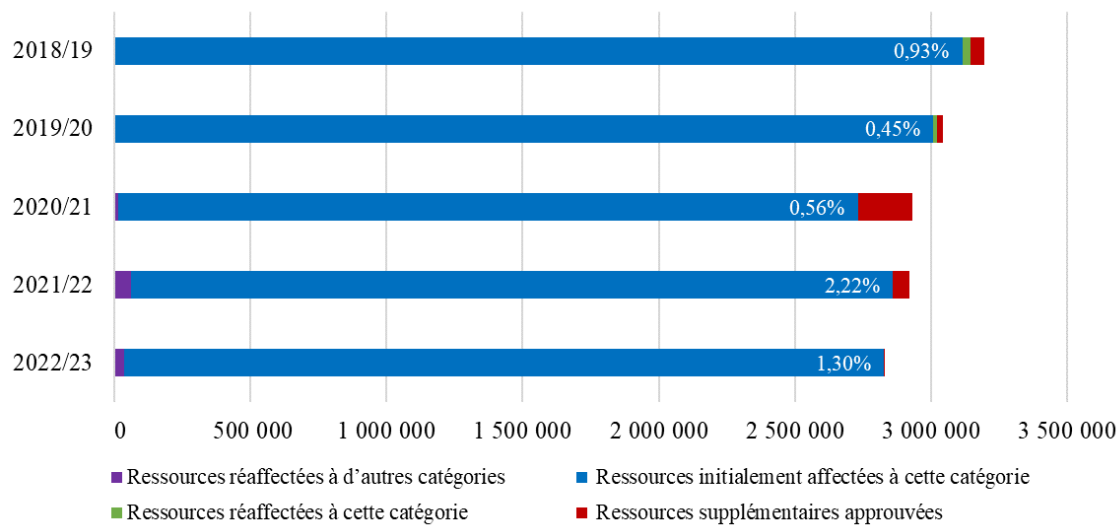
238. Au cours des cinq derniers exercices, la tendance en matière de réaffectations de ressources a continué d'évoluer pour répondre aux besoins imprévus des missions de maintien de la paix. Alors qu'il y a eu une réaffectation d'environ 5 % des ressources depuis la catégorie III pendant les exercices 2018/19 et 2019/20, les exercices 2021/22 et 2022/23 ont vu une réaffectation vers cette catégorie de 61,9 millions de dollars (3,6 %) et de 45,9 millions de dollars (2,6 %), respectivement. La réaffectation de ressources depuis la catégorie I a diminué, passant de 62,0 millions de dollars (2,2 %) pendant l'exercice 2021/22 à 36,3 millions de dollars (1,3 %) pendant l'exercice 2022/23. Le pourcentage des ressources réaffectées depuis la catégorie II est resté inférieur à 1,0 % du montant initial au cours des deux derniers exercices.

239. De nouvelles méthodes ont été adoptées pour établir les budgets, l'idée étant d'améliorer en continu les hypothèses budgétaires et de réduire la nécessité de réaffecter des ressources, mais aussi de donner une suite au paragraphe 13 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale. Il s'agit notamment de mieux estimer la rémunération du personnel civil et les taux de vacance à l'aide de la méthode décrite dans la section relative à l'établissement du budget et la gestion des ressources.

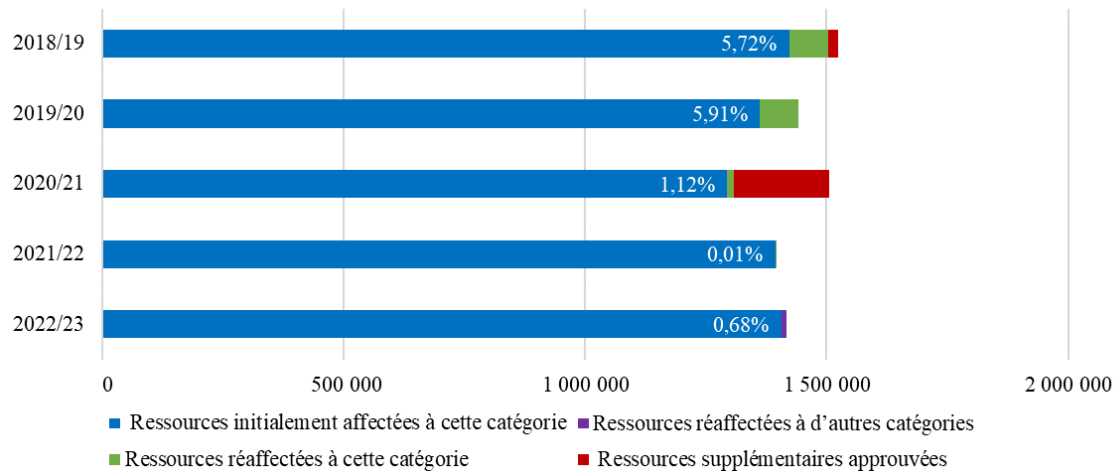
Figure IX
Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses (2018/19 à 2022/23)

(En milliers de dollars des États-Unis)

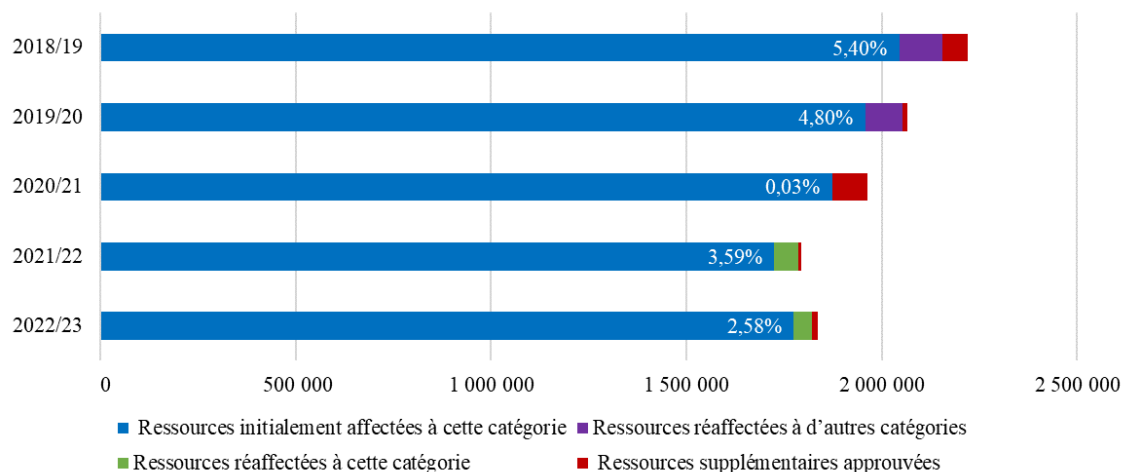
A. Catégorie I : militaires et personnel de police



B. Catégorie II : personnel civil



C. Catégorie III : dépenses opérationnelles



Trésorerie : avances sollicitées et arriérés de contributions

240. La présente sous-section traite de la suite donnée aux paragraphes 37, 38, 42 et 43 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.29).

241. Depuis juillet 2019, on observe une amélioration de la capacité du Secrétariat de gérer la trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours, consécutive à l'adoption par l'Assemblée générale de ses résolutions 73/307 et 76/272, dans lesquelles elle a approuvé les avances internes entre opérations de maintien de la paix actives sur la base du principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours.

242. En application de la résolution 76/272 de l'Assemblée générale, la gestion commune de la trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours se poursuivra pendant encore cinq ans à titre expérimental. Dans la même résolution, l'Assemblée a souscrit aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix en première intention comme s'il s'agissait d'un mécanisme de liquidités, sur lequel 110 millions de dollars au maximum pourraient être prélevés, sachant que 40 millions de dollars seraient conservés pour soutenir de nouvelles missions et élargir des missions existantes. Ainsi, en juillet 2022, soit pendant l'exercice 2022/23, des avances d'un montant de 96,9 millions de dollars en provenance de missions de maintien de la paix actives ont été remplacées par des avances prélevées sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, cependant que 40 millions de dollars demeuraient affectés à la réserve pour financer l'appui aux nouvelles missions et l'expansion des missions existantes.

243. Le tableau 9 et la figure X font apparaître les avances internes entre opérations de maintien de la paix actives auxquelles il a été procédé de mai 2022 (soit avant l'adoption de la résolution 76/272) à décembre 2023. Le solde total des avances internes s'élevait à 192,5 millions de dollars au 30 juin 2022 et à 318,9 millions de dollars au 30 juin 2023. Les prêts ont eu tendance à augmenter vers la fin de chacun des trois derniers exercices, et les soldes étaient encore plus élevés en juillet. En outre, en juin 2023, à la fin de l'exercice 2022/23, les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre du matériel appartenant aux

contingents n'ont pas pu être acquittées pour les opérations de maintien de la paix en cours, car les liquidités disponibles n'étaient pas suffisantes. Au 30 juin 2023, il y avait un solde impayé de 223,6 millions de dollars qui n'a pu être réglé qu'en septembre 2023 après l'encaissement des contributions mises en recouvrement. Tant que le solde des arriérés de contributions mises en recouvrement ne s'améliorera pas, des avances devront continuer d'être sollicitées. Le risque est qu'au fur et à mesure que les soldes des arriérés de contributions augmentent, les avances internes atteignent leur limite et que cela ait de graves répercussions sur les activités et l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix. Comme le montre la figure XI, la part que représentent les contributions non acquittées a augmenté au fil des sept derniers exercices écoulés, passant de 12,9 % au 30 juin 2017 à 28,0 % au 30 juin 2023.

244. Au paragraphe 222 de son rapport [A/77/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a recommandé la mise en place de directives générales encadrant les avances internes, depuis le moment où le déficit de trésorerie est décelé jusqu'au décaissement de l'avance dans Umoja. Le Comité a précisé que les directives devraient également comprendre une note type répertoriant toutes les informations nécessaires à l'approbation, et que les chefs de mission concernés devraient être informés. Le projet de directives fait l'objet d'un examen et de modifications, car il doit être aligné sur la gestion des liquidités du budget ordinaire.

Tableau 9

Avances internes entre opérations de maintien de la paix actives (2022/23) et avances prélevées sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix pendant les six premiers mois de l'exercice 2023/24

(En millions de dollars des États-Unis)

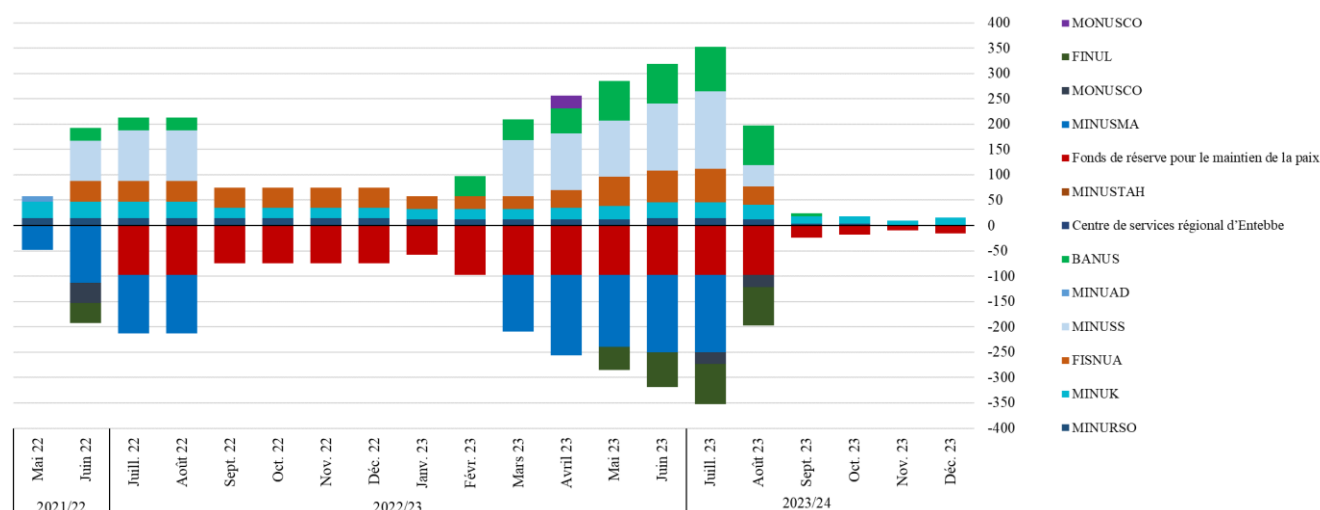
	Entité emprunteuse						Entité prêteuse					
Date	MINURSO	FISNUA	MINUK	MINUSS	BANUS	MONUSCO	MINUSMA	MONUSCO	FINUL	Fonds de réserve pour le maintien de la paix	Total des prêts	
Au 31 mai 2022	15,0	—	32,5	—	—	—	(47,5)	—	—	—	(47,5)	
Au 30 juin 2022	15,0	40,0	32,5	80,0	25,0	—	(112,5)	(40,0)	(40,0)	—	(192,5)	
Au 31 juillet 2022	15,0	40,0	32,5	100,0	25,0	—	(115,6)	—	—	(96,9)	(212,5)	
Au 31 août 2022	15,0	40,0	32,5	100,0	25,0	—	(115,6)	—	—	(96,9)	(212,5)	
Au 30 septembre 2022	15,0	40,0	20,0	—	—	—	—	—	—	(75,0)	(75,0)	
Au 31 octobre 2022	15,0	40,0	20,0	—	—	—	—	—	—	(75,0)	(75,0)	
Au 30 novembre 2022	15,0	40,0	20,0	—	—	—	—	—	—	(75,0)	(75,0)	
Au 31 décembre 2022	15,0	40,0	20,0	—	—	—	—	—	—	(75,0)	(75,0)	
Au 31 janvier 2023	12,0	26,0	20,0	—	—	—	—	—	—	(58,0)	(58,0)	
Au 28 février 2023	12,0	26,0	20,0	—	39,9	—	—	—	—	(97,9)	(97,9)	
Au 31 mars 2023	12,0	26,0	20,0	111,0	39,9	—	(111,0)	—	—	(97,9)	(208,9)	
Au 30 avril 2023	12,0	35,4	23,0	111,0	49,7	25,0	(158,2)	—	—	(97,9)	(256,1)	
Au 31 mai 2023	12,0	58,0	26,1	111,0	78,2	—	(141,6)	—	(45,8)	(97,9)	(285,3)	

Date	Entité emprunteuse						Entité prêteuse				Fonds de réserve pour le maintien de la paix	Total des prêts
	MINURSO	FISNUA	MINUK	MINUSS	BANUS	MONUSCO	MINUSMA	MONUSCO	FINUL			
Au 30 juin 2023	14,4	63,3	31,0	132,0	78,2	–	(152,0)	–	(69,0)	(97,9)	(318,9)	
Au 31 juillet 2023	14,4	67,0	31,0	152,6	87,9	–	(152,0)	(23,7)	(79,3)	(97,9)	(352,9)	
Au 31 août 2023	12,0	36,3	28,8	41,6	78,1	–	–	(23,7)	(75,2)	(97,9)	(196,8)	
Au 30 septembre 2023	4,2	–	13,9	–	6,2	–	–	–	–	(24,3)	(24,3)	
Au 31 octobre 2023	4,2	–	13,9	–	–	–	–	–	–	(18,1)	(18,1)	
Au 30 novembre 2023	–	–	9,9	–	–	–	–	–	–	(9,9)	(9,9)	
Au 31 décembre 2023	–	–	15,2	–	–	–	–	–	–	(15,2)	(15,2)	

Figure X

Avances internes entre opérations de maintien de la paix actives (mai 2022 à septembre 2023)

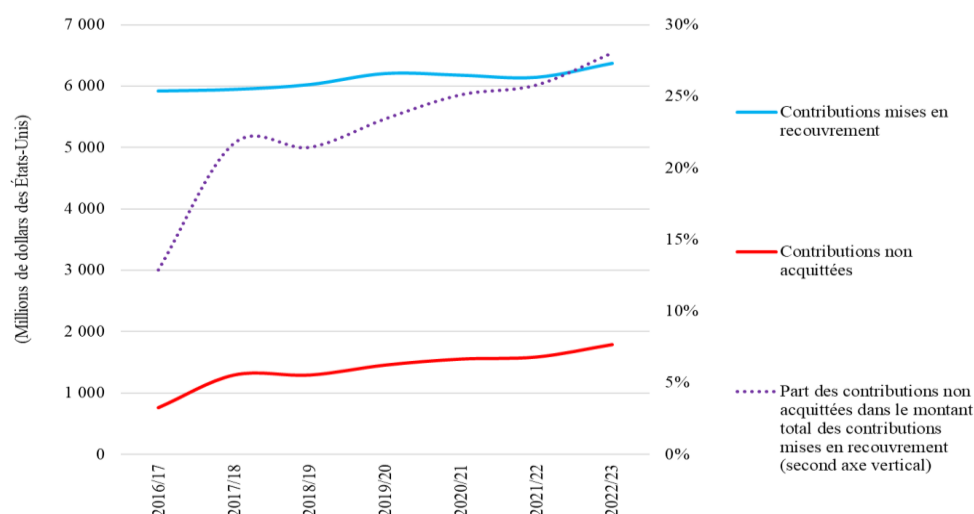
(En millions de dollars des États-Unis)



245. Il est désormais plus facile de prélever des avances sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ou de solliciter des avances auprès de missions de maintien de la paix actives, mais l'imprévisibilité et les retards qui caractérisent le versement, problème qui existe de longue date, ont une incidence sur la situation de trésorerie d'ensemble des missions de maintien de la paix en cours. Il est donc primordial que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières intégralement et dans les délais pour qu'il soit possible d'y remédier.

246. On trouvera à la figure XI des informations sur le montant des contributions mises en recouvrement au titre des sept derniers exercices, ainsi que sur celui des contributions qui n'avaient pas été acquittées au 30 juin (dernier jour de l'exercice) de chacun de ces exercices au titre des missions qui, pendant l'exercice 2022/23, étaient encore actives en application d'une résolution du Conseil de sécurité (ce qui exclut la MINUAD). La part (en pourcentage) que représentent les contributions non acquittées par rapport à la somme totale est indiquée sur le second axe vertical ; on notera que celle-ci a augmenté au fil des sept derniers exercices écoulés, passant de 12,9 % au 30 juin 2017 à 28,0 % au 30 juin 2023.

Figure XI
Analyse des contributions mises en recouvrement et des contributions non acquittées



247. On trouvera dans le tableau 10 un récapitulatif des données utilisées pour établir la figure XI de l'exercice 2016/17 à l'exercice 2022/23, ainsi que des données financières pour trois autres exercices (de l'exercice 2013/14 à l'exercice 2015/16).

Tableau 10
Contributions non acquittées au 30 juin (2013/14 à 2022/23)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Montant des contributions mises en recouvrement	4 514	5 769	5 856	5 918	5 944	6 023	6 203	6 175	6 141	6 369
Montant des contributions non acquittées	551	774	1 022	761	1 291	1 291	1 454	1 551	1 585	1 786
Part des contributions non acquittées dans le montant total des contributions mises en recouvrement (en pourcentage)	12,2	13,4	17,5	12,9	21,7	21,4	23,4	25,1	25,8	28,0

248. Depuis le début de sa phase de retrait et de liquidation, en janvier 2021, la MINUAD n'avait pas été en mesure de régler les sommes qu'elle devait aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Au vu de l'incertitude et des retards concernant la mise en recouvrement des contributions, qui laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance aux missions prêteuses, la MINUAD n'a pu bénéficier du dispositif de financement par avances internes entre missions de maintien de la paix actives ni recourir au Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Ce n'est qu'en décembre 2023 que la MINUAD a été en mesure de régler ses dettes envers les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police après avoir reçu les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

XIV. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

249. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 5 690,4 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature. Le montant des ressources demandées pour 2024/25 représente une diminution de 639,6 millions de dollars (10,1 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2023/24 (6 323,0 millions de dollars).

250. On trouvera dans le tableau 11 un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2023/24, et dans le tableau 12, une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 11

Ressources financières demandées pour 2024/25 par rapport aux montants alloués pour 2023/24

(En millions de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2023/24)	Dépenses prévues (2024/25)	Variation ^a	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police	2 787,1	2 347,3	(439,9)	(15,8)
Personnel civil	1 724,5	1 636,9	(87,6)	(5,1)
Dépenses opérationnelles	1 762,2	1 650,4	(111,8)	(6,3)
Contributions aux initiatives institutionnelles ^b	56,1	55,9	(0,2)	(0,8)
Montant brut^a	6 330,0	5 690,4	(639,6)	(10,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	177,8	164,6	(13,2)	(7,4)
Montant net	6 152,2	5 525,9	(626,4)	(10,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,7	0,7	—	—
Total	6 330,7	5 691,1	(639,6)	(10,1)

^a Les montants des totaux partiels et des variations ont été arrondis au million.

^b Compte tenu des ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour le progiciel de gestion intégré, les demandes d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, le dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les frais de maintenance y afférents, les frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja et l'assurance maladie après la cessation de service.

Analyse des principales variations

Tableau 12

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
Militaires et personnel de police (diminution de 439,9 millions de dollars)	La diminution globale s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des contingents (372,1 millions de dollars) et des unités de police constituées (57,3 millions de dollars), en raison du retrait et de la réduction des effectifs militaires et de police auxquels il est proposé de procéder. La diminution des ressources demandées au titre des contingents et des unités de police constituées est essentiellement imputable : a) à la MINUSMA (348,1 millions de dollars), en raison du retrait des contingents lié à la fin du mandat de la Mission ; b) à la MONUSCO (106,6 millions de dollars), en raison de la réduction proposée des effectifs en tenue, la Mission s'étant retirée du Sud-Kivu ; c) au BANUS (49,0 millions de dollars), en raison du rapatriement de 47 000 membres du personnel en tenue de l'ATMIS d'ici au 30 juin 2024, conformément aux résolutions 2687 (2023) et 2710 (2023) du Conseil de sécurité. Cette réduction est en partie contrebalancée par la hausse des prévisions de dépenses au titre des contingents et des unités de police constituées à la MINUSS (67,0 millions de dollars), car il est prévu de déployer des effectifs supplémentaires pour permettre à la Mission de mettre en œuvre son mandat élargi en matière de protection des civils, conformément aux recommandations issues de l'étude des capacités militaires et de police.
Personnel civil (diminution de 87,6 millions de dollars)	La diminution globale s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (74,0 millions de dollars), notamment à la MINUSMA (102,3 millions de dollars), en raison du départ progressif du personnel, à l'exception des 229 postes soumis à recrutement international nécessaires pour mener à bien les activités de liquidation résiduelles au cours de l'exercice 2024/25. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international et d'autres catégories de personnel civil à la MINUSS et à la MINUSCA.
Dépenses opérationnelles (diminution de 111,8 millions de dollars)	La diminution globale s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues aux rubriques Opérations aériennes (54,3 millions de dollars) et Fournitures, services et matériel divers (40,2 millions de dollars), principalement en raison du retrait et de la réduction des effectifs de plusieurs missions de maintien de la paix. La baisse des ressources demandées au titre des opérations aériennes est principalement imputable : a) à la MINUSMA (72,2 millions de dollars), la flotte aérienne ayant été réduite pour ne conserver que le nombre d'appareils nécessaires à l'exécution des activités résiduelles de liquidation au cours de l'exercice 2024/25 ; b) à la MONUSCO (12,3 millions de dollars), la flotte d'hélicoptères et le nombre d'heures de vol ayant été réduits en raison du retrait du Sud-Kivu, et compte tenu des besoins de la Mission. Cette diminution est en partie contrebalancée par une hausse des prévisions de dépenses à la MINUSCA (27,2 millions de dollars), en raison des coûts plus élevés

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs de variation

associés à la reconfiguration proposée des moyens aériens de la Mission.

La réduction des ressources demandées à la rubrique Fournitures, services et matériel divers est principalement imputable : a) à la MINUSMA (50,2 millions de dollars), en raison de la baisse des dépenses au titre du rapatriement et du transport du matériel appartenant à l'ONU, conformément au plan de cession des actifs ; b) à la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage, en raison de l'évolution des tâches, qui ont été recentrées sur la destruction des munitions et des explosifs et l'inspection des camps restants avant leur fermeture.

251. Le tableau 13 présente les ressources par composante de maintien de la paix pour les exercices 2023/24 et 2024/25.

252. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25, par catégorie de dépenses, figure dans le tableau 1 de l'annexe I du présent rapport.

253. Si l'on exclut la MINUSMA, le budget global proposé pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix en cours s'élève à 5 463,1 millions de dollars pour l'exercice 2024/25, ce qui représente une augmentation nette de 0,4 % (20,2 millions de dollars) par rapport aux crédits ouverts pour 2023/24. L'augmentation nette du budget proposé pour les missions en cours, à l'exclusion de la MINUSMA, s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues à la MINUSS (132,4 millions de dollars) et à la MINUSCA (52 millions de dollars) ; celle-ci est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues pour la MONUSCO (146 millions de dollars) et le BANUS (48,3 millions de dollars).

Tableau 13

Prévisions de dépenses pour 2024/25, par composante de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Montant alloué (2023/24) ^a	Projet de budget (2024/25)	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	551 590,9	503 242,4	(48 348,5)	(8,8)
FINUL	537 367,0	538 234,5	867,5	0,2
FISNUA	287 220,9	301 237,4	14 016,5	4,9
FNUOD	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)
MINUK	40 666,5	43 756,1	3 089,6	7,6
MINURSO	64 559,2	70 711,0	6 151,8	9,5
MINUSCA	1 145 558,7	1 197 538,3	51 979,6	4,5
MINUSMA	866 865,7	207 080,3	(659 785,4)	(76,1)
MINUSS	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5
MONUSCO	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)
UNFICYP	56 225,3	57 436,8	1 211,5	2,2
Total partiel (missions)	5 832 558,1	5 187 776,3	(644 781,8)	(11,1)
BSLB	65 977,5	68 608,6	2 631,1	4,0
Centre de services régional d'Entebbe ^b	43 647,4	48 202,4	4 555,0	10,4

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué (2023/24)^a</i>	<i>Projet de budget (2024/25)</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^c	387 808,2	385 839,7	(1 968,5)	(0,5)
Total partiel (entités d'appui)	497 433,1	502 650,7	5 217,6	1,0
Total partiel	6 329 991,2	5 690 427,0	(639 564,2)	(10,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	679,1	653,2	(25,9)	(3,8)
Total	6 330 670,3	5 691 080,2	(639 590,1)	(10,1)

^a Les montants des totaux partiels et des variations ont été arrondis au millier.

^b Y compris un montant de 2 128 800 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2024, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/253](#).

^c Y compris les contributions aux initiatives institutionnelles. Voir tableau 11.

254. On trouvera à l'annexe I du présent rapport une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25, par mission de maintien de la paix et par catégorie de dépenses.

Facteurs de variation des ressources demandées

Analyse du personnel civil

255. On trouvera dans le tableau 14 une analyse des effectifs civils prévus pour l'exercice 2024/25 comparés aux effectifs approuvés pour 2023/24, et dans le tableau 15 une vue d'ensemble des suppressions et créations de postes et d'emplois de temporaire civils prévus pour 2024/25.

80/149

Tableau 14
Analyse des effectifs civils prévus pour 2024/25 comparés aux effectifs approuvés pour 2023/24

A/78/726

Composante de maintien de la paix	Effectif approuvé pour 2023/24					Effectif proposé pour 2024/25					Variation				
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel
BANUS	368	186	1	25	580	368	186	1	25	580	–	–	–	–	–
FINUL	254	590	1	–	845	254	590	5	–	849	–	–	4	–	4
FISNUA	188	94	4	38	324	190	94	14	38	336	2	–	10	–	12
FNUOD	53	90	2	–	145	52	91	2	–	145	(1)	1	–	–	–
MINUK	113	219	-	24	356	113	219	–	24	356	–	–	–	–	–
MINURSO	87	163	1	17	268	87	164	1	18	270	–	1	–	1	2
MINUSCA	738	624	41	301	1 704	745	626	41	303	1 715	–	2	–	2	11
MINUSMA ^{a,b}	264	213	–	16	493	229	179	–	14	422	(35)	(34)	–	(2)	(71)
MINUSS	917	1 455	20	450	2 842	923	1 463	–	464	2 917	6	8	47	14	–
MONUSCO	670	1 608	–	323	2 663	623	1 331	–	275	2 270	(47)	(277)	(21)	(48)	(393)
UNFICYP	39	122	2	–	163	39	122	2	–	163	–	–	–	–	–
Total partiel	3 691	5 364	134	1 194	10 383	3 623	5 065	174	1 161	10 023	(68)	(299)	40	(33)	(360)
BSLB	143	305	2	2	452	143	302	2	2	449	-	(3)	–	–	(3)
Centre de services régional d'Entebbe	132	263	–	7	402	135	262	–	7	404	3	(1)	–	–	2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	967	396	–	–	1 439	952	387	–	–	1 420	(15)	(9)	5	–	(19)
Total	4 933	6 328	212	–	12 676	4 853	6 016	257	–	12 296	(80)	(312)	45	–	(380)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

^b Niveau maximum de l'effectif proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Tableau 15

Modification du tableau d'effectifs : suppressions et créations de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2024/25

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2023/24</i>	<i>Secrétaire général(e) adjoint(e)</i>	<i>Sous- Secrétaire général(e)</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Variation nette totale</i>	<i>Postes et emplois de temporaire prévus pour 2024/25</i>
BANUS	580	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	580
FINUL	845	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	849
FISNUA	324	—	—	—	—	—	1	3	2	4	—	2	—	12	336
FNUOD	145	—	—	—	—	—	—	(1)	—	—	—	1	—	—	145
MINUK	356	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	356
MINURSO	268	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	270
MINUSCA	1 704	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	11	1 715
MINUSMA	493	—	—	—	(1)	(3)	—	—	—	—	—	—	(2)	(71)	422
MINUSS	2 842	—	—	—	1	2	25	9	—	—	—	19	14	75	2 917
MONUSCO	2 663	—	—	—	(1)	(1)	—	—	(3)	(28)	(34)	(263)	(48)	(393)	2 270
UNFICYP	163	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	163
BSLB	452	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(3)	—	(3)	449
Centre de services régional d'Entebbe	402	—	—	—	—	—	—	(2)	—	—	1	(2)	—	2	404
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 439	—	—	—	(1)	(2)	(5)	(4)	—	—	—	(9)	—	—	1 420
Total	12 676	—	—	—	(1)	(4)	17	(8)	0	(36)	(34)	(281)	—	—	12 296

Taux de vacance prévus pour l'exercice 2024/25

256. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget pour 2024/25 correspondent au taux effectif au 31 décembre ou au taux moyen sur 12 mois, de janvier à décembre, si celui-ci était moins élevé. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de réaffecter ou de créer.

257. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans les tableaux 16 à 19.

Tableau 16

Taux de vacance prévus et effectifs (personnel militaire)

(En pourcentage)

	Observateurs militaires			Contingents		
	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25
BANUS	—	—	—	—	—	—
FINUL	—	—	—	26,4	24,2	24,1
FISNUA	11,5	10,8	10,4	13,8	2,3	2,9
FNUOD	—	—	—	9,8	6,2	6,3
MINUK	—	—	—	—	—	—
MINURSO	10,1	10,1	11,5	(3,7)	—	—
MINUSCA	4,5	1,0	2,6	7,0	5,0	2,9
MINUSMA	—	—	—	9,0	—	—
MINUSS	11,2	10,3	5,0	19,5	19,0	12,7
MONUSCO	25,0	23,0	23,3	6,2	4,7	8,7
UNFICYP	—	—	—	5,3	5,0	6,2
Centre de services régional d'Entebbe	—	—	—	—	—	—
BSLB	—	—	—	—	—	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—

Tableau 17

Taux de vacance prévus et effectifs (personnel de police)

(En pourcentage)

	Police des Nations Unies			Unités de police constituées		
	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25
BANUS	1,3	—	2,9	20,3	—	20,3
FINUL	—	—	—	—	—	—

	Police des Nations Unies			Unités de police constituées		
	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25
FISNUA	68,2	47,3	70,3	100,0	100,0	100,0
FNUOD	—	—	—	—	—	—
MINUK	10,0	—	—	—	—	—
MINURSO	83,3	83,3	83,3	—	—	—
MINUSCA	7,5	1,0	3,8	6,0	1,0	0,2
MINUSMA	17,1	—	—	12,5	—	—
MINUSS	15,0	5,0	4,6	33,7	33,7	17,3
MONUSCO	34,9	30,6	30,7	13,0	—	17,3
UNFICYP	5,8	2,9	2,9	7,7	—	—
Centre de services régional d'Entebbe	—	—	—	—	—	—
BSLB	—	—	—	—	—	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—

Tableau 18

Taux de vacance prévus et effectifs (personnel recruté sur le plan international)

(En pourcentage)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international		
	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25	Taux effectif moyen 2022/23	Taux budgétisé 2023/24	Projection 2024/25
BANUS	11,2	8,7	8,2	—	—	—
FINUL	7,9	3,9	3,5	—	—	—
FISNUA	12,0	12,3	9,6	—	—	25,0
FNUOD	9,4	5,7	9,4	50,0	—	50,0
MINUK	16,8	13,3	16,8	—	—	—
MINURSO	13,1	12,0	9,2	—	—	—
MINUSCA	16,0	15,3	12,5	38,7	30,4	13,3
MINUSMA	11,0	—	—	—	—	—
MINUSS	7,3	7,5	4,7	20,0	20,0	—
MONUSCO	11,5	11,5	10,0	20,0	20,0	—
UNFICYP	7,7	7,7	5,1	—	—	—
BSLB	19,0	15,5	9,8	50,0	50,0	—
Centre de services régional d'Entebbe	11,3	10,4	9,8	—	—	—
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10,5	9,6	10,9	21,8	18,0	19,4

Tableau 19
Taux de vacance prévus et effectifs (personnel recruté sur le plan national)

(En pourcentage)

	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents des services généraux</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>	<i>Taux effectif moyen 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>
BANUS	20,0	20,0	23,8	21,1	21,1	7,7
FINUL	4,3	2,2	2,2	6,3	2,4	5,9
FISNUA	30,0	33,3	20,0	4,8	1,2	6,0
FNUOD	—	—	—	4,5	2,2	5,6
MINUK	3,0	—	—	2,2	1,1	2,7
MINURSO	—	—	—	7,5	6,8	7,5
MINUSCA	8,8	8,8	7,8	4,6	4,0	5,9
MINUSMA	12,9	—	—	4,6	—	—
MINUSS	3,6	52,4	55,8	2,3	52,0	52,6
MONUSCO	8,9	8,3	11,8	6,3	6,4	6,6
UNFICYP	—	—	14,3	3,5	1,7	4,3
Centre de services régional d'Entebbe	13,2	10,5	15,4	8,4	7,9	7,6
BSLB	—	—	—	6,2	5,9	5,9
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	14,3	7,1	14,8	14,0	16,3

	<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : administrateurs</i>			<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : agents des services généraux</i>		
	<i>Taux effectif moyen 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>	<i>Taux effectif moyen 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>
FINUL	—	—	—	—	—	50,0
FISNUA	—	—	—	—	—	50,0
MINUSS	s.o.	50,0	50,0	s.o.	50,0	50,0
MONUSCO	30,0	30,0	36,4	4,3	2,2	4,3
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	s.o.	s.o.	s.o.	27,4	22,6	14,3

Abréviation : s.o. = sans objet.

Dépenses afférentes au personnel civil

258. Pour l'exercice 2024/25, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/256 B. Le barème des traitements de base nets des agents du Service mobile est également en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 [voir A/45/30, par. 270 e)]. Le calcul des traitements des agents du Service mobile a été affiné afin de tenir compte des traitements correspondant aux

classes FS-4 à FS-7 pour l'exercice 2024/25, alors qu'une moyenne de toutes les classes avait été utilisée au cours de l'exercice 2023/24.

259. Les coefficients d'ajustement (indemnité de poste) en vigueur à compter de décembre 2023 ont été appliqués dans les lieux d'affectation du groupe II et les coefficients d'ajustement prévus pour février 2024 ont été appliqués dans les lieux d'affectation du groupe I (Brindisi, Valence, Chypre et New York). Pour donner suite au paragraphe 40 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760), des informations détaillées sur les coefficients d'ajustement figurent à l'annexe X du présent rapport. Outre le coefficient d'ajustement, on a pris en compte l'indemnité transitoire pour le Liban (75,2) et le Soudan (9,3). La révision à la hausse des coefficients d'ajustement a entraîné une augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international dans plusieurs missions et entités d'appui, notamment la MINUSS, la MINUK, la MINURSO, l'UNFICYP et la Base de soutien logistique des Nations Unies.

260. Les dépenses communes de personnel prévues au budget pour l'exercice 2024/25 ont été calculées sur la base des dépenses effectives pour la période allant de décembre 2022 à novembre 2023.

261. La décision de la CFPI d'augmenter le montant de la prime de danger pour le personnel recruté sur les plans international et national, avec effet au 1^{er} janvier 2024, a été prise en compte dans les prévisions de dépenses.

262. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel, et le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets a été établi compte tenu des tendances passées en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions. La révision à la hausse des barèmes des traitements ou des dépenses communes de personnel a entraîné une augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national dans plusieurs missions et entités d'appui, notamment la FINUL, la MINUK, la FISNUA et le Centre de services régional d'Entebbe.

Fluctuation des taux de change

Fluctuation des taux de change durant l'année précédente

263. Les figures XII et XIII montrent l'évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et au franc CFA de décembre 2022 à décembre 2023.

264. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2024/25 ont été faites sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire au 1^{er} décembre 2023.

265. Des informations détaillées sur les taux de change et leur incidence sont fournies par chaque mission de maintien de la paix à l'annexe E des documents complémentaires fournis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale.

Figure XII
Évolution du dollar des États-Unis par rapport à l'euro de décembre 2022 à décembre 2023

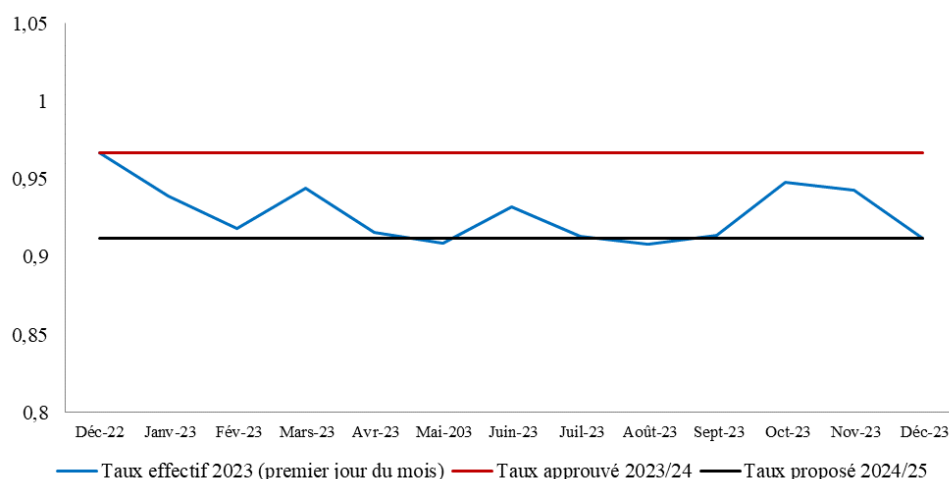
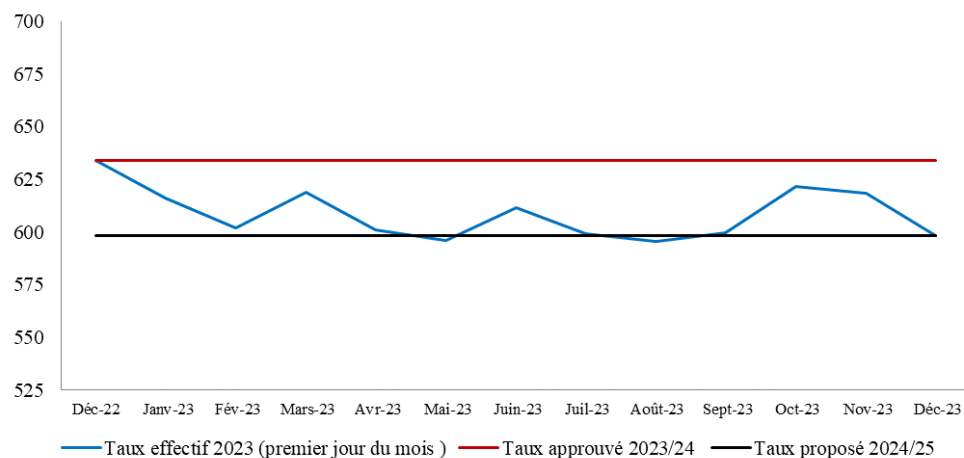


Figure XIII
Évolution du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA de décembre 2022 à décembre 2023



Demandes d'informations budgétaires supplémentaires émanant des organes délibérants

266. La suite donnée au paragraphe 34 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale et aux paragraphes 55, 62 et 78 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/760](#)) est présentée ci-après.

267. Le tableau 20 présente les postes et emplois soumis à recrutement international qui ont été transformés en postes et emplois soumis à recrutement national dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2024/25.

Tableau 20

Transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2024/25

<i>Effectif proposé 2024/25</i>			
<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe de départ</i>	<i>Nouvelle classe</i>
MINUSS	1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national

268. Les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission sont présentés par composante de maintien de la paix dans le tableau 21.

Tableau 21

Dépenses afférentes aux voyages effectués à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission (à des fins autres que la formation) par composante de maintien de la paix pour l'exercice 2024/25

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Voyages dans la zone de la mission</i>		<i>Voyages hors de la zone de la mission</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de voyages-personnes prévus</i>	<i>Montant</i>
BANUS	1 018,0	582,8	163,0	585,2	1 181,0	1 168,0
FINUL	646,0	122,8	159,0	405,7	805,0	528,5
FISNUA	657,0	234,8	83,0	287,3	740,0	522,1
FNUOD	32,0	11,7	87,0	116,0	119,0	127,7
MINUK	66,0	42,3	35,0	156,1	101,0	198,4
MINURSO	1 955,0	127,5	106,0	269,7	2 061,0	397,2
MINUSCA	5 201,0	1 955,7	194,0	1 277,5	5 395,0	3 233,2
MINUSMA	—	—	—	—	—	—
MINUSS	7 810,0	2 074,5	223,0	1 220,4	8 033,0	3 294,9
MONUSCO	4 852,0	2 566,7	273,0	1 223,5	5 125,0	3 790,2
UNFICYP	—	—	55,0	215,1	55,0	215,1
Total partiel (missions)	22 237,0	7 718,8	1 378,0	5 756,5	23 615,0	13 475,3
BSLB	39,0	71,2	57,0	235,6	96,0	306,8
Centre de services régional d'Entebbe	58,0	99,2	33,0	111,0	91,0	210,2
Total partiel (entités d'appui)	97,0	170,4	90,0	346,6	187,0	517,0
Total	22 334,0	7 889,2	1 468,0	6 103,1	23 802,0	13 992,3

269. On trouvera dans le tableau 22 des informations sur les ressources demandées pour l'exercice 2024/25 par mission et par département du Siège au titre de l'informatique et des communications. Les postes et les emplois de temporaire correspondent aux effectifs des sections des technologies des missions de maintien de

la paix. Ceux qui apparaissent à la ligne « Compte d'appui » correspondent à des postes et emplois de temporaire du Bureau de l'informatique et des communications.

Tableau 22

Ressources demandées au titre de l'informatique et des communications

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Nombre de postes</i>			<i>Dépenses opérationnelles</i>		
	<i>Effectif réel moyen 2023/24</i>	<i>Effectif proposé 2024/25</i>	<i>Variation</i>	<i>Budget approuvé 2023/24</i>	<i>Projet de budget 2024/25</i>	<i>Variation</i>
BANUS	47,0	47,0	–	37 363,3	34 800,8	(2 562,5)
FINUL	83,0	83,0	–	8 065,1	8 036,9	(28,2)
FISNUA	22,0	22,0	–	9 668,8	9 668,8	–
FNUOD	19,0	19,0	–	1 512,1	1 544,5	32,4
MINUK	21,0	21,0	–	1 783,8	1 865,3	81,5
MINURSO	28,0	28,0	–	2 841,1	3 048,4	207,3
MINUSCA	76,0	91,0	15,0	38 682,7	39 700,8	1 018,1
MINUSMA	99,0 ^a	25,0 ^b	(74,0)	23 628,2	7 122,5	(16 505,7)
MINUSS	141,0	141,0	–	31 583,4	34 117,4	2 534,0
MONUSCO	191,0	154,0	(37,0)	41 022,7	38 813,9	(2 208,8)
UNFICYP	19,0	19,0	–	1 727,4	1 675,7	(51,7)
Total partiel (missions)	746,0	650,0	(96,0)	197 878,6	180 395,0	(17 483,6)
BSLB	124,0	123,0	(1,0)	13 729,6	13 637,2	(92,4)
Centre de services régional d'Entebbe	22,0	34,0	12,0	4 257,9	5 810,9	1 553,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^c	52,0	52,0	–	15 499,0	15 851,6	352,6
Total partiel (entités d'appui)	198,0	209,0	11,0	33 486,5	35 299,7	1 813,2
Total	944,0	859,0	(85,0)	231 365,1	215 694,7	(15 670,4)

^a Pour la MINUSMA, il s'agit du niveau maximum de l'effectif qu'il est proposé de déployer dans les sections informatiques pendant la période de retrait, du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.

^b Pour la MINUSMA, il s'agit du nombre maximal d'emplois liés aux communications et à l'informatique dans l'équipe de liquidation pour l'exercice 2024/25.

^c Au titre du compte d'appui, les montants à prévoir concernant le progiciel de gestion intégré (18,3 millions de dollars pour l'exercice 2024/25, contre 17,7 millions de dollars pour 2023/24) et les dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système (19,5 millions de dollars pour l'exercice 2024/25, contre 20,9 millions de dollars pour 2023/24) ne sont pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

270. Pour donner suite au paragraphe 78 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, des informations sur le recouvrement des coûts estimé pour l'exercice 2024/25 sont présentées dans le tableau 23. Des informations détaillées sur le type d'activité et d'appui fourni, ainsi que sur l'entité qui les fournit et celle qui en bénéficie, sont présentées pour chaque opération de maintien de la paix à l'annexe E des documents complémentaires fournis au Comité et à l'Assemblée générale.

Tableau 23
Récapitulatif des prévisions relatives aux produits provenant du recouvrement des coûts pour l'exercice 2024/25
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant estimatif des produits utilisables</i>	<i>Montant estimatif des produits non utilisables</i>
	<i>(à créditer au fonds de recouvrement des coûts)</i>	<i>(à restituer aux États Membres)</i>
BANUS	7 461,8	—
FINUL	1 471,4	10,7
FISNUA	2 375,2	—
FNUOD	339,0	—
MINUK	17,7	6,8
MINURSO	11,3	—
MINUSCA	3 186,7	—
MINUSMA	3 072,8	7,3
MINUSS	15 285,1	20,0
MONUSCO	5 326,0	325,0
UNFICYP	21,2	138,4
BSLB	14 598,6	—
Centre de services régional d'Entebbe	610,0	—
Total	53 722,8	508,2

XV. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Missions de maintien de la paix en cours

271. Au cours de l'exercice 2022/23, l'ONU a apporté un appui à 12 opérations de maintien de la paix en cours, dont 10 missions financées au titre de différents comptes spéciaux (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUK, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) et 2 missions établies de longue date et toujours imputées au budget-programme depuis plusieurs dizaines d'années (ONUST et UNMOGIP). Le BANUS est également financé au titre d'un compte spécial. De plus, les missions de maintien de la paix ont bénéficié des services d'appui assurés par la Base de soutien logistique de Brindisi, le Centre de services régional d'Entebbe et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets de l'exercice 2022/23

272. L'Assemblée générale a approuvé, en juin 2022, l'ouverture de crédits d'un montant de 6 452,6 millions de dollars pour l'exercice 2022/23 (voir [A/C.5/76/27](#)). En outre, au cours de l'exercice 2022/23, elle a approuvé des ressources supplémentaires d'un montant de 8,5 millions de dollars pour la FISNUA, de 5,1 millions de dollars pour la MINUSS et de 1,0 million de dollars pour la FNUOD. Les informations sur les montants approuvés pour chaque opération de maintien de la paix sont résumées dans le tableau 24. Le montant total des crédits alloués pour l'exercice 2022/23 s'élevait à 6 467,2 millions de dollars.

Tableau 24
Ressources financières approuvées pour l'exercice 2022/23

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023		
	Montant approuvé (soixante-seizième session de l'Assemblée générale)	Ressources supplémentaires approuvées (soixante-dix- septième session de l'Assemblée générale)	Budget définitif approuvé
BANUS	521 696,7	–	521 696,7
FINUL	502 920,5	–	502 920,5
FISNUA	259 663,2	8 506,5	268 169,7
FNUOD	64 544,5	1 033,9	65 578,4
MINUK	41 947,3	–	41 947,3
MINURSO	60 592,7	–	60 592,7
MINUSCA	1 074 387,7	–	1 074 387,7
MINUSMA	1 245 045,1	–	1 245 045,1
MINUSS	1 116 609,0	5 050,0	1 121 659,0
MONUSCO	1 030 269,9	–	1 030 269,9
UNFICYP	54 018,6	–	54 018,6
Total partiel (missions)	5 971 695,2	14 590,4	5 986 285,6
BSLB	65 958,6	–	65 958,6
Centre de services régional d'Entebbe	43 122,2	–	43 122,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371 787,0	–	371 787,0
Total partiel (entités d'appui)	480 867,8	–	480 867,8
Montant total des crédits ouverts	6 452 563,0	14 590,4	6 467 153,4

273. Les ressources supplémentaires approuvées pour la FISNUA, la MINUSS et la FNUOD, ainsi que les dépenses correspondantes engagées au cours de l'exercice 2022/23, se répartissent comme suit : a) les ressources supplémentaires approuvées pour la FISNUA s'élèvent à 8,5 millions de dollars et les dépenses effectives à 8,1 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 0,4 million de dollars ; b) les ressources supplémentaires approuvées pour la MINUSS s'élèvent à 5,1 millions de dollars et ont été entièrement utilisées ; c) les ressources supplémentaires approuvées pour la FNUOD s'élèvent à 1,0 million de dollars et les dépenses effectives à 0,9 million de dollars, soit un solde inutilisé de 0,1 million de dollars.

274. Comme indiqué dans le tableau 25, le budget total approuvé pour l'exercice 2022/23, y compris les engagements autorisés pour les trois missions susmentionnées, s'élevait à 6 467,2 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 6 382,8 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 84,4 millions de dollars (1,3 %), soit un taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2022/23 de 98,7 % (contre 99,2 % en 2021/22).

Tableau 25
Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2022/23

(En milliers de dollars des États-Unis)

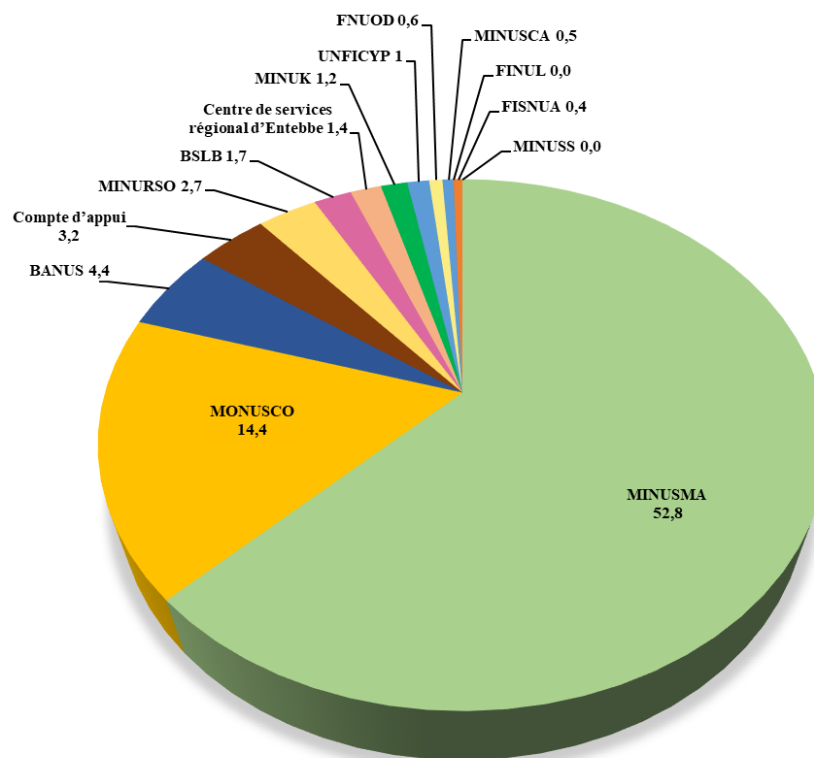
Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	521 696,7	517 284,0	4 412,7	0,8
FINUL	502 920,5	502 919,1	1,4	0,0
FISNUA	268 169,7	267 775,4	394,3	0,1
FNUOD	65 578,4	64 987,6	590,8	0,9
MINUK	41 947,3	40 665,9	1 281,4	3,1
MINURSO	60 592,7	57 863,5	2 729,2	4,5
MINUSCA	1 074 387,7	1 073 901,9	485,8	0,0
MINUSMA	1 245 045,1	1 192 292,2	52 752,9	4,2
MINUSS	1 121 659,0	1 121 657,8	1,2	0,0
MONUSCO	1 030 269,9	1 015 835,5	14 434,4	1,4
UNFICYP	54 018,6	53 027,3	991,3	1,8
Total partiel (missions)	5 986 285,6	5 908 210,2	78 075,4	1,3
BSLB	65 958,6	64 295,5	1 663,1	2,5
Centre de services régional d'Entebbe	43 122,2	41 733,7	1 388,5	3,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371 787,0	368 552,9	3 234,1	0,9
Total partiel (entités d'appui)	480 867,8	474 582,1	6 285,7	1,3
Total partiel	6 467 153,4	6 382 792,3	84 361,1	1,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	827,7	575,7	252,0	30,4
Total	6 467 981,1	6 383 368,0	84 613,1	1,3

275. La figure XIV montre la répartition du solde inutilisé entre les différentes opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2022/23. L'écart est principalement imputable à la sous-utilisation des crédits de la MINUSMA et de la MONUSCO, qui, à elles deux, représentent 80 % du total du solde inutilisé.

276. Les principaux écarts expliquant les soldes inutilisés de la MINUSMA (52,8 millions de dollars) et de la MONUSCO (14,4 millions de dollars) sont décrits aux paragraphes 278 et 279 ci-dessous.

277. Les dépassements de crédits les plus importants concernaient les installations et les infrastructures (70,4 millions de dollars) et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (13,6 millions de dollars). Les niveaux de sous-utilisation les plus élevés ont été enregistrés aux rubriques Opérations aériennes (89,9 millions de dollars) et Personnel recruté sur le plan international (50,5 millions de dollars). On trouvera à l'annexe II du présent rapport une analyse plus détaillée de l'exécution des budgets de l'exercice 2022/23, par catégorie de dépenses et par opération de maintien de la paix.

Figure XIV
Soldes inutilisés pendant l'exercice 2022/23, par opération de maintien de la paix
 (En millions de dollars des États-Unis)



278. Le solde inutilisé de la MINUSMA (52,8 millions de dollars) tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (29,8 millions de dollars), ce qui s'explique par les facteurs suivants : i) le nombre d'heures de vol des systèmes de drones aérien a été moins élevé que prévu en raison des restrictions imposées par les autorités maliennes ; ii) les dépenses afférentes à la location et à l'exploitation d'avions ont été inférieures aux prévisions, en raison de la perturbation du plan de relève établi par les pays fournisseurs de contingents ; iii) les dépenses relatives à la location et à l'exploitation d'hélicoptères ont été moins élevées qu'escompté, en raison du non-déploiement de cinq hélicoptères militaires armés légers qu'il n'a pas été possible de remplacer par des appareils civils ; b) personnel recruté sur le plan international (11,4 millions de dollars), ce qui s'explique par le fait que le taux de vacance effectif moyen (11,0 %) a été supérieur au taux ayant servi à l'établissement du budget (6,0 %) ; c) fournitures, services et matériel divers (11,1 millions de dollars), ce qui s'explique par les facteurs suivants : i) le ralentissement de l'exécution de plusieurs activités relatives aux programmes concernant essentiellement le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la médiation et les activités politiques, en raison de la situation en matière de sécurité et du contexte politique ; ii) l'une des bases opérationnelles temporaires qu'il était prévu d'ouvrir n'a pas été mise en place ; iii) les services de vacataires ont été moins nombreux qu'escompté, étant donné que plusieurs projets ont été annulés, dont des activités électorales qui n'ont pas eu lieu en raison du report des élections.

279. Le solde inutilisé de la MONUSCO (14,4 millions de dollars) tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes :

a) opérations aériennes (34,7 millions de dollars), en raison du rapatriement anticipé de huit hélicoptères par un pays fournisseur de contingents ; de la suspension, de février à juin 2023, des vols non urgents au-dessus du Nord-Kivu ; de l'indisponibilité d'un avion cargo ; de la moindre consommation de carburant du fait d'un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions ; des déductions appliquées aux sommes versées pour les services rendus par le système de drones aériens, celui-ci n'ayant pas été pleinement opérationnel pendant 45 jours ; b) personnel recruté sur le plan international (8,1 millions de dollars), ce qui s'explique par des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions et des traitements moyens moins élevés qu'escompté, principalement en raison d'un coefficient d'ajustement moyen plus faible que celui prévu au budget.

280. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédit au titre des installations et des infrastructures (24,6 millions de dollars), ce qui s'explique par les facteurs suivants : a) le paiement aux pays fournisseurs de contingents de sommes dues pour des munitions utilisées (14,0 millions de dollars) ; b) l'acquisition d'installations préfabriquées supplémentaires, de gabions et de barrières de protection (6,0 millions de dollars) pour améliorer les conditions de vie des militaires et du personnel de police ; c) des dépenses de carburant supérieures aux prévisions (3,4 millions de dollars), en raison : i) d'un prix moyen effectif du carburant plus élevé que celui prévu au budget ; ii) du paiement des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant à un nouveau fournisseur.

Missions de maintien de la paix terminées ou récemment fermées

281. Le mandat de la MINUSMA a pris fin le 30 juin 2023. Les activités de réduction des effectifs et de retrait de la Mission se sont achevées le 31 décembre 2023 et ont été suivies d'une période de liquidation qui a débuté le 1^{er} janvier 2024.

282. La MINUAD a achevé son mandat le 31 décembre 2020 et le rapport sur la liquidation de ses actifs a été soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

283. L'Assemblée générale a décidé de reporter à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dix-huitième session l'examen des rapports finaux sur la situation financière de l'ONUCI et de la MINUL.

284. On trouvera dans un rapport distinct du Secrétaire général ([A/78/689](#)) un point au 30 juin 2023 de la situation financière de 30 opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé. La MINUSTAH et la MINUJUSTH ont été prises en compte dans ce rapport en application de la résolution [77/310](#) de l'Assemblée générale.

XVI. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2023

285. Dans sa résolution [47/217](#), l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix afin que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans cette même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars. Dans sa résolution [49/233 A](#), l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

286. Au 30 juin 2022, les actifs comprenaient : a) les avances octroyées à la MINURCA, d'un montant de 12,8 millions de dollars, et impayées depuis février

2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes sur son compte spécial ; b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme, d'un montant de 136,9 millions de dollars.

287. À la fin de l'exercice 2021/22, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution [76/272](#), l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix comme mécanisme de liquidités, indiquant que 110 millions de dollars au maximum pourraient être prélevés pour les opérations de maintien de la paix en cours et que 40 millions de dollars seraient conservés et destinés aux fins initialement prévues pour le Fonds. On trouvera des informations sur l'utilisation du Fonds comme mécanisme de liquidités au cours de l'exercice 2022/23 à la sous-section intitulée « Trésorerie : avances sollicitées et arriérés de contributions » (voir sect. XIII).

288. Les états financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 montrent que le solde du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2023 s'élevait à 153,3 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150,0 millions de dollars) plus un excédent cumulé de 3,3 millions de dollars.

289. Au 30 juin, le montant dépassant le montant autorisé s'élevait à 4,8 millions de dollars et comprenait un montant de 0,8 million de dollars correspondant à des pertes sur placements pour l'exercice clos le 30 juin 2022, 4,1 millions de dollars correspondant au produit des placements pour l'exercice clos le 30 juin 2023 et 1,5 million de dollars correspondant aux pertes latentes sur placements au 30 juin 2023.

290. En conséquence, il sera proposé d'affecter un montant de 4,8 millions de dollars au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

XVII. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

291. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Tableau 1

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2023/24) (1)	Dépenses prévues (2024/25) (2)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	57 464,6	57 045,0	(419,6)	(0,7)
Contingents	2 413 762,5	2 041 627,9	(372 134,6)	(15,4)
Police des Nations Unies	89 917,7	79 841,0	(10 076,7)	(11,2)
Unités de police constituées	226 001,8	168 745,9	(57 255,9)	(25,3)
Total partiel	2 787 146,6	2 347 259,8	(439 886,8)	(15,8)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 195 707,7	1 121 661,5	(74 046,2)	(6,2)
Administrateurs recrutés sur le plan national	84 106,2	76 240,9	(7 865,3)	(9,4)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	320 998,4	306 692,7	(14 305,7)	(4,5)
Volontaires des Nations Unies	76 944,4	76 275,0	(669,4)	(0,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35 897,5	45 857,5	9 960,0	27,7
Personnel fourni par des gouvernements	10 860,3	10 155,8	(704,5)	(6,5)
Total partiel	1 724 514,5	1 636 883,4	(87 631,1)	(5,1)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	5 280,1	6 245,7	965,6	18,3
Voyages officiels	25 569,1	25 986,4	417,3	1,6
Installations et infrastructures	454 978,2	463 129,8	8 151,6	1,8
Transports terrestres	82 575,9	77 422,3	(5 153,6)	(6,2)
Opérations aériennes	566 680,9	512 411,1	(54 269,8)	(9,6)
Opérations maritimes ou fluviales	7 580,9	7 580,5	(0,4)	(0,0)
Communications et informatique	231 365,1	215 694,7	(15 670,4)	(6,8)
Santé	25 099,4	18 045,0	(7 054,4)	(28,1)
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	353 796,7	313 610,2	(40 186,5)	(11,4)
Projets à effet rapide	9 300,0	10 300,0	1 000,0	10,8
Total partiel	1 762 226,3	1 650 425,7	(111 800,6)	(6,3)
Progiciel de gestion intégré	17 659,5	18 318,6	659,1	3,7
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	518,4	518,4	—	—

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2023/24)	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Dispositif de rationalisation de la prestation de services de gestion	868,5	868,5	—	—
Préparation des moyens de maintien de la paix	3 326,8	3 326,8	—	—
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	20 875,4	19 493,6	(1 381,8)	(6,6)
Assurance maladie après la cessation de service	12 855,2	13 332,2	477,0	3,7
Montant brut	6 329 991,2	5 690 427,0	(639 564,2)	(10,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	178 158,2	164 559,4	(13 598,8)	(7,6)
Montant net	6 151 833,0	5 525 867,6	(625 965,4)	(10,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	679,1	653,2	(25,9)	(3,8)
Total	6 330 670,3	5 691 080,2	(639 590,1)	(10,1)

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25, par catégorie de dépenses

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Observateurs militaires	57 464,6	57 045,0	(419,6)	(0,7)

1. La diminution de 0,4 million de dollars (0,7 %) des crédits demandés est principalement imputable à la MONUSCO (2,9 millions de dollars), du fait de la réduction du nombre d'observateurs militaires et d'officiers d'état-major qu'il est proposé de déployer compte tenu du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

2. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des opérations suivantes : a) la MINUSS (1,0 million de dollars), en raison de deux facteurs : i) l'application d'un taux de vacance plus faible et de la révision à la hausse du montant de l'indemnité journalière de subsistance (missions) ; ii) l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) ; b) la FISNUA (1,0 million de dollars), en raison de l'augmentation des coûts liés à l'indemnité de subsistance (missions) sur la base du barème révisé entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Contingents	2 413 762,5	2 041 627,9	(372 134,6)	(15,4)

3. La réduction de 372,1 millions de dollars (15,4 %) des ressources demandées est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (301,3 millions de dollars) en raison du retrait des contingents, à l'exception de ceux qui formeront une unité de gardes à Gao jusqu'à la fermeture du site, le 30 septembre 2024 ; b) la MONUSCO (85,1 millions de dollars), en raison de la réduction proposée des effectifs en tenue, du fait du désengagement de la Mission du Sud-Kivu ; c) le

BANUS (47,1 millions de dollars), en raison du rapatriement de 47 000 membres du personnel en tenue de l'ATMIS d'ici au 30 juin 2024, conformément aux résolutions 2687 (2023) et 2710 (2023) du Conseil de sécurité.

4. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses de la MINUSS (58,4 millions de dollars), qui s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance plus faible, compte tenu du déploiement prévu de contingents supplémentaires qui permettra à la Mission de mettre en œuvre son mandat élargi en matière de protection des civils, conformément aux recommandations issues de l'étude des capacités militaires et policières.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Police des Nations Unies	89 917,7	79 841,0	(10 076,7)	(11,2)

5. La diminution de 10,1 millions de dollars (11,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (6,1 millions de dollars), du fait de la réduction du nombre de membres du personnel de la police des Nations Unies qu'il est proposé de déployer compte tenu du retrait de la Mission du Sud-Kivu ; b) la MINUSMA (3,6 millions de dollars) en raison de la baisse des ressources nécessaires pour les activités résiduelles de liquidation.

6. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés pour la MINUSS (1,8 million de dollars) en vue de financer la hausse de l'indemnité de subsistance (missions), qui résulte de l'application d'un taux de vacance plus faible et du fait que le montant de ladite indemnité est plus élevé qu'en 2023/24.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Unités de police constituées	226 001,8	168 745,9	(57 255,9)	(25,3)

7. La réduction de 57,3 millions de dollars (25,3 %) des ressources demandées est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (43,1 millions de dollars), en raison du retrait des unités de police constituées, à l'exception d'une unité comptant jusqu'à 140 personnes qui formera une unité de gardes à Bamako en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens restants au cours de la période de liquidation finale ; b) la MONUSCO (21,6 millions de dollars), en raison de la réduction proposée du nombre d'unités de police constituées, du fait du désengagement de la Mission du Sud-Kivu.

8. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés pour la MINUSS (8,6 millions de dollars), du fait de l'application d'un taux de vacance inférieur à celui figurant dans le budget du précédent exercice, compte tenu du déploiement prévu de personnel en tenue supplémentaire.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan international	1 195 707,7	1 121 661,5	(74 046,2)	(6,2)

9. La diminution de 74,0 millions de dollars (6,2 %) des crédits demandés est principalement imputable à la MINUSMA (102,3 millions de dollars) en raison du départ progressif du personnel, à l'exception des 229 postes soumis à recrutement international nécessaires pour mener à bien les activités de liquidation.

10. La diminution globale est contrebalancée en partie par l'augmentation des crédits demandés pour les opérations suivantes : a) la MINUSS (15,0 millions de dollars), du fait de l'application d'un taux de vacance plus faible, de la révision à la hausse du coefficient d'ajustement et des dépenses communes de personnel, ainsi que de la création proposée de six postes ; b) la MINUSCA (7,1 millions de dollars), en raison de la révision à la baisse du taux de vacance et de la création proposée de sept postes soumis à recrutement international.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Administrateurs recrutés sur le plan national	84 106,2	76 240,9	(7 865,3)	(9,4)

11. La réduction de 7,9 millions de dollars (9,4 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (8,4 millions de dollars) en raison de la diminution des ressources nécessaires pour mener à bien les activités résiduelles de liquidation ; b) la MONUSCO (4,4 millions de dollars) en raison de la suppression proposée de 30 postes, essentiellement du fait de la fermeture des bureaux locaux, et du fait que le taux de vacance est plus élevé, et le taux retenu pour les dépenses communes de personnel plus faible, que les taux figurant dans le budget approuvé pour 2023/24.

12. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des opérations suivantes : a) la MINUSS (3,2 millions de dollars), du fait de l'application, dans le calcul des traitements, d'une classe ou d'un échelon moyens plus élevés que ceux retenus pour 2023/24, compte tenu de l'occupation des postes actuelle, et de l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants aux cinq postes qui avaient été approuvés en 2023/24 et pour lesquels un taux de vacance de 50,0 % avait été appliqué ; b) la MINUSCA (0,5 million de dollars), en raison de l'actualisation du taux de change du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis et d'un taux de vacance inférieur à celui qui figure dans le budget de l'exercice précédent.

	Montant alloué	Projet de budget	Variation	
			Montant	Pourcentage
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	320 998,4	306 692,7	(14 305,7)	(4,5)

13. La réduction de 14,3 millions de dollars (4,5 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (16,4 millions de dollars) en raison de la diminution des ressources nécessaires pour mener à bien les activités résiduelles de liquidation ; b) la MONUSCO (9,7 millions de dollars) en raison de la suppression proposée de 247 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national à la suite de la fermeture des bureaux locaux et de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement.

14. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés, essentiellement au titre des opérations suivantes : a) la FINUL

(3,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel comme suite à la révision du barème des traitements et de l'augmentation des dépenses communes de personnel par rapport au montant qui figure dans le budget de l'exercice précédent ; b) la MINUSCA (2,2 millions de dollars), en raison de l'actualisation du taux de change du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Volontaires des Nations Unies	76 944,4	76 275,0	(669,4)	(0,9)

15. La réduction de 0,7 million de dollars (0,9 %) des crédits demandés est essentiellement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (3,9 millions de dollars) en raison de la diminution des ressources nécessaires pour l'exercice 2024/25, qui porteront uniquement sur les activités résiduelles de liquidation restantes ; b) la MONUSCO (2,2 millions de dollars) en raison de la suppression proposée de 51 emplois à la suite de la fermeture des bureaux locaux et de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement.

16. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des opérations suivantes : a) la MINUSS (4,1 millions de dollars), ce qui tient à la création proposée de 13 emplois de Volontaires des Nations Unies, à l'application d'un taux de vacance plus faible et à la révision à la hausse des taux mensuels pour les indemnités de subsistance et des droits à prestations visant à améliorer le bien-être ; b) la MINUSCA (1,1 million de dollars), en raison de la hausse des compléments d'indemnités de logement et du nombre de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international pouvant prétendre à des indemnités d'installation et au remboursement des frais de voyage, ainsi que de la prime forfaitaire de départ prévue pour les Volontaires des Nations Unies en service depuis longtemps.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35 897,5	45 857,5	9 960,0	27,7

17. L'augmentation de 10,0 millions de dollars (27,7 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (6,8 millions de dollars), en raison de plusieurs facteurs : i) la création proposée de 47 emplois ; ii) la révision à la hausse du coefficient d'ajustement ; iii) la révision à la hausse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel, sur la base des dépenses constatées par le passé ; iv) le fait que le taux de vacance convenu pour les emplois existants n'a pas été appliqué, le taux d'occupation actuel étant de 100 % ; b) la FISNUA (2,1 millions de dollars) en raison de deux facteurs : i) la création proposée d'emplois de temporaire, assortie d'un taux de vacance de 50,0 %, qui permettrait de transférer à la mission des fonctions précédemment assurées par le Service de la lutte antimines, par l'intermédiaire de l'UNOPS, pour lesquels des crédits avaient été inscrits à la rubrique Fournitures, services et matériel divers et à la sous-rubrique Sservices de détection des mines et de déminage ; ii) les dépenses prévues pour la reconduction des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national créés à des fins de remplacement, en partant de l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus ; c) la MINUSCA (1,6 million de dollars) en raison de l'application d'un taux de vacance plus faible pour les emplois de temporaire soumis

à recrutement international ; d) le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (0,9 million de dollars), principalement en raison de l'actualisation du montant des traitements, de la transformation proposée de cinq postes en emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et du coût en année pleine de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) approuvés au cours de l'exercice 2023/24.

18. L'augmentation globale est en partie compensée par une diminution des ressources demandées au titre de la MONUSCO (1,3 million de dollars), du fait de la suppression proposée de 21 emplois à la suite de la fermeture des bureaux locaux et de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Personnel fourni par des gouvernements	10 860,3	10 155,8	(704,5)	(6,5)

19. La diminution de 0,7 million de dollars (6,5 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (1,0 million de dollars), du fait de la réduction du nombre de membres du personnel fourni par des gouvernements qu'il est proposé de déployer, compte tenu du retrait de la Mission du Sud-Kivu ; b) la MINUSMA (0,2 million de dollars) en raison de la liquidation de la Mission.

20. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre de la MINUSS (0,5 million de dollars), en raison de deux facteurs : a) de l'application d'un taux de vacance plus faible, compte tenu des taux actuels d'occupation des postes ; b) de la révision à la hausse de l'indemnité journalière de subsistance (missions).

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Consultants et services de consultants	5 280,1	6 245,7	965,6	18,3

21. L'augmentation de 1,0 million de dollars (18,3 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (0,6 million de dollars), du fait de la proposition consistant à faire appel à davantage de consultants à l'appui du processus électoral ; b) la MONUSCO (0,4 million de dollars) en raison de consultations liées aux priorités stratégiques de la Mission, conformément aux objectifs de référence du plan de transition révisé et du plan de désengagement convenus entre les autorités congolaises et la Mission.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Voyages officiels	25 569,1	25 986,4	417,3	1,6

22. L'augmentation de 0,4 million de dollars (1,6 %) des ressources demandées est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (1,7 million de dollars) en raison de l'augmentation du nombre de voyages effectués pour soutenir le processus électoral et pour participer à des conférences sur l'aviation portant sur la sécurité et l'évaluation de la performance, à des visites d'inspection préalables au déploiement dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à des évaluations environnementales ; b) la MINUSCA (0,2 million de dollars) en

raison de la hausse des tarifs moyens des vols par rapport aux tarifs inscrits dans le budget approuvé pour 2023/24.

23. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre de la MINUSMA (1,4 million de dollars), du fait de la baisse des ressources nécessaires pour mener à bien les activités résiduelles de liquidation.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Installations et infrastructures	454 978,2	463 129,8	8 151,6	1,8

24. L'augmentation de 8,2 millions de dollars (1,8 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) la MINUSS (26,2 millions de dollars) en raison du déploiement prévu de personnel civil et en tenue supplémentaire pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils et de soutien électoral, ce qui se traduit par une augmentation de la consommation estimée de carburant pour les groupes électrogènes, l'acquisition de structures préfabriquées et de matériaux de construction, la création de six bases d'opérations pour renforcer l'empreinte de la Mission, et la construction d'un dispositif de protection contre les inondations ; b) la MINUSCA (7,8 millions de dollars) en raison des facteurs suivants : la hausse du prix du carburant et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant par rapport aux montants figurant dans le budget approuvé ; l'acquisition de locaux préfabriqués, d'équipements d'hébergement et de matériel de réfrigération devant permettre d'améliorer les conditions de vie du personnel civil et en tenue déployé sur le terrain ; la mise en place de ponts mobiles préfabriqués, destinés à améliorer les routes d'approvisionnement ; de l'achat de tentes, de groupes électrogènes et d'autres équipements d'hébergement destinés à faciliter le redéploiement à court terme des Forces armées centrafricaines et du personnel des Forces de sécurité intérieure sur le terrain ; l'acquisition de systèmes solaires hybrides (diesel) à installer sur le terrain ; c) la FISNUA (5,7 millions de dollars) en raison, d'une part, de la révision à la hausse de l'estimation du prix moyen du carburant et de l'augmentation de la consommation de carburant due principalement à la nécessité de passer par l'itinéraire de ravitaillement du sud plutôt que par celui du nord compte tenu du conflit au Soudan et, d'autre part, de l'augmentation des coûts contractuels relatifs aux services d'administration des camps.

25. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre de la MINUSMA (32,0 millions de dollars), du fait de la baisse des ressources nécessaires pour mener à bien les activités résiduelles de liquidation.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Transports terrestres	82 575,9	77 422,3	(5 153,6)	(6,2)

26. La réduction de 5,2 millions de dollars (6,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (4,2 millions de dollars) en raison de la diminution des ressources nécessaires pour mener à bien les activités résiduelles de liquidation ; b) la FINUL (3,4 millions de dollars) en raison de la révision à la baisse de l'estimation du prix moyen du carburant et du non-renouvellement des crédits liés aux frais de mise en route du contrat

d'approvisionnement en carburant, la réinstallation étant achevée, et de la diminution du nombre de véhicules à acheter.

27. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés pour les opérations suivantes : a) la MINUSCA (0,9 million de dollars), ce qui tient à l'augmentation du coût des carburants et lubrifiants en raison de la hausse des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant et de l'acquisition prévue de 20 camionnettes qui permettra de faciliter les patrouilles conjointes des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure ; b) la MINUSS (0,9 million de dollars), en raison de la révision à la hausse de l'estimation de la consommation de carburant pour les véhicules destinés à permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils et de soutien électoral.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Opérations aériennes	566 680,9	512 411,1	(54 269,8)	(9,6)

28. La réduction de 54,3 millions de dollars (9,6 %) des ressources demandées est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (72,2 millions de dollars) en raison de la réduction de la flotte aérienne dans le cadre des activités résiduelles de liquidation ; b) la MONUSCO (12,3 millions de dollars), la flotte d'hélicoptères et le nombre d'heures de vol ayant été réduits en raison du retrait du Sud-Kivu, et compte tenu des besoins de la force ; c) la MINUSS (6,9 millions de dollars) en raison du remplacement de quatre hélicoptères plus coûteux par des avions, ce qui a permis de réduire la consommation estimée de carburant pour l'aviation et d'obtenir une diminution nette des coûts de location et d'exploitation.

29. La diminution globale est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires pour la MINUSCA (27,2 millions de dollars), du fait de la reconfiguration proposée des moyens aériens de la Mission, conformément aux recommandations de l'évaluation complète de la capacité logistique et de transport effectuée en 2023 en vue d'améliorer la mobilité aérienne, de la mise en œuvre prévue de la nouvelle configuration de la force et de la police de la Mission, du redéploiement immédiat et à court terme du personnel des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure sur le terrain, et du renforcement des capacités de stockage de carburant. Cette reconfiguration s'accompagne d'un plus grand nombre d'heures de vol et de tarifs horaires plus élevés pour la flotte reconfigurée, de l'acquisition d'un hélicoptère supplémentaire et du remplacement d'un aéronef dont les coûts étaient partagés à 30 % avec la MONUSCO par un avion déployé au service de la MINUSCA à plein temps, d'une révision à la hausse de l'estimation de la consommation de carburant d'aviation et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, ainsi que d'une augmentation du prix contractuel du système de drones aériens.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Opérations maritimes ou fluviales	7 580,9	7 580,5	(0,4)	(0,0)

30. La diminution de 0,4 million de dollars (soit 0 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (1,1 million de dollars) du fait de la liquidation de la Mission ; b) le BANUS (0,4 million de dollars)

du fait qu'il est prévu d'acquérir un nombre plus faible de conteneurs maritimes destinés au transport de matériel, étant donné que les biens, le matériel et les pièces de rechange à acheter devraient être moins nombreux.

31. La diminution globale est contrebalancée par une augmentation des crédits demandés pour la MINUSS (1,5 million de dollars), imputable à l'acquisition de conteneurs maritimes supplémentaires aux fins de l'expédition d'installations préfabriquées et d'autres équipements qui permettront de disposer de nouveaux logements et bureaux pour le personnel en tenue et le personnel d'appui électoral supplémentaire, ainsi que de six nouvelles bases d'opérations.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Communications et informatique	231 365,1	215 694,7	(15 670,4)	(6,8)

32. La réduction de 15,7 millions de dollars (6,8 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (16,5 millions de dollars) en raison de la diminution des ressources nécessaires pour mener à bien les activités résiduelles de liquidation ; b) le BANUS (2,6 millions de dollars) du fait des facteurs suivants : la diminution prévue des achats de matériel, compte tenu des stocks disponibles ; la réduction des dépenses contractuelles afférentes aux services de données par satellite et aux services d'entretien des systèmes de télévision en circuit fermé ; la réduction des services d'information liée à la réduction des effectifs de l'ATMIS.

33. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour la MINUSS (2,5 millions de dollars), qui s'explique par le déploiement prévu de personnel civil et en tenue supplémentaire, ce qui se traduira par l'acquisition de matériel supplémentaire, le recrutement de sous-traitants supplémentaires à des fins d'appui informatique et une augmentation du coût des services d'appui centralisés.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Santé	25 099,4	18 045,0	(7 054,4)	(28,1)

34. La réduction de 7,1 millions de dollars (28,1 %) des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) le BANUS (3,0 millions de dollars) en raison de la baisse des coûts des services contractuels et de la diminution de la demande de fournitures du fait de la réduction des effectifs de l'ATMIS ; b) la MINUSMA (2,6 millions de dollars) en raison de la baisse des ressources nécessaires pour les activités résiduelles de liquidation ; c) la MINUSCA (0,7 million de dollars) étant donné qu'il est prévu d'acquérir moins de kits de dépistage rapide de la COVID-19 et qu'il ne sera pas nécessaire d'acheter des pièces de rechange, des stocks suffisants ayant été constitués au cours des exercices précédents ; d) la MONUSCO (0,6 million de dollars) en raison de la fermeture de deux unités médicales de niveau I à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu et de la disponibilité de stocks de matériel et de fournitures suffisants.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Fournitures, services et matériel divers	353 796,7	313 610,2	(40 186,5)	(11,4)

35. La réduction de 40,2 millions de dollars (11,4 %) des ressources demandées est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (50,2 millions de dollars), en raison de la baisse des dépenses prévues au titre du rapatriement et du transport du matériel appartenant à l'ONU, conformément au plan de cession des actifs, et de la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage, du fait de l'évolution des tâches, qui ont été recentrées sur la destruction des munitions et des explosifs et l'inspection des camps restants avant leur fermeture ; b) le BANUS (5,0 millions de dollars) du fait des facteurs suivants : i) la réduction des activités des services de lutte contre les engins explosifs improvisés et du matériel de lutte antimines, dans le contexte de la réduction des effectifs de l'ATMIS ; ii) la baisse des dépenses de fret, qui résulte de la diminution des achats de fournitures, de consommables, d'accessoires et de matériel ; iii) la diminution des dépenses relatives aux services de personnel contractuel, du fait de la réduction des effectifs militaires à Mogadiscio et dans les secteurs.

36. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour : a) la MONUSCO (7,7 millions de dollars), en raison d'une intensification des activités relatives aux programmes visant à soutenir le renforcement des capacités nationales et provinciales dans les zones prioritaires du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, conformément à la résolution [2594 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, et de l'expansion des services de détection des mines et de déminage devant permettre de renforcer les capacités du secteur de la sécurité congolais ; b) la MINUSCA (2,2 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : l'augmentation des dépenses liées aux rations, étant donné qu'il est prévu de fournir des rations aux Forces armées centrafricaines et au personnel des Forces de sécurité intérieure dans le cadre de leur redéploiement à court terme sur le terrain ; les frais bancaires, du fait de l'ouverture prévue de succursales bancaires supplémentaires ; l'augmentation des dépenses liées aux partenaires d'exécution et aux subventions, qui permettra de renforcer le soutien que la Mission apporte aux institutions nationales et aux organisations de la société civile en matière de protection et de promotion des droits humains et de veiller à ce que toutes les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles bénéficient d'une assistance.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Projets à effet rapide	9 300,0	10 300,0	1 000,0	10,8

37. L'augmentation de 1,0 million de dollars (10,8 %) des crédits demandés est imputable à la MINUSCA (1,0 million de dollars) en raison de la nécessité de renforcer la mise en œuvre du mandat dans plusieurs domaines, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État en menant des projets d'infrastructure tels que la construction de voies routières et de ponts ou la remise en état de bâtiments publics.

Tableau 2
Ressources demandées au titre des projets à effet rapide des missions de maintien de la paix pour 2024/25

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>MINUSCA</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUSS</i>	<i>Total</i>
Projets à effet rapide	4 000,0	—	1 250,0	300,0	500,0	750,0	3 500,0	10 300,0

Note : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités relatives aux programmes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, établissant ainsi un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Tableau 3
Ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 par composante de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué (2023/24)^a</i>	<i>Projet de budget (2024/25)</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BANUS	551 590,9	503 242,4	(48 348,5)	(8,8)
FINUL	537 367,0	538 234,5	867,5	0,2
FISNUA	287 220,9	301 237,4	14 016,5	4,9
FNUOD	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)
MINUK	40 666,5	43 756,1	3 089,6	7,6
MINURSO	64 559,2	70 711,0	6 151,8	9,5
MINUSCA	1 145 558,7	1 197 538,3	51 979,6	4,5
MINUSMA	866 865,7	207 080,3	(659 785,4)	(76,1)
MINUSS	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5
MONUSCO	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)
UNFICYP	56 225,3	57 436,8	1 211,5	2,2
Total partiel (missions)	5 832 558,1	5 187 776,3	(644 781,8)	(11,1)
BSLB	65 977,5	68 608,6	2 631,1	4,0
Centre de service régional d'Entebbe	43 647,4	48 202,4	4 555,0	10,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	387 808,2	385 839,7	(1 968,5)	(0,5)
Total partiel (entités appui)	497 433,1	502 650,7	5 217,6	1,0
Total partiel	6 329 991,2	5 690 427,0	(639 564,2)	(10,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	679,1	653,2	(25,9)	(3,8)
Total	6 330 670,3	5 691 080,2	(639 590,1)	(10,1)

^a Y compris un montant de 2 128 800 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2024, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/253](#).

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25, par composante de maintien de la paix

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINURSO	64 559,2	70 711,0	6 151,8	9,5

38. Le budget proposé (70,7 millions de dollars) est en augmentation de 9,5 % (6,2 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

39. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) opérations aériennes (2,4 millions de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses liées au nouveau contrat relatif à l'hélicoptère MI-8 et à la reconfiguration de la flotte d'hélicoptères consistant à remplacer un appareil afin d'augmenter la capacité de fret ; b) personnel recruté sur le plan international (1,7 million de dollars), le taux de vacance effectif moyen qui a été utilisé étant inférieur au taux prévu dans le budget de 2023/24, alors que le taux retenu pour les dépenses communes de personnel et les coefficients d'ajustement effectifs moyens servant au calcul de l'indemnité de poste ont été supérieurs ; c) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,8 million de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel tenant à l'application du barème des traitements révisé et de l'écart entre le taux de change effectif du dirham marocain par rapport au dollar des États-Unis et le taux de change prévu pour 2023/24 ; d) observateurs militaires (0,7 million de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (mission) comme suite à la révision des taux et compte tenu des mesures transitoires applicables à la Mission.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUSCA	1 145 558,7	1 197 538,3	51 979,6	4,5

40. Le budget proposé (1 197,5 millions de dollars) est en augmentation de 4,5 % (52,0 millions de dollars) par rapport au budget approuvé.

41. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) opérations aériennes (27,2 millions de dollars) en raison de l'augmentation des dépenses liées à la reconfiguration proposée des moyens aériens de la Mission, conformément aux recommandations de l'évaluation complète de la capacité logistique et de transport réalisée en 2023 en vue d'améliorer la mobilité aérienne, de la mise en œuvre prévue de la nouvelle configuration de la force et de la police de la Mission, du redéploiement immédiat et à court terme du personnel des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure sur le terrain, et du renforcement des capacités de stockage de carburant ; cette reconfiguration s'accompagne d'un plus grand nombre d'heures de vol et de taux horaires plus élevés pour la flotte reconfigurée, de l'acquisition d'un hélicoptère supplémentaire et du remplacement d'un aéronef dont les coûts étaient partagés à 30 % avec la MONUSCO par un avion déployé au service de la MINUSCA à plein temps d'une révision à la hausse de l'estimation de consommation de carburant d'aviation et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant ainsi que d'une augmentation du prix contractuel du système de drones aériens ; b) installations et infrastructures (7,8 millions de

dollars) en raison des facteurs suivants : i) la révision à la hausse du prix du carburant et des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant ; ii) l'acquisition de locaux préfabriqués, d'équipements d'hébergement et de matériel de réfrigération devant permettre d'améliorer les conditions de vie du personnel civil et en tenue déployé sur le terrain, de ponts mobiles préfabriqués, destinés à améliorer les routes d'approvisionnement, et de tentes, de groupes électrogènes et d'autres équipements d'hébergement destinés à faciliter le redéploiement à court terme des Forces armées centrafricaines et du personnel des Forces de sécurité intérieure sur le terrain ; iii) l'acquisition de systèmes solaires hybrides (diesel) à installer dans trois sites ; c) personnel recruté sur le plan international (7,1 millions de dollars) en raison de deux facteurs : i) la révision à la baisse du taux de vacance de postes ; ii) la création proposée de sept postes soumis à recrutement international.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUSMA	866 865,7	207 080,3	(659 785,4)	(76,1)

42. Le projet de budget (207,1 millions de dollars) est en baisse de 76,1 % (659,8 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

43. La réduction des ressources demandées est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) contingents (301,3 millions de dollars), du fait du retrait de ces derniers, à l'exception de ceux qui formeront une unité de gardes à Gao jusqu'à la fermeture du site, le 30 septembre 2024 ; b) personnel recruté sur le plan international (102,3 millions de dollars) en raison du départ progressif du personnel, à l'exception des 229 postes soumis à recrutement international nécessaires pour mener à bien les activités de liquidation ; c) opérations aériennes (72,2 millions de dollars) en raison de la réduction de la flotte aérienne dans le cadre des activités résiduelles de liquidation ; d) fournitures, services et matériel divers (50,3 millions de dollars), en raison de la baisse des dépenses prévues au titre du rapatriement et du transport du matériel appartenant à l'ONU, conformément au plan de cession des actifs, et de la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage du fait de l'évolution des tâches, qui ont été recentrées sur la destruction des munitions et des explosifs et l'inspection des camps restants avant leur fermeture ; e) unités de police constituées (43,1 millions de dollars) du fait de leur retrait, à l'exception d'une unité comptant jusqu'à 140 personnes qui formera une unité de gardes à Bamako en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens restant sur place au cours de la période de liquidation finale.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MONUSCO	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)

44. Le projet de budget (918,5 millions de dollars) est en baisse de 13,7 % (145,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2023/24.

45. La diminution des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) contingents (85,1 millions de dollars) ; b) unités de police constituées (21,6 millions de dollars) ; c) police des Nations Unies (6,1 millions de dollars), en raison de la réduction proposée des effectifs en tenue, du fait du désengagement de la Mission du Sud-Kivu ; d) opérations aériennes (12,3 millions de dollars) en raison d'une réduction du nombre d'heures de vol et de la flotte d'hélicoptères, qui ne

comptera que 23 aéronefs en 2024/25 (contre 30 en 2023/24) du fait du retrait de la Mission du Sud-Kivu, et compte tenu des besoins de la force ; e) agents des services généraux recrutés sur le plan national (9,7 millions de dollars) ; f) administrateurs recrutés sur le plan national (4,4 millions de dollars) en raison de la suppression proposée de 247 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et de 30 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, associée à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé et à la baisse du taux retenu pour les dépenses communes de personnel afférentes aux administrateurs recrutés sur le plan national.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FNUOD	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)

46. Le projet de budget (68,8 millions de dollars) est en baisse de 0,7 % (0,5 million de dollars) par rapport au budget de l'exercice précédent.

47. La diminution des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,6 million de dollars) ; b) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (0,2 million de dollars) ; elle s'explique par l'application de taux de vacance plus élevés que ceux appliqués pour 2023/24 et par la suppression proposée d'un poste soumis à recrutement international.

48. La diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues à la rubrique Installations et infrastructures (0,3 million de dollars) en raison de la révision à la hausse de l'estimation du prix du carburant pour les groupes électrogènes et de l'acquisition proposée d'équipements de surveillance devant permettre d'améliorer la sécurité du personnel de la Force.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
UNFICYP	56 225,3	57 436,8	1 211,5	2,2

49. Le budget proposé (57,4 millions de dollars) est en augmentation de 2,2 % (1,2 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2023/24.

50. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) contingents (0,9 million de dollars) en raison de la révision à la hausse du coût maximal par personne pour les rations alimentaires, conformément au nouveau contrat ; b) transports terrestres (0,5 million de dollars) en raison de l'achat de 17 véhicules à un coût unitaire plus élevé par rapport au coût des véhicules inclus dans le budget approuvé pour 2023/24, puisqu'il s'agit de véhicules à usage spécial ; c) personnel recruté sur le plan international (0,4 million de dollars) en raison de l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé et d'un taux de vacance plus faible par rapport au budget approuvé pour 2023/24.

51. Cette augmentation globale est en partie compensée par une réduction des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures (0,6 million de dollars), imputable au non-renouvellement des crédits prévus pour 2023/24 pour un projet de réinstallation, celui-ci étant achevé.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FINUL	537 367,0	538 234,5	867,5	0,2

52. Le budget proposé (538,2 millions de dollars) est en augmentation de 0,2 % (0,9 million de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

53. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) agents des services généraux recrutés sur le plan national (3,9 millions de dollars), du fait de la révision à la hausse du barème des traitements et de l'augmentation des dépenses communes de personnel par rapport au budget approuvé pour 2023/24 ; b) installations et infrastructures (1,7 million de dollars), en raison de l'achat d'installations préfabriquées, prévu dans le nouveau plan quinquennal proposé pour le remplacement progressif du matériel, et du remplacement des barrières de protection préfabriquées endommagées ; c) contingents (1,6 million de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses liées au matériel appartenant aux contingents, qui s'explique par le fait qu'un contingent qui utilisait auparavant du matériel appartenant à l'ONU utilisera désormais du matériel lui appartenant en propre et par la révision à la hausse des taux de remboursement du matériel, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/303](#).

54. L'augmentation globale est en partie compensée par une réduction des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) transports terrestres (3,4 millions de dollars), du fait de la baisse du prix du carburant et au non-renouvellement des dépenses prévues pour 2023/24 au titre des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant, la réinstallation étant achevée, et de la diminution du nombre de véhicules à acheter ; b) opérations aériennes (1,8 million de dollars), du fait de la baisse des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères liée à la reconfiguration de la flotte ; c) personnel recruté sur le plan international (1,2 million de dollars), en raison de la révision à la baisse du coefficient d'ajustement (indemnité de poste) et compte tenu des mesures transitoires applicables.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FISNUA	287 220,9	301 237,4	14 016,5	4,9

55. Le budget proposé (301,2 millions de dollars) est en augmentation de 4,9 % (14,0 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

56. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (5,7 millions de dollars) ; b) opérations aériennes (3,2 millions de dollars) en raison de la révision à la hausse de l'estimation du prix moyen du carburant et de la consommation accrue de carburant, principalement due à la nécessité de passer par l'itinéraire de ravitaillement du sud plutôt que par celui du nord en raison du conflit au Soudan. En outre, les coûts contractuels ont augmenté pour les services d'administration des camps et pour la location et l'exploitation de trois avions, principalement au titre du : c) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2,1 millions de dollars) en raison de la création proposée de 10 emplois de temporaire, dont 9 aux fins du transfert des fonctions essentielles restantes du programme de lutte antimines du Service de la lutte antimines à la FISNUA, ledit programme étant auparavant inscrit à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, et des dépenses prévues pour la reconduction de 36 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) d'agent(e) des services

généraux recruté(e) sur le plan national créés à des fins de remplacement, en partant de l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus, alors qu'un taux d'occupation de 40 % était prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; d) personnel recruté sur le plan international (1,9 million de dollars) en raison de la création proposée de deux postes, de la révision à la baisse du taux de vacance et du fait que deux lieux d'affectation donnent désormais droit au versement d'une prime de danger.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUK	40 666,5	43 756,1	3 089,6	7,6

57. Le budget proposé (43,8 millions de dollars) est en augmentation de 7,6 % (3,1 millions de dollars) par rapport au budget de 2023/24.

58. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement : a) au personnel recruté sur le plan international (1,2 million de dollars), le coefficient d'ajustement (indemnité de poste) et le taux retenu pour les dépenses communes de personnel ayant augmenté par rapport à ce qui était appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; b) aux agents des services généraux recrutés sur le plan national (1,2 million de dollars) ; c) aux administrateurs recrutés sur le plan national (0,4 million de dollars) en raison de la révision à la hausse du barème des traitements ; d) à la hausse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (0,2 million de dollars) en raison de la construction de la structure sur laquelle seront installés les systèmes photovoltaïques achetés au cours de l'exercice 2023/24. L'augmentation des dépenses prévues au titre des agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national, ainsi que des installations et des infrastructures, s'explique également par l'application d'un taux de change actualisé de 0,912 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre 0,967 euro appliqué dans le budget approuvé pour 2023/24.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUSS	1 148 836,5	1 281 235,7	132 399,2	11,5

59. Le budget proposé (1 281,2 millions de dollars) est en augmentation de 11,5 % (132,4 millions de dollars) par rapport à 2023/24.

60. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) contingents (58,4 millions de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance plus faible, compte tenu du déploiement prévu de contingents supplémentaires qui devrait permettre à la Mission de mettre en œuvre son mandat élargi en matière de protection des civils, conformément aux recommandations issues de l'étude des capacités militaires et policières ; b) installations et infrastructures (26,2 millions de dollars) en raison du déploiement prévu de personnel civil et en tenue supplémentaire qui aidera la Mission à s'acquitter de son mandat élargi en matière de protection des civils et de soutien électoral, ce qui se traduit par : i) une révision à la hausse de l'estimation de consommation de carburant des groupes électrogènes ; ii) l'achat de diverses installations préfabriquées et de matériaux de construction aux fins de la construction de logements et de bureaux pour le personnel supplémentaire, l'établissement de six nouvelles bases d'opérations devant permettre de renforcer l'empreinte de la Mission et la construction d'un dispositif de protection contre les inondations ; c) personnel recruté sur le plan international (15,0 millions

de dollars) en raison d'un taux de vacance plus faible, d'un coefficient d'ajustement (indemnité de poste) plus élevé et de dépenses communes de personnel plus élevées, par rapport au budget approuvé pour 2023/24, et de la création proposée de six postes ; d) unités de police constituées (8,6 millions de dollars) en raison de la révision à la baisse du taux de vacance, compte tenu du déploiement prévu de personnel en tenue supplémentaire ; e) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6,7 millions de dollars) en raison des facteurs suivants : la création proposée de 47 emplois ; des dépenses communes de personnel et un coefficient d'ajustement plus élevés que dans le budget 2023/24 ; le fait que le taux de vacance convenu pour les emplois existants n'a pas été appliqué, le taux d'occupation actuel étant de 100 %, tandis qu'il se chiffrait à 25,0 % dans le budget approuvé de l'exercice précédent.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BANUS	551 590,9	503 242,4	(48 348,5)	(8,8)

61. Le projet de budget (503,2 millions de dollars) est en baisse de 8,8 % (48,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2023/24.

62. La diminution des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) contingents (47,1 millions de dollars), en raison du rapatriement de 47 000 membres du personnel en tenue de l'ATMIS d'ici au 30 juin 2024, conformément aux résolutions 2687 (2023) et 2710 (2023) du Conseil de sécurité ; b) fournitures, services et matériel divers (5,0 millions de dollars) du fait de plusieurs facteurs : i) la réduction des dépenses afférentes aux services à haut risque de lutte contre les engins explosifs improvisés et au matériel de lutte antiminés, dans le contexte de la réduction des effectifs de l'ATMIS ; ii) la baisse des dépenses de fret, qui résulte de la diminution des achats de fournitures, de consommables, d'accessoires et de matériel ; iii) la diminution des dépenses relatives aux services de personnel contractuel, compte tenu de la réduction des effectifs militaires à Mogadiscio et dans les secteurs ; c) santé (3,0 millions de dollars), en raison de deux facteurs : i) la baisse des frais de fonctionnement et d'entretien due à la modification des dispositions contractuelles relatives aux services médicaux ; ii) la réduction des services médicaux devant être assurés dans des hôpitaux de niveau III et de la baisse de la demande de fournitures, du fait de la diminution des effectifs militaires de l'ATMIS.

63. La diminution globale est en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre des opérations aériennes (5,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des ressources prévues pour les heures de vol garanties, qui tient aux facteurs suivants : a) le fait que la mission prévoit de déployer un avion supplémentaire pour le transport des rations et du carburant ; b) l'augmentation du coût contractuel des hélicoptères militaires et d'un avion utilitaire ; c) la hausse des frais de fonctionnement et d'entretien due à une modification des dispositions contractuelles relatives à l'achat de carburant.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BSLB	65 977,5	68 608,6	2 631,1	4,0

64. Le budget proposé (68,6 millions de dollars) est en augmentation de 4,0 % (2,6 millions de dollars) par rapport à l'exercice précédent.

65. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement au personnel recruté sur le plan international (2,5 millions de dollars) en raison de l'application d'un taux de vacance de postes de 9,8 %, contre un taux de 15,5 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24, et de l'application de coefficients d'ajustement plus élevés pour le calcul des indemnités de poste de Brindisi et de Valence par rapport aux coefficients appliqués dans ledit budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Centre de service régional d'Entebbe	43 647,4	48 202,4	4 555,0	10,4

66. Le budget proposé (48,2 millions de dollars) est en augmentation de 10,4 % (4,6 millions de dollars) par rapport à 2023/24.

67. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1,7 million de dollars) en raison des éléments suivants : i) la création proposée de cinq postes d'agent(e) du Service mobile en raison du transfert, de la MONUSCO au Centre, des fonctions liées à la fourniture de services de technologies et de sécurité à Entebbe, sans effet sur les coûts, en partie compensée par la suppression proposée de deux postes (P-3) au titre du dispositif de modulation des ressources ; ii) l'application d'un taux de vacance inférieur à celui inscrit dans le budget approuvé pour 2023/24 ; iii) l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants aux six postes qui avaient été créés ou réaffectés en 2023/24 et pour lesquels un taux de vacance de 50,0 % avait été appliqué ; b) communications et informatique (1,6 million de dollars) en raison des facteurs suivants : i) l'acquisition de matériel informatique et de communication visant à remplacer du matériel existant dont la durée d'utilité est dépassée ; ii) les crédits nécessaires pour maintenir, à Entebbe, les services Internet de la MONUSCO et couvrir le coût des transpondeurs dans le cadre du transfert de fonctions susmentionné ; iii) les dépenses afférentes à 10 sous-traitants du Groupe des technologies de la MONUSCO qui seront chargés de fournir des services de maintenance et d'appui informatique et en matière de communication dans le cadre du transfert de fonctions ; c) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,8 million de dollars) en raison des facteurs suivants : i) la révision à la hausse du barème des traitements qui était rétroactive et n'a pas été prise en compte dans le budget de 2023/24 ; ii) la création de 23 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national en raison du transfert de fonctions ; iii) l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui inscrit dans le budget de 2023/24 : l'augmentation demandée au titre de cette rubrique est en partie compensée par la suppression de 25 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national au titre du dispositif de modulation des ressources, et par l'application du taux de change actualisé (3 814,00 shillings ougandais pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 3 735,23 dans le budget précédent).

	<i>Montant alloué</i>	<i>Projet de budget</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	387 808,2	385 839,7	(1 968,5)	(0,5)

68. Le projet de budget (385,8 millions de dollars) est en baisse de 0,5 % (2,0 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2023/24.

69. La diminution des crédits demandés tient essentiellement aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (1,6 million de dollars) en raison de la baisse du coût standard, par poste, de la location des locaux, ce qui a été rendu possible par une gestion proactive du parc immobilier de l'ONU au Siège, et de la suppression proposée de 22 postes, même si cette diminution a été contrebalancée en partie par la création proposée de trois postes ; b) frais de maintenance et d'assistance techniques relatifs à Umoja (1,4 million de dollars) en raison des gains d'efficacité réalisés grâce au changement de technologie sur laquelle repose la base de données.

70. Cette diminution globale est en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (0,9 million de dollars), imputable à l'actualisation du montant des traitements, à la transformation proposée de cinq postes en emplois de temporaire (autre que pour les réunions), et au coût en année pleine de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) approuvés au cours de l'exercice 2023/24.

Annexe II

Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Tableau 1

Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	57 506,0	61 950,9	(4 444,9)	(7,7)
Contingents	2 427 379,4	2 382 783,6	44 595,8	1,8
Police des Nations Unies	97 963,8	103 036,4	(5 072,6)	(5,2)
Unités de police constituées	207 761,0	203 050,6	4 710,4	2,3
Total partiel	2 790 610,2	2 750 821,5	39 788,7	1,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 230 830,5	1 180 375,3	50 455,2	4,1
Administrateurs recrutés sur le plan national	83 630,6	86 505,8	(2 875,2)	(3,4)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	309 992,4	323 636,4	(13 644,0)	(4,4)
Volontaires des Nations Unies	85 101,4	80 681,2	4 420,2	5,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35 470,2	37 050,6	(1 580,4)	(4,5)
Personnel fourni par des gouvernements	11 564,3	11 166,6	397,7	3,4
Total partiel	1 756 589,4	1 719 415,9	37 173,5	2,1
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	5 700,2	5 503,3	196,9	3,5
Voyages officiels	22 777,3	26 967,0	(4 189,7)	(18,4)
Installations et infrastructures	502 974,5	573 365,1	(70 390,6)	(14,0)
Transports terrestres	94 030,5	100 381,7	(6 351,2)	(6,8)
Opérations aériennes	584 925,3	495 004,2	89 921,1	15,4
Opérations maritimes ou fluviales	6 853,4	8 862,0	(2 008,6)	(29,3)
Communications et informatique	270 873,9	279 897,0	(9 023,1)	(3,3)
Santé	29 966,1	24 739,7	5 226,4	17,4
Matériel spécial	—	0,5	(0,5)	—
Fournitures, services et matériel divers	336 137,0	338 249,1	(2 112,1)	(0,6)
Projets à effet rapide	13 350,0	13 261,7	88,3	0,7
Total partiel	1 867 588,2	1 866 231,3	1 356,9	0,1
Progiciel de gestion intégré	17 196,9	17 196,9	—	—

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) – (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Indemnités en cas de décès ou d'invalidité portant sur des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	–	107,8	(107,8)	–
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 064,1	1 817,5	46,8
Frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja	18 588,6	14 438,8	4 149,8	22,3
Assurance maladie après la cessation de service	11 830,0	11 647,5	182,5	1,5
Montant brut	6 467 153,4	6 382 792,3	84 361,1	1,3
Recettes provenant des contributions du personnel	168 577,1	174 297,9	(5 720,8)	(3,4)
Montant net	6 298 576,3	6 208 494,4	90 081,9	1,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	827,7	575,7	252,0	30,4
Total	6 467 981,1	6 383 368,0	84 613,1	1,3

Principales causes des écarts entre montants prévus au budget et montants effectivement dépensés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Observateurs militaires	57 506,0	61 950,9	(4 444,9)	(7,7)

1. Le dépassement de crédits d'un montant de 4,4 millions de dollars (7,7 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) FISNUA (1,9 million de dollars) ; b) MONUSCO (1,5 million de dollars) ; c) MINUSS (0,5 million de dollars), les montants de l'indemnité de subsistance (missions) ayant été, à compter du 1^{er} janvier 2023, plus élevés que ceux indiqués dans le budget. À la FISNUA et à la MINUSCA, le fait que le taux de vacance effectif moyen ait été inférieur à celui indiqué dans le budget a également entraîné un dépassement de crédits.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Contingents	2 427 379,4	2 382 783,6	44 595,8	1,8

2. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 44,6 millions de dollars (1,8 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) FISNUA (19,7 million de dollars) ; b) FINUL (14,6 millions de dollars), ce qui s'explique par des taux de vacance effectifs moyens plus élevés que ceux prévus dans les budgets et par le fait que les coûts du matériel majeur appartenant aux contingents aient été inférieurs à ceux prévus dans les deux missions en raison de retards pris dans le déploiement du matériel. En outre, à la FINUL, le fait que les coûts des opérations

maritimes ou fluviales des contingents aient été inférieurs aux prévisions s'explique par : c) les difficultés liées au remplacement d'une unité militaire, ainsi qu'au retrait temporaire de deux autres unités militaires du Groupe d'intervention navale et de leurs navires ; d) MINUSS (7,6 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que : i) les frais de transport ont été moindres que prévu en raison d'un nombre moins élevé de rotations effectives du matériel appartenant aux contingents ; ii) les dépenses liées au remboursement des coûts standard et au matériel appartenant aux contingents ont été effectuées à partir des fonds alloués pour 2023/24, la Mission ayant décidé d'affecter en priorité les ressources là où elles faisaient défaut ; iii) les coûts des rations ont été inférieurs aux prévisions, cela étant dû à un taux effectif moyen inférieur aux prévisions, à l'acquisition de moins de rations d'urgence et aux notes de crédit reçues des fournisseurs.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Police des Nations Unies	97 963,8	103 036,4	(5 072,6)	(5,2)

3. Le dépassement de crédits d'un montant de 5,0 millions de dollars (5,2 %) est principalement imputable à la MINUSS (6,9 millions de dollars), en raison d'un montant effectif d'indemnités de subsistance (missions) supérieur aux prévisions et du versement de paiements rétroactifs aux officiers de police remplissant les conditions requises à titre de mesure transitoire, conformément à la circulaire d'information [ST/IC/2022/14](#).

4. Ce dépassement de crédits a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits à la FISNUA (1,1 million de dollars), qui tient essentiellement au fait que le taux de vacance moyen s'est avéré supérieur au taux figurant dans le budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Unités de police constituées	207 761,0	203 050,6	4 710,4	2,3

5. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 4,7 millions de dollars (2,3 %) est principalement imputable : a) à la FISNUA (3,1 million de dollars) ; b) au BANUS (2,1 millions de dollars). Cela tient au fait que les trois unités de police constituées qu'il avait été prévu de déployer à la FISNUA n'ont pas pu l'être, les visas d'entrée et les autorisations de voyage nécessaires au déploiement au Soudan n'ayant pas été délivrés, et qu'une unité de police constituée n'a pas été déployée au BANUS.

6. Cette sous-utilisation des ressources a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits à la MONUSCO (0,5 million de dollars), imputable aux frais de transport liés au déploiement de matériel appartenant aux contingents supplémentaire.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 230 830,5	1 180 375,3	50 455,2	4,1

7. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 50,5 millions de dollars (4,1 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSS (12,5 million de dollars) ; b) MINUSMA (11,4 millions de dollars) ; c) MINUSCA (8,8 millions de dollars) ; d) MONUSCO (8,1 millions de dollars). Elle tient au fait que le taux moyen de vacance de postes a été plus élevé que prévu à la MINUSS, à la MINUSMA et à la MINUSCA, et que l'indemnité de poste moyenne a été moins élevée qu'escompté à la MONUSCO et à la MINUSS. En outre, les principales causes de cette sous-utilisation des crédits ont été, plus spécifiquement : à la MINUSS, le report, à l'exercice 2023/24, des dépenses salariales rétroactives afin de tenir compte de l'augmentation des coûts découlant des changements importants des paramètres de coût survenus après l'approbation du budget de la Mission ; à la MONUSCO, des dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	83 630,6	86 505,8	(2 875,2)	(3,4)

8. Le dépassement de crédits d'un montant de 2,9 millions de dollars (3,4 %) est principalement imputable : a) à la MINUSS (4,5 millions de dollars) ; b) à la MINUSCA (3,4 millions de dollars). Il s'explique par : i) l'application de nouveaux barèmes des traitements, plus élevés que les crédits inscrits à ce titre dans le budget approuvé ; ii) un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions.

9. Le dépassement de crédits a été compensé en partie par une sous-utilisation des crédits : a) à la MONUSCO (3,0 millions de dollars) ; b) à la MINUSMA (2,0 millions de dollars), essentiellement du fait que le taux de vacance moyen s'est avéré supérieur au taux ayant servi à l'établissement du budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	309 992,4	323 636,4	(13 644,0)	(4,4)

10. Le dépassement de crédits d'un montant de 13,6 millions de dollars (4,4 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSS (7,5 millions de dollars) ; b) FINUL (3,7 millions de dollars) ; c) MINUSCA (3,4 millions de dollars). Il s'explique par : i) l'application de nouveaux barèmes des traitements plus élevés ; ii) des taux de vacance effectifs moyens inférieurs à ceux prévus dans le budget approuvé à la MINUSS et à la MINUSCA.

11. Ce dépassement a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits : a) à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (1,8 million de dollars) ; b) à la MINURSO (0,9 million de dollars). Cela s'explique principalement par des taux de vacance moyens plus élevés que ceux prévus au budget et par la dépréciation des monnaies locales par rapport au dollar des États-Unis par rapport aux taux prévus dans le budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Volontaires des Nations Unies	85 101,4	80 681,2	4 420,2	5,2

12. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 4,4 millions de dollars (5,2 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) MONUSCO (3,8 millions de dollars), en raison d'un taux de vacance de postes moyen plus élevé que celui prévu dans le budget pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, d'une réduction de l'indemnité de subsistance du fait d'un coefficient d'ajustement effectif moyen moins élevé qu'escompté, et d'un volume de demandes moins élevé que prévu en ce qui concerne le remboursement de frais de sécurité des logements, les congés dans les foyers et l'assurance maladie ; b) MINUSCA (1,1 million de dollars), du fait que les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international pouvant prétendre à une indemnité d'installation, à une allocation de préparation au départ, à une prime de rapatriement et à un congé de détente ont été moins nombreux que ce qui avait été prévu dans le budget étant donné que la relève des Volontaires a dépassé les projections, un certain temps s'écoulant entre le départ de titulaires et l'arrivée de leurs successeurs, et du fait que les indemnités forfaitaires de réinstallation et de sortie ont été réduites en raison des rapatriements anticipés.

13. Cette sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits enregistré à la MINUSMA (1,5 million de dollars), qui s'explique principalement par le fait que le nombre effectif de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international pouvant prétendre à une indemnité d'installation dans le cadre du recrutement effectué au cours du dernier trimestre de l'exercice 2022/23 pour appuyer les opérations électorales a été plus élevé que prévu.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35 470,2	37 050,6	(1 580,4)	(4,5)

14. Le dépassement de crédits d'un montant de 1,6 million de dollars (4,5 %) est principalement imputable : a) à la FISNUA (2,1 millions de dollars), en raison du financement de trois postes qui ont été nécessaires pendant plus longtemps que prévu, de la création d'un poste (P-5) dans le cadre de la reconfiguration de la FISNUA en une force multinationale fournissant des contingents et basée dans les pays, ainsi que d'un taux de vacance de postes effectif moyen inférieur à celui prévu dans le budget ; b) à la MONUSCO (0,4 million de dollars), en raison de la création non prévue au budget d'emplois dont les titulaires devaient remplacer des membres du personnel en congé de maladie de longue durée, et d'un emploi à l'appui de l'enquête sur la fraude à l'assurance maladie.

15. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits enregistrée principalement à la MINUSCA (2,6 millions de dollars), qui tient au fait que le taux de vacance moyen s'est avéré supérieur au taux ayant servi à l'établissement du budget.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel fourni par des gouvernements	11 564,3	11 166,6	397,7	3,4

16. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 0,4 million de dollars (3,4 %) est principalement imputable : a) à la MONUSCO (0,3 million de dollars), où le taux de vacance effectif moyen a été plus élevé que prévu ; b) au fait que le nombre de

relèves effectuées a été plus faible qu'escompté en raison de la prolongation du tour de service de certains membres du personnel fourni par des gouvernements.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Consultants et services de consultants	5 700,2	5 503,3	196,9	3,5

17. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 0,2 million de dollars (3,5 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSCA (0,6 million de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que la Mission a moins fait appel que prévu à des consultants en raison de l'annulation ou du report d'un certain nombre d'activités planifiées à cause des conditions de sécurité dans le pays, des retards opérationnels pris dans le calendrier électoral et de l'évolution des priorités du Gouvernement ; b) MINUSMA (0,3 million de dollars), du fait que les services de consultants auxquels il était prévu de recourir à l'appui des opérations électorales menées pour les élections municipales ont finalement été sollicités pour des périodes plus courtes ; c) MINUSS (0,1 million de dollars), le nombre de visites organisées sur le terrain ayant été plus faible que prévu du fait de l'utilisation d'autres modalités et du recours à un nombre plus faible de consultants pour appuyer le processus politique et les opérations électorales.

18. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par : a) un dépassement de crédits enregistré à la FISNUA (0,7 million de dollars), puisqu'il a fallu faire appel à un plus grand nombre de consultants techniques spécialisés dans le cadre des projets menés dans des domaines comme la gestion des déchets, la durabilité environnementale et la construction ; b) un dépassement de crédits enregistré à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (0,3 million de dollars), qui tient au fait qu'il a fallu faire appel à des consultants pour mobiliser des capacités et des compétences spécialisées qui n'étaient pas disponibles en interne.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Voyages officiels	22 777,3	26 967,0	(4 189,7)	(18,4)

19. Le dépassement de crédits d'un montant de 4,2 millions de dollars (18,4 %) est principalement imputable : a) à la MINUSMA (1,3 million de dollars) ; b) au compte d'appui (0,4 million de dollars) ; c) au BANUS (0,3 million de dollars), en raison d'une augmentation de l'ensemble des activités de voyage ; d) à la MINUSCA (0,8 million de dollars), en raison de voyages supplémentaires effectués dans le cadre de visites d'inspection avant déploiement et de projets de construction concernant les nouveaux camps mis en place pour le déploiement du personnel en tenue supplémentaire, et de la modernisation des bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus d'un an, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire ; e) à la FISNUA (0,5 million de dollars), en raison de la nécessité de redéployer le personnel civil, y compris les ayants droit à charge, des lieux d'affectation au Soudan à Abyei et à Entebbe dès le début du conflit, en avril 2023, afin d'assurer la sécurité du personnel et la poursuite des opérations essentielles.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Installations et infrastructures	502 974,5	573 365,1	(70 390,6)	(14,0)

20. Le dépassement de crédits d'un montant de 70,4 millions de dollars (14,0 %) est imputable aux missions suivantes : a) MONUSCO (24,6 millions de dollars) ; b) FISNUA (11,4 millions de dollars) ; c) MINUSCA (6,9 millions de dollars) ; d) FINUL (6,0 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par l'acquisition d'installations préfabriquées, de gabions et de barrières de protection supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des militaires et du personnel de police. À la MONUSCO, à la FISNUA et au e) BANUS (10,9 millions de dollars), l'augmentation du coût du carburant a contribué au dépassement de crédits, le prix effectif moyen du litre de carburant destiné aux groupes électrogènes s'avérant plus élevé que ce qui était prévu dans le budget. En outre, les facteurs expliquant un tel dépassement de crédits ont été les suivants : i) à la MONUSCO, il s'est principalement agi du paiement aux pays fournisseurs de contingents de sommes dues pour des munitions utilisées et d'une augmentation du nombre de demandes de remboursement émises au titre de la sécurité résidentielle pour le personnel en tenue ; ii) à la FISNUA, il s'est agi de l'achat de groupes électrogènes supplémentaires, ainsi que du recours à des services contractuels supplémentaires pour appuyer les projets de reconstruction des camps et la construction de logements pour le personnel ; iii) au BANUS, il s'est agi de travaux supplémentaires de construction de toits de protection, de l'accroissement des capacités en matière de sécurité et de l'achat d'un supplément de fournitures pour la défense des périmètres en raison de l'augmentation des attaques au mortier ; iv) à la MINUSCA, il s'est agi de l'achat de systèmes solaires dotés de batteries devant permettre à la Mission de mieux stocker l'énergie solaire, en remplacement des appareils obsolètes ; v) à la FINUL, il s'est agi de l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique (2,2 millions de dollars) dans le cadre du plan quinquennal de remplacement progressif du matériel, en prévision de l'augmentation des dépenses afférentes au personnel civil et au matériel appartenant aux contingents pour l'exercice 2023/24 et de l'insuffisance des ressources financières approuvées pour le plan de remplacement pour l'exercice 2023/24 qui en découlera ; f) à la MINUSC (5,8 millions de dollars), il s'est agi de la hausse des dépenses liées à la construction d'un mur de sécurité à Wau conformément à la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité – activité pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé –, et de la construction d'une fosse septique à Malakal, qui a été reportée de l'exercice 2021/22 du fait : i) d'un retard dans la procédure d'appel d'offres ; ii) de la rénovation des installations de détente et de loisirs de la Maison des Nations Unies, pour laquelle aucun crédit n'avait été inscrit au budget approuvé ; iii) de coûts plus élevés pour la construction d'héliports.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Transports terrestres	94 030,5	100 381,7	(6 351,2)	(6,8)

21. Le dépassement de crédits d'un montant de 6,4 millions de dollars (12,7 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) FINUL (4,5 millions de dollars), du fait de l'achat de véhicules effectué en prévision de l'insuffisance des ressources financières approuvées pour le plan de remplacement pour l'exercice 2023/24, pour lequel aucun crédit n'avait été inscrit au budget, et d'une consommation de carburant plus élevée que prévu à un prix effectif moyen plus élevé

que celui inscrit au budget, en raison du retour aux niveaux de consommation antérieurs à la pandémie de COVID-19 et de l'appui fourni aux Forces armées libanaises ; b) MONUSCO (2,3 millions de dollars), en raison d'un prix effectif moyen du carburant plus élevé que celui prévu au budget, du paiement de frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant à un nouveau fournisseur de carburant et de l'achat de pièces de rechange, ainsi que de l'entretien de véhicules légers de transport de passagers ; c) FISNUA (0,9 million de dollars), du fait de l'achat de pièces de rechange en raison de l'âge de la flotte de véhicules, de la nécessité d'acquérir trois remorques surbaissées et un chariot élévateur télescopique, ainsi que de dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants en raison d'une consommation plus élevée qu'escompté.

22. Ce dépassement de crédits a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits à la MINUSMA (3,6 millions de dollars), laquelle tient essentiellement au fait que les dépenses afférentes aux carburants et aux lubrifiants ont été inférieures aux prévisions étant donné que les activités, les opérations spéciales et les convois routiers organisés ont été moins nombreux qu'escompté et que des retards ont été accusés dans le rapatriement et l'arrivée de plusieurs contingents du fait de l'aggravation des conditions de sécurité.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Opérations aériennes	584 925,3	495 004,2	89 921,1	15,4

23. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 89,9 millions de dollars (15,4 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) MONUSCO (34,7 millions de dollars), en raison : du rapatriement anticipé de huit hélicoptères par un pays fournisseur de contingents ; de la suspension, de février à juin 2023, des vols non urgents au-dessus du Nord-Kivu ; de l'indisponibilité d'un avion cargo ; d'une moindre consommation de carburant du fait d'un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions ; des déductions appliquées aux sommes versées pour les services rendus par le système de drones aériens, celui-ci n'ayant pas été pleinement opérationnel pendant 45 jours ; de frais de mobilisation et de démobilisation du système de drones aériens inférieurs aux prévisions ; b) MINUSMA (29,8 millions de dollars), en raison : i) d'un nombre d'heures de vol des systèmes de drones aériens inférieur aux prévisions du fait des restrictions imposées par les autorités maliennes ; ii) de coûts de location et d'exploitation des avions inférieurs aux prévisions du fait d'une perturbation du plan de relève ; iii) des dépenses relatives à la location et à l'exploitation d'hélicoptères, qui ont été moins élevées qu'escompté en raison du non-déploiement de cinq hélicoptères militaires armés légers qu'il n'a pas été possible de remplacer par des appareils civils ; c) BANUS (12,8 millions de dollars), en raison : i) de la difficulté de trouver un avion de remplacement de capacité identique ou similaire à la suite du non-renouvellement du contrat pour l'avion de type C-130 ; ii) de l'indisponibilité et de l'immobilisation au sol d'hélicoptères à la suite d'un accident, ainsi que des préoccupations en matière de sécurité exprimées par l'OACI ; iii) d'une consommation réelle de carburant aviation plus faible que prévu en raison de l'indisponibilité des moyens aériens ; d) MINUSCA (4,4 millions de dollars), en raison de l'achat d'une quantité de carburant plus faible que prévu grâce au stock existant acquis au cours de l'exercice 2021/22, ainsi que d'un nombre effectif d'heures de vol et d'une consommation de carburant pour les avions inférieurs aux prévisions du fait de retards opérationnels pris dans le calendrier électoral et de l'indisponibilité des avions ; e) MINUSS (3,7 millions de dollars), en raison du non-

renouvellement du contrat pour l'avion de type C-130 et des difficultés à trouver un avion de remplacement à un prix raisonnable.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Opérations maritimes ou fluviales	6 853,4	8 862,0	(2 008,6)	(29,3)

24. Le dépassement de crédits d'un montant de 2,0 millions de dollars (29,3 %) est imputable principalement : a) à la MINUSCA (0,7 million de dollars) ; b) à la MONUSCO (0,5 million de dollars) ; c) au BANUS (0,5 million de dollars) en raison de coûts réels plus élevés que prévu pour l'acquisition de conteneurs maritimes supplémentaires destinés au transport d'installations préfabriquées, de matériel de défense des périmètres et d'autres biens utiles à l'hébergement du personnel des Nations Unies ; d) au BANUS aux fins de l'appui au mandat de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (transport de matériel et de fournitures).

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Communications et informatique	270 873,9	279 897,0	(9 023,1)	(3,3)

25. Le dépassement de crédits d'un montant de 9,0 millions de dollars (3,3 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) BANUS (2,8 millions de dollars), en raison du remplacement du matériel de réseau qui n'était plus pris en charge par le fournisseur, de l'achat de systèmes télévisuels en circuit fermé, de l'augmentation des coûts des services de communication mobile et des services de télévision par satellite du fait du renouvellement des contrats, et des coûts supplémentaires des accessoires audio pour les salles de conférence nécessaires pour appuyer la transition de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie en matière de communications stratégiques ; b) FISNUA (2,1 millions de dollars), en raison du remplacement de matériel devenu inutilisable, du coût plus élevé que prévu du maintien de la couverture Internet et de la nécessité d'acquérir du matériel supplémentaire pour répondre à l'extension de la couverture du réseau et aux exigences de mobilité du personnel militaire pour les nouveaux pays fournisseurs de contingents ; c) FINUL (1,6 million de dollars), du fait de l'achat de matériel en prévision de l'insuffisance des ressources financières approuvées pour le plan de remplacement pour l'exercice 2023/24, et de l'achat de pièces de rechange et d'accessoires supplémentaires destinés à répondre aux besoins opérationnels, pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé ; d) MINUSCA (0,9 million de dollars), du fait de l'acquisition de pare-feux destinés à moderniser le système existant de la Mission et à protéger les systèmes informatiques contre les risques de sécurité, et de l'achat d'armoires destinées à renforcer et à protéger le matériel informatique et le matériel de communication de la Mission.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Santé	29 966,1	24 739,7	5 226,4	17,4

26. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 5,2 millions de dollars (17,4 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSMA (3,2 millions de dollars), en raison de la fermeture des installations de lutte contre la

COVID-19 et d'un nombre plus faible d'évacuations ; b) MONUSCO (0,5 million de dollars) ; c) MINUSCA (0,3 million de dollars), du fait que le nombre de cas de COVID-19 a été inférieur aux prévisions, ce qui a entraîné l'annulation de l'achat prévu de matériel médical et de fournitures médicales ; d) FINUL (0,3 million de dollars), du fait qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à des services d'évacuation sanitaire aérienne, qu'on a moins fait appel à des services d'hospitalisation et d'analyse que prévu, et qu'on a consommé moins de gaz d'anesthésie qu'escompté.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Matériel spécial	–	0,5	(0,5)	–

27. Les dépenses non budgétisées d'un montant de 500 dollars s'expliquent principalement par l'achat de matériel de détection d'explosifs pour lequel des crédits avaient été prévus au titre de la rubrique budgétaire relative à l'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité à la MINUSMA.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Fournitures, services et matériel divers	336 137,0	338 249,1	(2 112,1)	(0,6)

28. Le dépassement de crédits d'un montant de 2,1 millions de dollars (0,6 %) est principalement imputable aux missions suivantes : a) FISNUA (6,9 millions de dollars) ; b) MINUSCA (3,7 millions de dollars), du fait que les coûts de manutention du fret et des services connexes ont été plus élevés que prévu en raison de la hausse mondiale des prix du carburant, laquelle a eu une incidence sur les chaînes d'approvisionnement mondiales ; c) MONUSCO (2,3 millions de dollars), du fait du paiement au cours de l'exercice 2022/23 des sommes dues au titre du fret pour l'achat d'installations préfabriquées et des véhicules achetés au cours de l'exercice 2021/22.

29. Ce dépassement de crédits a été compensé en partie par une sous-utilisation des crédits enregistrée principalement à la MINUSMA (11,1 millions de dollars), qui s'explique par : a) un ralentissement du rythme de l'exécution des activités relatives aux programmes en raison des conditions de sécurité et de l'environnement politique ; b) des dépenses inférieures aux prévisions concernant l'organisation de sessions de travail technique à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes, étant donné que les autorités maliennes ont demandé le report de ces sessions et qu'une des bases opérationnelles temporaires qu'il était prévu d'ouvrir n'a pas été mise en place ; c) des retards contractuels enregistrés pour les services de détection des mines et de déminage, ainsi que des nouvelles conditions contractuelles pour la fourniture de services de chiens détecteurs d'explosifs à un coût inférieur.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Projets à effet rapide	13 350,0	13 261,7	88,3	0,7

30. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 88 300 dollars (0,7 %) est principalement imputable : a) à la FISNUA (0,03 million de dollars), du fait de la comptabilisation de dépenses d'un montant de 32 000 dollars au titre des installations

et des infrastructures ; b) à la MINUSCA (0,02 million de dollars), du fait de divers retards pris dans l'exécution des projets prévus, notamment en raison de problèmes logistiques, des effets néfastes du climat dans la région et d'un manque d'accès à certaines régions.

Tableau 2

Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, par opération de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	521 696,7	517 284,0	4 412,7	0,8
FINUL	502 920,5	502 919,1	1,4	0,0
FISNUA	268 169,7	267 775,4	394,3	0,1
FNUOD	65 578,4	64 987,6	590,8	0,9
MINUK	41 947,3	40 665,9	1 281,4	3,1
MINURSO	60 592,7	57 863,5	2 729,2	4,5
MINUSCA	1 074 387,7	1 073 901,9	485,8	0,0
MINUSMA	1 245 045,1	1 192 292,2	52 752,9	4,2
MINUSS	1 121 659,0	1 121 657,8	1,2	0,0
MONUSCO	1 030 269,9	1 015 835,5	14 434,4	1,4
UNFICYP	54 018,6	53 027,3	991,3	1,8
Total partiel (missions)	5 986 285,6	5 908 210,2	78 075,4	1,3
Base de soutien logistique de Brindisi	65 958,6	64 295,5	1 663,1	2,5
Centre de services régional d'Entebbe	43 122,2	41 733,7	1 388,5	3,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371 787,0	368 552,9	3 234,1	0,9
Total partiel (entités appui)	480 867,8	474 582,1	6 285,7	1,3
Total partiel	6 467 153,4	6 382 792,3	84 361,1	1,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	827,7	575,7	252,0	30,4
Total	6 467 981,1	6 383 368,0	84 613,1	1,3

Principales causes des écarts entre montants prévus au budget et montants effectivement dépensés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, par composante de maintien de la paix

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	60 592,7	57 863,5	2 729,2	4,5

31. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 2,7 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des opérations aériennes (1,5 million de dollars), en raison du déploiement tardif de deux hélicoptères et d'une consommation de carburant inférieure à celle prévue dans le budget du fait de la reprise des hostilités ; b) des agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,9 million de dollars), en raison d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que celui prévu dans le budget et d'un taux de change entre le dirham marocain et le dollar des États-Unis plus défavorable au dirham qu'escompté dans le budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUSCA	1 074 387,7	1 073 901,9	485,8	0,0

32. Le budget approuvé de la MINUSCA a été utilisé en totalité, avec un écart de 0,045 %, comprenant toutefois des sous-utilisations de crédits dans certaines catégories et des dépassements dans d'autres. Les principaux écarts sont décrits ci-après :

33. La sous-utilisation des crédits a été enregistrée principalement au titre du personnel recruté sur le plan international (8,8 millions de dollars), en raison d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que le taux prévu dans le budget approuvé, et de dépenses afférentes à la prime de danger inférieures aux prévisions.

34. Le dépassement de crédits a été enregistré principalement au titre des installations et infrastructures (6,9 millions de dollars) et s'explique par le fait que les dépenses effectives ont été plus élevées que prévu au titre de l'achat d'installations préfabriquées destinées à l'hébergement du personnel civil déployé sur le terrain, de matériaux de construction, de matériel, de fournitures et de services nécessaires à un mur d'enceinte, de la modernisation de bases d'opérations temporaires, d'entrepôts présents sur deux sites, d'un nouveau camp nécessaire pour relocaliser une force d'intervention rapide, de la réparation de ponts sur les sites de la Mission en vue d'améliorer la mobilité terrestre, ainsi que de systèmes solaires destinés à accroître la capacité de la Mission à utiliser des énergies renouvelables et d'armoires de batteries solaires pour remplacer les unités obsolètes.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUSMA	1 245 045,1	1 192 292,2	52 752,9	4,2

35. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 52,8 millions de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (29,8 millions de dollars), ce qui s'explique par les facteurs suivants : i) le nombre d'heures de vol des systèmes de drones aérien a été moins élevé que prévu en raison des restrictions imposées par les autorités maliennes ; ii) les dépenses afférentes à la location et à l'exploitation d'avions ont été inférieures aux prévisions en raison du non-déploiement de deux plateformes commerciales d'avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et du non-déploiement de cinq hélicoptères militaires ; b) personnel recruté sur le plan international (11,4 millions de dollars), ce qui s'explique par le fait que le taux de vacance effectif moyen a été supérieur au taux ayant servi à l'établissement du budget ; c) fournitures, services et matériel divers (11,1 millions de dollars), ce qui s'explique par les facteurs suivants :

i) le ralentissement de l'exécution de plusieurs activités relatives aux programmes concernant essentiellement le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la médiation et les activités politiques, en raison de la situation en matière de sécurité et du contexte politique ; ii) les dépenses concernant l'organisation de sessions de travail technique à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été inférieures aux prévisions, étant donné que les autorités maliennes ont demandé le report de ces sessions et qu'une des bases opérationnelles temporaires qu'il était prévu d'ouvrir n'a pas été mise en place ; iii) les services de vacataires ont été moins nombreux qu'escompté, étant donné que plusieurs projets ont été annulés, dont des activités électorales qui n'ont pas eu lieu en raison du report des élections.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MONUSCO	1 030 269,9	1 015 835,5	14 434,4	1,4

36. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 14,4 millions de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (34,7 millions de dollars), en raison : du rapatriement anticipé de huit hélicoptères par un pays fournisseur de contingents ; de la suspension, de février à juin 2023, des vols non urgents au-dessus du Nord-Kivu ; de l'indisponibilité d'un avion cargo ; de la moindre consommation de carburant du fait d'un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions ; des déductions appliquées aux sommes versées pour les services rendus par le système de drones aériens, celui-ci n'ayant pas été pleinement opérationnel pendant 45 jours ; b) personnel recruté sur le plan international (8,1 millions de dollars), en raison de dépenses communes de personnel et de salaires moyens moins élevés que prévu, principalement du fait d'un coefficient d'ajustement moyen inférieur à celui prévu dans le budget.

37. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des installations et infrastructures (24,6 millions de dollars) imputable : a) aux services de sécurité (14,0 millions de dollars), du fait du paiement aux pays fournisseurs de contingents de sommes dues pour des munitions utilisées et d'une augmentation du nombre de demandes de remboursement émises au titre de la sécurité résidentielle pour le personnel en tenue ; b) à l'achat d'installations préfabriquées, de gabions et de barrières de protection supplémentaires (6,0 millions de dollars) en vue d'améliorer les conditions de vie des militaires et du personnel de police ; c) à des dépenses de carburant supérieures aux prévisions (3,4 millions de dollars), en raison d'un prix effectif moyen du carburant plus élevé que celui prévu au budget et du paiement à un nouveau fournisseur des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FNUOD	65 578,4	64 987,6	590,8	0,9

38. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 0,6 million de dollars tient essentiellement aux dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) contingents (0,7 million de dollars), en raison de dépenses plus faibles que prévu au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) du fait du report de la relève d'un pays fournisseur de contingents à l'exercice budgétaire suivant ; b) fournitures, services et matériel divers (0,4 million de dollars), en raison de dépenses plus faibles

que prévu au titre des vacataires du fait du nombre moins élevé de vacataires requis pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien prévus pour l'exercice.

39. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,5 million de dollars), qui tient au fait que le taux de vacance effectif moyen a été inférieur aux prévisions, les activités de recrutement ayant été menées à bien en temps voulu.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
UNFICYP	54 018,6	53 027,3	991,3	1,8

40. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 1,0 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,9 million de dollars) ; b) contingents (0,5 million de dollars) ; c) police des Nations Unies (0,5 million de dollars). Cela s'explique par un taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis plus défavorable à l'euro qu'escompté dans le budget.

41. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des transports terrestres (1,0 million de dollars), qui s'explique par l'achat de sept véhicules légers supplémentaires en raison de l'état de détérioration avancé des véhicules existants et des problèmes de sécurité qui en découlaient, ainsi que par l'achat de six bus, initialement prévu au cours de l'exercice précédent mais reporté en raison des retards de livraison et de production liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FINUL	502 920,5	502 919,1	1,4	0,0

42. Le budget approuvé de la FINUL a été utilisé en totalité, avec un écart de 0,0 % ; on dénotait toutefois des sous-utilisations de crédits dans certaines catégories et des dépassements dans d'autres. Les principaux écarts sont décrits ci-après :

43. La sous-utilisation des crédits a été enregistrée principalement au titre des contingents (14,6 millions de dollars) en raison : a) d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que le taux prévu dans le budget, ce qui a eu une incidence sur les dépenses effectuées au titre du remboursement du coût des contingents, des indemnités, des rations et du matériel de soutien logistique autonome, ainsi que des opérations maritimes ou fluviales des contingents, en raison des difficultés liées au remplacement d'une unité militaire et au retrait temporaire, de la FINUL, de deux autres unités militaires du Groupe d'intervention navale et de leurs navires ; b) du fait que les coûts afférents au matériel majeur appartenant aux contingents ont été inférieurs aux prévisions, en raison du retard pris dans le déploiement des véhicules, les pays fournisseurs de contingents ayant rencontré des difficultés à cet égard.

44. Des dépassements de crédits ont été enregistrés principalement aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (6,1 millions de dollars), en raison de l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique (2,2 millions de dollars), d'installations préfabriquées, de matériel d'hébergement et de matériel réfrigération (1,4 million de dollars), en prévision de l'insuffisance des ressources financières

approuvées pour le plan de remplacement pour l'exercice 2023/24, et du fait que le prix effectif moyen du litre de carburant destiné aux groupes électrogènes a été plus élevé que prévu ; b) transports terrestres (4,5 millions de dollars), du fait de l'achat de véhicules effectué en prévision de l'insuffisance des ressources financières approuvées pour le plan de remplacement pour l'exercice 2023/24, et de l'achat d'une quantité de carburant plus élevée que prévu à un prix effectif moyen plus élevé que celui inscrit au budget en raison du retour aux niveaux de consommation antérieurs à la pandémie de COVID-19 et de l'appui fourni aux Forces armées libanaises ; c) agents des services généraux recrutés sur le plan national (3,7 millions de dollars), du fait de l'application du nouveau barème des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, par rapport au barème prévu dans le budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
FISNUA	268 169,7	267 775,4	394,3	0,1

45. Le budget approuvé de la FISNUA a été utilisé en totalité, avec un écart de 0,1 % ; on dénotait toutefois des sous-utilisations de crédits dans certaines catégories et des dépassements dans d'autres. Les principaux écarts sont décrits ci-après :

46. La sous-utilisation des crédits a été enregistrée principalement au titre des contingents militaires (19,7 millions de dollars), ce qui s'explique par les facteurs suivants : les dépenses pour le matériel majeur appartenant aux contingents ont été inférieures aux prévisions, le déploiement du matériel appartenant aux contingents fournis par de nouveaux pays ayant pris du retard ; le remboursement du coût des contingents au taux standard a été moins élevé que prévu, car le taux de vacance effectif a été supérieur au taux de vacance retenu dans le budget approuvé ; les coûts de livraison et les dépenses effectuées au titre des rations ont été inférieurs aux prévisions, le taux de vacance effectif ayant été plus élevé que prévu.

47. Les dépassements de crédits ont été enregistrés principalement aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (11,4 millions de dollars), en raison de l'achat de modules d'hébergement préfabriqués et de groupes électrogènes supplémentaires, ainsi que du recours à des services contractuels supplémentaires afin d'appuyer les projets de reconstruction des camps et la construction de logements pour le personnel, ainsi qu'en raison des dépenses plus élevées que prévu en carburants et lubrifiants du fait d'un prix effectif moyen par litre plus élevé que celui prévu dans le budget ; b) fournitures, services et matériel divers (6,7 millions de dollars), du fait de l'augmentation des coûts de manutention du fret et des processus connexes en raison du conflit au Soudan, qui a contraint la FISNUA à réacheminer l'ensemble de son fret de la route d'approvisionnement nord à la route d'approvisionnement sud, et par voie aérienne.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUK	41 947,3	40 665,9	1 281,4	3,1

48. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 1,3 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1,2 million de dollars), en raison : i) d'un taux de vacance effectif moyen plus élevé que le taux prévu au budget ; ii) d'un coefficient d'ajustement effectif moyen inférieur aux prévisions ;

b) agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,5 million de dollars), ce qui tient à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et à un taux de vacance moyen plus élevé que prévu.

49. Cette sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits au titre des communications et de l'informatique (0,6 million de dollars), qui s'explique par le coût plus élevé que prévu du remplacement du matériel informatique et du matériel de communication obsolète et amorti, qui avait dépassé sa durée de vie prévue, notamment 100 ordinateurs portables, 12 tablettes pro, 4 imprimantes, 12 commutateurs d'accès, 25 systèmes UPS, 70 radios portatives, 7 répéteurs à très haute fréquence, 20 écrans et 40 stations d'accueil.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSS	1 121 659,0	1 121 657,8	1,2	0,0

50. Le budget approuvé de la MINUSS a été utilisé en totalité, avec un écart de 0,0 % : on dénotait toutefois des sous-utilisations de crédits dans certaines catégories et des dépassements dans d'autres. Les principaux écarts sont décrits ci-après :

51. Les sous-utilisations des crédits ont été enregistrées principalement aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (12,5 millions de dollars), en raison d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que prévu, d'un coefficient d'ajustement moyen moins élevé que prévu et du fait que des dépenses salariales rétroactives avaient été reportées pour permettre de couvrir les coûts plus élevés résultant des changements importants des paramètres de coût qui sont intervenus après l'approbation du budget de la Mission ; b) contingents (7,6 millions de dollars), ce qui s'explique par le fait que les frais de transport ont été moindres que prévu en raison d'un nombre moins élevé de rotations effectives du matériel appartenant aux contingents, ainsi que par le report à l'exercice 2023/24 des dépenses liées au remboursement des coûts standard et au matériel appartenant aux contingents, par la baisse des coûts des rations du fait d'un taux journalier moyen individuel inférieur aux prévisions, par l'achat d'un nombre plus faible que prévu de rations d'urgence et par les notes de crédit reçues des fournisseurs pour prestations insatisfaisantes.

52. Des dépassements de crédits ont été enregistrés aux rubriques suivantes : a) agents des services généraux recrutés sur le plan national (7,5 millions de dollars), en raison de l'augmentation des taux de rémunération sur la base du nouveau barème des traitements promulgué en juin 2022 et d'un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions ; b) police des Nations Unies (6,9 millions de dollars), en raison du montant effectif des indemnités de subsistance (missions), plus élevé que prévu dans le budget, et du versement de paiements rétroactifs aux officiers de police remplissant les conditions requises à titre de mesure transitoire, conformément à la circulaire d'information [ST/IC/2022/14](#) ; c) installations et infrastructures (5,8 millions de dollars), en raison : i) des coûts de construction, d'aménagement, de rénovation et de gros travaux d'entretien, qui ont été plus élevés que prévu du fait de la construction d'un mur de sécurité à Wau, en application de la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité, activité pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé, et de la construction d'une fosse septique à Malakal, qui avait été reportée de l'exercice 2021/22 du fait d'un retard dans la procédure d'appel d'offres ; ii) de la rénovation des installations de détente et de loisirs de la Maison des Nations Unies, pour laquelle aucun crédit n'avait été inscrit au budget approuvé ; iii) de coûts plus élevés pour la construction d'héliports ;

iv) d'un prix effectif moyen par litre de carburant plus élevé que prévu pour les groupes électrogènes, ce qui s'explique par la hausse des cours du carburant dans le monde.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BANUS	521 696,7	517 284,0	4 412,7	0,8

53. La sous-utilisation des crédits (4,4 millions de dollars) s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rubriques suivantes : a) opérations aériennes (12,8 millions de dollars) en raison : i) des difficultés rencontrées pour trouver un appareil de remplacement ayant une capacité identique ou similaire à la suite du non-renouvellement d'un contrat ; ii) de l'indisponibilité d'un hélicoptère à la suite d'un accident ; iii) de l'immobilisation de cinq hélicoptères en raison des préoccupations majeures en matière de sécurité exprimées par l'OACI ; iv) d'une consommation réelle de carburant aviation plus faible que prévu en raison de l'indisponibilité des moyens aériens ; b) personnel recruté sur le plan international (3,4 millions de dollars), en raison d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que celui prévu au budget et de coefficients d'ajustement moyens pour le Kenya moins élevés que ceux prévus.

54. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits au titre des installations et des infrastructures (10,9 millions de dollars), qui s'explique par la réalisation de travaux supplémentaires liés à l'installation de toits de protection et au renforcement de la sécurité et l'achat de suppléments de fournitures pour la défense des périmètres, compte tenu de la multiplication des attaques au mortier, et par un prix effectif moyen par litre de carburant destiné aux groupes électrogènes plus élevé que prévu dans le budget.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	65 958,6	64 295,5	1 663,1	2,5

55. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 1,7 million de dollars est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) agents des services généraux recrutés sur le plan national (1,8 million de dollars), en raison notamment d'un taux de vacance effectif moyen plus élevé que ce qui était prévu dans le budget et du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis, plus défavorable à l'euro qu'escompté dans le budget ; b) communications et informatique (0,9 million de dollars), du fait que la conclusion d'un nouveau contrat de location pour le stockage du matériel informatique a connu des retards en raison des difficultés afférentes à l'abandon d'un modèle de fonctionnement fondé sur la propriété des actifs au profit d'un modèle plus efficace basé sur la location d'actifs.

56. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits au titre des installations et des infrastructures (1,2 million de dollars), qui s'explique par la mise en œuvre de projets essentiels liés à la sécurité qui visent à remédier à des infiltrations d'eau menaçant gravement l'intégrité des infrastructures des locaux de Valence, ces projets ayant été reportés au cours des exercices précédents, par la mise en œuvre de projets visant à réduire l'empreinte

carbone de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et par la remise en état des zones dégradées et dangereuses du complexe de Brindisi.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Centre de services régional d'Entebbe	43 122,2	41 733,7	1 388,5	3,2

57. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 1,4 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1,8 million de dollars), en raison d'un taux de vacance effectif moyen plus élevé que le taux approuvé et de dépenses communes de personnel plus faibles que prévu ; b) installations et infrastructures (0,2 million de dollars), grâce à des dépenses relatives aux services d'entretien, aux services collectifs de distribution et aux services d'élimination des déchets plus faibles que prévu à la MONUSCO et à la baisse du coût du contrat d'entretien du Centre de services régional d'Entebbe, laquelle résulte d'une diminution des effectifs et d'un taux de change entre le shilling ougandais et le dollar des États-Unis plus défavorable au shilling qu'escompté dans le budget.

58. Cette sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,9 million de dollars), qui s'explique par : a) l'augmentation du barème des traitements au cours de l'exercice considéré (de 15,1 % en novembre 2021, de 5,3 % en juin 2022 et de 4 % en novembre 2022) ; b) par un dépassement de crédits au titre des communications et de l'informatique (0,3 million de dollars) lié principalement à la reconnexion, après la pandémie de COVID-19, des services Internet essentiels à la suite du retour du personnel à la base.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	371 787,0	368 552,9	3 234,1	0,9

59. L'existence d'un solde inutilisé d'un montant de 3,2 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses plus faibles que prévu au titre : a) des frais de maintenance et d'assistance technique relatifs à Umoja (4,1 millions de dollars), en raison de l'abandon du réseau étendu à commutation de couches multiprotocole, du fait de l'amélioration de la fiabilité et de la disponibilité d'Internet dans les lieux où il était précédemment utilisé pour sécuriser l'accès à Umoja, de frais de location et d'hébergement moins élevés que prévu et du non-déploiement d'un serveur Umoja à forte disponibilité à Brindisi ; b) de la préparation des moyens de maintien de la paix (1,8 million de dollars), en raison d'annonces de contributions moins importantes que prévu de la part des États Membres.

60. La sous-utilisation des crédits a été contrebalancée en partie par un dépassement de crédits au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (2,3 millions de dollars) ; b) des agents des services généraux recrutés sur le plan national (1,5 million de dollars). Ces dépassements s'expliquent principalement par : c) des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu au sein du Département des opérations de paix et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; d) des taux de vacance effectifs moyens inférieurs aux taux budgétisés pour le Département de l'appui opérationnel ; e) l'effet des augmentations de l'indemnité

de poste dans les villes sièges pour le personnel recruté sur le plan international ;
f) l'incidence des nouveaux barèmes des traitements qui sont entrés en vigueur en novembre 2022 pour les agents des services généraux et des catégories apparentées.

Annexe III

Systèmes de drones aériens

<i>Mission</i>	<i>Type d'accord (commercial ou lettre d'attribution)</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Fabricant/Type de système</i>	<i>Stade de déploiement 2023/24</i>	<i>Ressources demandées pour 2024/25 (dollars É.-U.)</i>
MONUSCO	Commercial	3	Leonardo/Falco	3 déployés (Beni)	11 369 700
	Mémorandum d'accord	104	Classe I (mini/micro)	106 déployés	34 300
MINUSCA	Mémorandum d'accord	94	Micro-drones et mini-drones	Tous déployés, à l'exception de 6 micro-drones	694 600
	Commercial	5	Tekever AR3 VTOL (5 lignes de mission avec 3 drones chacune)	Les drones de 3 lignes de mission ont été déployés. Ceux des 2 lignes de mission restantes sont en attente de dédouanement, sous réserve de l'approbation du gouvernement	24 829 500

Note : Les systèmes de drones aériens comprennent des micro-drones et des mini-drones fournis par des contingents au titre d'un mémorandum d'accord et sont soumis aux dispositions régissant le matériel appartenant aux contingents.

Annexe IV

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. La présente annexe contient des informations à jour sur la suite donnée aux demandes formulées aux paragraphes 37 et 38 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et aux paragraphes 30 et 36 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/782).

2. Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, 619 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité ont été traitées ; 576 d'entre elles ont donné lieu à des versements d'un montant total de 10,2 millions de dollars, dont 56 concernaient un décès, 429 des troubles post-traumatiques et 91 d'autres types d'invalidité. Au 30 juin 2023, 259 demandes d'indemnisation étaient en suspens.

3. Le tableau 1 donne un aperçu général de toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, toutes causes confondues ; le tableau 2 présente le détail des demandes d'indemnité pour cause de décès ; le tableau 3 présente le détail des demandes d'indemnité pour invalidité (dont la cause est autre qu'un trouble post-traumatique) ; le tableau 4 présente le détail des demandes d'indemnité motivées par un trouble post-traumatique. Les demandes sont classées lorsque, après plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés, les gouvernements n'ont toujours pas transmis les pièces justificatives complémentaires requises (généralement des informations médicales). Les demandes classées ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation, par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pièces demandées.

Tableau 1

Récapitulatif des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité (exercice 2022/23)

	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	49	698	4	—	55	1 771
FISNUA	—	—	—	2	2	105
MINUK						
MINUSCA	24	1 282	9	2	20	536
MINUSMA	76	2 602	6	11	93	2 127
MINUSS	7	386	3	-	4	137
MONUSCO	23	691	3	1	17	273
UNFICYP	9	102	1	—	2	14
Missions terminées						
APRONUC	—	—	—	—	1	31
ATNUTO	—	—	—	—	1	39
FORDEPRENU	5	58	—	—	—	—
FORPRONU	305	3 325	—	—	53	580
GOMNUII	1	8	—	—	—	—

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
MINUAD	4	107	—	1	2	70
MINUEE	5	48	—	—	—	—
MINUL	2	85	—	—	—	—
MINUS	1	10	—	—	1	15
MINUSTAH	2	7	—	—	—	—
MONUIK	6	66	—	—	2	17
ONUCI	3	78	—	—	2	8
ONURC	52	590	—	—	3	41
ONUSOM II	2	58	—	—	—	—
UNAVEM II	—	—	—	—	1	31
Total	576	10 201	26	17	259	5 795

Tableau 2

Demandes d'indemnité pour cause de décès (exercice 2022/23)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	1	50	2	—	8	609
FISNUA	—	—	—	1	1	82
MINUSCA	14	1 116	3	1	3	236
MINUSMA	26	1 978	2	—	20	1 604
MINUSS	4	325	3	—	1	82
MONUSCO	7	549	1	—	2	127
Missions terminées						
MINUAD	1	82	—	—	1	70
MINUL	1	70	—	—	—	—
MINUSTAH	—	—	—	—	—	—
ONUCI	1	70	—	—	—	—
ONUSOM II	1	50	—	—	—	—
Total	56	4 290	11	2	36	2 810

Tableau 3
Demandes d'indemnité pour cause d'invalidité (à l'exclusion des troubles post-traumatiques) (exercice 2022/23)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	1	74	—	—	3	147
FISNUA	—	—	—	1	1	23
MINUSCA	10	166	6	1	17	300
MINUSMA	50	624	4	11	62	446
MINUSS	3	61	—	—	3	55
MONUSCO	16	142	2	1	15	146
UNFICYP	—	—	—	—	—	—
Missions terminées						
APRONUC	—	—	—	—	—	31
FORPRONU	2	85	—	—	4	46
MINUAD	3	25	—	1	1	—
MINUL	1	15	—	—	—	—
MINUS	—	—	—	—	1	15
MINUSTAH	2	7	—	—	—	—
MONUIK	—	—	—	—	2	17
ONUCI	2	8	—	—	2	8
ONURC	1	36	—	—	—	—
UNAVEM II	—	—	—	—	1	31
Total	91	1 243	12	15	113	1 265

Tableau 4
Demande d'indemnité pour trouble post-traumatique (exercice 2022/23)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Missions en cours						
FINUL	47	574	2	—	—	1 015
MINUK	—	—	—	—	—	—
MINUSMA	—	—	—	—	11	77
UNFICYP	9	102	1	—	2	14
Missions terminées						
ATNUTO	—	—	—	—	1	39
FORDEPRENU	5	58	—	—	—	—
FORPRONU	303	3 240	—	—	49	534

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>	<i>Demandes classées</i>	<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
GOMNUII	1	8	–	–	–	–
MINUEE	5	48	–	–	–	–
MINUS	1	10	–	–	–	–
MONUIK	6	66	–	–	–	–
ONURC	51	554	–	–	3	41
ONUSOM II	1	8	–	–	–	–
Total	429	4 668	3	–	110	1 720

4. Dans sa résolution 76/275, l'Assemblée générale a décidé d'adopter, dans le cadre des budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du budget ordinaire, respectivement, un régime sans capitalisation pour le traitement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité. En conséquence, et en réponse au paragraphe 38 de la résolution 76/274 de l'Assemblée, au cours de l'exercice 2022/23, 383 demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, dont des demandes liées aux troubles post-traumatiques, ayant trait à des missions de maintien de la paix clôturées ont été réglées, pour un montant de 4,4 millions de dollars au titre du compte d'appui.

5. En référence au paragraphe 37 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, toutes les demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité sont réglées dans les 90 jours après soumission, à condition que tous les documents requis soient présentés. La majorité des demandes en attente le sont car un État Membre n'a pas communiqué les renseignements complémentaires nécessaires à leur traitement. Le Secrétariat met actuellement en œuvre un projet visant à rationaliser le traitement des demandes d'indemnité de décès et d'invalidité, et ce en restructurant la procédure de traitement à toutes les étapes, depuis la survenue du fait générateur jusqu'au décaissement des fonds, ce qui garantira que des demandes complètes et précises soient promptement soumises par les États Membres et réglées dans le délai requis.

6. Plusieurs années, voire plusieurs décennies, pouvant s'écouler avant l'apparition ou la reconnaissance de symptômes de troubles post-traumatiques, il est fréquent que ce type de demande soit présenté bien après les faits. Les demandes d'indemnité pour troubles post-traumatiques sont désormais examinées par des experts, qui sont chargés d'établir s'il existe un lien de causalité entre les troubles qui motivent les demandes et le service dans une mission des Nations Unies et de déterminer le degré d'invalidité permanente qui en résulte.

7. Le Secrétariat exécute actuellement un projet dans le cadre duquel il a l'intention de passer en revue ou d'élaborer des mesures potentielles pour repérer et optimiser les possibilités de prévention et d'atténuation des troubles post-traumatiques, l'objectif étant de réduire tant le taux d'incidence du handicap lié à ces troubles que la gravité des handicaps. Le projet vise également à remédier aux disparités majeures dans l'accès à l'indemnisation du personnel en tenue et à faciliter la procédure de soumission des demandes. Le Secrétariat prévoit de coordonner des activités de formation et de renforcement des capacités ayant spécifiquement trait à la soumission des demandes d'indemnités liées aux troubles post-traumatiques, en étroite coordination avec les États Membres et les parties prenantes.

Annexe V

Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées

1. La présente annexe traite de la suite donnée aux demandes formulées aux paragraphes 24 et 25 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et au paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/760).

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

2. Le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été révisé pour tenir compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/303. La version modifiée est en cours d'édition et sera traduite dans les six langues officielles de l'ONU (A/78/87). Le Siège et les missions continuent de coordonner leurs activités en vue d'assurer la bonne application des dispositions du Manuel.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées

3. On trouvera dans les tableaux 1 à 3 ci-après un récapitulatif des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées au titre des exercices 2021/22 et 2022/23. Le montant présenté comprend les arriérés dus à la MINUAD pour la période allant de janvier 2021 à septembre 2022 et, pour toutes les missions de maintien de la paix en cours, les arriérés relatifs à la période allant de janvier à mars 2023, dont le versement était attendu en juin 2023, ainsi que le passif courant estimé pour la période allant d'avril à juin 2023, qui est devenu exigible en septembre 2023.

Tableau 1

Récapitulatif des sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021/22	2022/23
Montant dû au 1 ^{er} juillet	552 628	547 849
Montant estimatif des sommes dues	2 103 202	1 951 749
À déduire : paiements effectués au cours de l'année	2 107 981	1 778 576
Solde au 30 juin	547 849	721 022

Tableau 2
Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2021/22	2022/23
Montant dû au 1 ^{er} juillet	288 121	285 883
Montant estimatif des sommes dues	1 168 489	1 170 407
À déduire : paiements effectués au cours de l'année	1 170 727	1 164 079
Solde au 30 juin	285 883	292 211

Tableau 3
Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2021/22	2022/23
Montant dû au 1 ^{er} juillet	264 508	261 966
Montant estimatif des sommes dues	934 712	781 342
À déduire : paiements effectués au cours de l'année	937 254	614 497
Solde au 30 juin	261 966	428 811

4. On trouvera dans le tableau 4 le détail des déductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les exercices 2019/20 à 2022/23, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

Tableau 4
Déductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les exercices 2019/20 à 2022/23, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix^a</i>	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
BANUS	23,8	—	60,6	38,6
FINUL	1 274,1	1 621,9	1 824,4	1 944,2
FISNUA	5 214,6	976	110,3	9,4
FNUOD	227,4	205,7	560,5	590,4
MINUAD	1 459,9	2 154,6	884,6	214,5
MINUJUSTH	332,7	—	—	—
MINURSO	49,4	109,9	117,5	116,3
MINUSCA	5 207,0	6 038,7	5 097,9	6 230,0
MINUSMA	21 122,6	21 198,3	21 440,7	20 243,5
MINUSS	15 760,4	7 665,2	3 716,7	3 716,2
MONUSCO	12 185,9	8 101,2	10 686,4	12 959,3

<i>Composante de maintien de la paix^a</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>
UNFICYP	—	—	—	—
Total	62 857,8	48 071,5	44 499,6	46 062,5

^a Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

5. En référence au paragraphe 24 de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, on trouvera le détail des déductions appliquées aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents ne fonctionnant pas ou manquant, pour les exercices 2019/20 à 2022/23, dans les tableaux 5 et 6, respectivement.

Tableau 5

Déductions appliquées au titre du matériel appartenant aux contingents ne fonctionnant pas

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>
BANUS	8 502,5	7 002,3	8 358,9	8 289,1
FINUL	1 466,1	428,4	818,5	325,0
FISNUA	6,1	13,6	28,8	166,6
FNUOD	18,5	—	297,6	61,8
MINUAD	1 792,9	917,3	2,0	—
MINURSO	—	—	—	—
MINUSCA	2 693,6	2 504,1	3 234,7	2 961,7
MINUSMA	3 934,8	5 639,6	7 509,5	6 575,7
MINUSS	1 926,4	1 158,0	4 357,8	3 762,7
MONUSCO	2 066,1	1 694,9	2 992,5	4 392,7
UNFICYP	—	12,9	—	—
Total	22 407,0	19 371,1	27 600,3	26 535,3

Tableau 6

Déductions appliquées aux remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents manquant

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>
BANUS	23 978,7	22 581,2	22 321,2	22 826,0
FINUL	1 329,9	1 584,7	2 032,0	1 907,4
FISNUA	2 284,3	904,4	7 153,3	10 561,2
FNUOD	244,1	1 379,5	1 121,8	245,3
MINUAD	2 193,2	2 095,3	830,9	12,5
MINURSO	—	—	—	—
MINUSCA	2 612,2	2 555,0	6 519,1	5 765,3
MINUSMA	13 695,1	17 190,5	15 149,5	15 064,2

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>
MINUSS	6 601,0	5 833,4	3 986,7	3 368,7
MONUSCO	4 058,9	3 610,7	5 327,6	4 635,0
UNFICYP	—	—	—	—
Total	56 997,4	57 734,7	64 442,1	64 385,6

6. On trouvera dans le tableau 7 des informations relatives à l'état d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Tableau 7

État d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées au 30 juin 2023

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Mémorandums d'accord signés</i>	<i>Projets de mémorandum d'accord</i>
BANUS	47	1
FINUL	40	1
FISNUA	8	1
FNUOD	11	1
MINURSO	1	—
MINUSCA	52	—
MINUSMA	54	1
MINUSS	35	—
MONUSCO	50	1
UNFICYP	8	—
Total	306	6

7. En référence au paragraphe 25 de la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, le Secrétariat continue de rembourser les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, conformément aux règles existantes. Pendant l'exercice 2022/23, les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix en cours ont été réglées dans le respect de l'échéancier normal des paiements trimestriels, sauf en juin 2023. Pour le cycle en question, tous les remboursements ayant trait au personnel en tenue ont été effectués, mais aucun remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents n'a eu lieu, en raison d'un déficit de trésorerie dû au non-versement de leur quote-part par certains États Membres. Tous les arriérés accumulés en juin 2023 ont été payés au cours du cycle se terminant en septembre 2023.

8. En référence au paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, les informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents ont fait apparaître que la MINUAD présentait encore des arriérés au titre des sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel police à la fin de chaque trimestre, comme indiqué au tableau 8 ci-après. Ces arriérés s'expliquaient par des problèmes de liquidités résultant du non-versement de quotes-parts. Durant l'exercice 2022/23, il a été procédé à des versements partiels au titre des arriérés, rendus possibles par la réception de contributions. Comme le montre le tableau 8,

toutes les opérations de maintien de la paix actives présentaient des arriérés au titre des sommes à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel police à la fin du trimestre s'achevant en juin 2023, lesquelles concernaient des paiements dus pour période allant de janvier à mars 2023. En raison des retards concernant la mise en recouvrement des contributions auprès des opérations de maintien de la paix actives, et en dépit d'une utilisation optimale du dispositif de financement par avances internes de missions de maintien de la paix en activité ou par prélèvement sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, au cours du cycle de versement se terminant en juin 2023, le Secrétariat n'a été en mesure d'effectuer des paiements que pour les remboursements ayant trait au personnel en tenue, tandis que les montants dus au titre du matériel appartenant aux contingents ont comptabilisés en dettes, avant d'être finalement remboursés dans leur intégralité en septembre 2023.

Tableau 8

Montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, par mission, au 30 juin 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Contingents/ unités de police constituées</i>	<i>Matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Arriérés : période concernée</i>	<i>État des arriérés au</i>
MINUAD	–	25 924 224	25 924 224	Janvier 2021-juin 2022	30 septembre 2022
MINUAD	–	25 739 795	25 739 795	janvier 2021-septembre 2022	31 décembre 2022
MINUAD	–	19 032 296	19 032 296	janvier 2021-septembre 2022	31 mars 2023
BANUS	–	19 096 066	19 096 066	janvier-mars 2023	30 juin 2023
FINUL	–	23 024 402	23 024 402	janvier-mars 2023	30 juin 2023
FISNUA	–	6 783 222	6 783 222	janvier-mars 2023	30 juin 2023
FNUOD	–	2 362 542	2 362 542	janvier-mars 2023	30 juin 2023
MINUAD	–	19 032 296	19 032 296	janvier 2021-septembre 2022	30 juin 2023
MINURSO	–	43 337	43 337	janvier-mars 2023	30 juin 2023
MINUSCA	–	44 958 863	44 958 863	janvier-mars 2023	30 juin 2023
MINUSMA	–	37 500 687	37 500 687	janvier-mars 2023	30 juin 2023
MINUSS	–	37 138 401	37 138 401	janvier-mars 2023	30 juin 2023
MONUSCO	–	33 473 287	33 473 287	janvier-mars 2023	30 juin 2023
UNFICYP	–	219 713	219 713	janvier-mars 2023	30 juin 2023
Total		223 632 816	223 632 816		30 juin 2023^a

^a Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, tous les arriérés accumulés pendant le cycle se terminant en juin 2023 ont été payés en septembre 2023.

Annexe VI

Opérations aériennes

1. On trouvera dans le tableau ci-dessous des informations sur les opérations de fret (à l'exception de celles effectuées par les avions MI-26 de la MONUSCO, qui n'ont pratiquement exécuté que des vols combinés).
2. La plupart des marchandises transportées dans le cadre des missions ont un rapport volume/poids élevé. Cela signifie qu'il arrive qu'un appareil transporte un poids inférieur à sa capacité de fret totale alors que les limites en matière de volume du chargement ont été atteintes. Or, les systèmes informatiques ne tiennent pas compte de l'utilisation volumétrique.
3. D'autres facteurs limitent la capacité de chargement, tels que la température, l'altitude de l'aéroport, la vitesse du vent au décollage et à l'atterrissage ou encore la nature de certaines marchandises (denrées périssables), mais il est parfois possible d'adapter les horaires de vol pour optimiser l'utilisation de l'avion.

Utilisation de la capacité de fret par type d'aéronefs, de juillet 2022 à juin 2023

Composante de maintien de la paix	Accord	Aéronef	Total			
			Chargement (en tonnes)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (en tonnes)	Taux d'utilisation par sortie (en pourcentage)
MINURSO	Commercial	AN-26	302,10	236	1,28	23
MINUSCA	Commercial	AN-26	645,87	474	1,36	25
	Commercial	AN-74	76,92	37	2,08	21
MINUSMA	Commercial	AN-74	233,36	62	3,76	38
	Militaire	Lockheed C-130	3 422,28	549	6,23	31
MONUSCO	Commercial	AN-26	1 112,94	456	2,44	44
	Commercial	MI-26	897,44	181	4,96	25
	Militaire	Lockheed C-130	2 237,46	479	4,67	23
MINUSS	Commercial	AN-26	904,06	298	3,03	55
	Commercial	Lockheed L-382	1 126,91	114	9,89	49
	Commercial	MI-26	5 133,06	762	6,74	35
BANUS	Commercial	AN-26	2 908,02	1149	2,53	46
	Commercial	Lockheed L-382	547,44	126	4,34	22

Annexe VII

Activités de lutte antimines

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires</i>	<i>Dépenses effectives 2022/23</i>	<i>Montants approuvés 2023/24</i>	<i>Montants prévus 2024/25</i>	<i>Dotation en effectifs demandée (2024/25)</i>
MINURSO	Les activités de lutte antimines facilitent les travaux de la MINURSO en ce qu'elles contribuent à créer un environnement sûr pour ses soldats de la paix, leur permettant de patrouiller en toute sécurité dans l'exercice de leur mandat, conformément aux objectifs établis dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus. À cet égard, la MINURSO entreprendra des opérations de déminage, de vérification des itinéraires, d'enquête concernant des attaques aériennes et des attaques perpétrées au moyen d'armes de gros calibre qui auraient eu lieu à l'est et à l'ouest du mur de sable, de sensibilisation de son personnel aux risques des engins explosifs, et d'appui aux mouvements logistiques la concernant à l'est du mur de sable. En outre, des données sur la contamination par des engins explosifs seront analysées et cartographiées, et des informations actualisées seront transmises aux bases d'opérations afin de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix de la Mission.	2 540,6	3 010,7	2 991,3	6 postes MINURSO (1) : 1 P-4 UNOPS (5) : 1 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e)
MINUSCA	La menace présentée par les engins explosifs continue d'évoluer, mettant en péril la sécurité et la sûreté des civils, des soldats de la paix, du personnel humanitaire et des forces de sécurité nationales. La planification de la lutte antimines repose sur une approche définie à l'échelle de la Mission, qui vise à anticiper et contenir la menace d'explosions, la force de la MINUSCA étant responsable de la neutralisation des explosifs et munitions, tandis que le Service de la lutte antimines veille à ce que les contingents reçoivent une formation et un équipement adéquats, conformément à la résolution 2659 (2022) du Conseil de sécurité. Les activités de lutte antimines comprennent la formation des contingents — tant avant leur déploiement qu'en cours de mission — à la recherche et à la détection, ainsi qu'aux enquêtes après explosion. En outre, le Service de la lutte antimines appuiera les initiatives nationales menées dans le but de contenir la menace constituée par les engins explosifs grâce à : une formation à la neutralisation des explosifs et munitions, accompagnée d'activités de mentorat, à l'intention des forces de défense et de sécurité nationales ; à la formation et à l'appui à la gestion des armes et des munitions ; à des séances d'éducation aux risques destinées aux populations locales.	8 220,0	8 240,0	8 387,0	50 postes MINUSCA (1) : 1 P-4 UNOPS (49) : 1 P-3, 13 postes d'agent(e) recruté(e)s sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire et 35 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e)
MONUSCO	Les engins explosifs, y compris les engins explosifs improvisés, continuent d'avoir des effets dévastateurs sur la population civile et les forces de sécurité. La planification de la lutte antimines répond aux préoccupations en matière de protection, notamment en permettant la mise en place de capacités nationales durables en matière de neutralisation des explosifs et en contribuant à renforcer la capacité des forces de sécurité à atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés, conformément au plan de transition conjoint. Le Service de la lutte antimines fera appel à des entités nationales pour mener des enquêtes, des opérations de déminage et des opérations d'enlèvement	4 235,7	3 568,2	4 155,6	25 postes MONUSCO (1) : 1 P-4 UNOPS (24) : 1 P-4, 1 P-3, 4 postes d'agent(e) recruté(e) sur le

Composante de maintien de la paix		Dépenses effectives 2022/23	Montants approuvés 2023/24	Montants prévus 2024/25	Dotations en effectifs demandée (2024/25)
Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires					
	ponctuelles dans les zones touchées par un conflit et apportera son appui à la Force en atténuant les menaces liées aux engins explosifs improvisés, en menant des activités de sensibilisation aux risques et en détruisant les munitions inutilisables. Le transfert des responsabilités en matière d'engins explosifs aux autorités nationales sera facilité par la fourniture, aux forces armées nationales, d'une formation à l'atténuation de la menace posée par ces dispositifs et à la recherche et à la détection de ceux-ci, ainsi que par la fourniture d'un appui en vue de l'élaboration d'un cadre politique national de lutte contre la menace liée aux engins explosifs.				plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 14 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e) et 4 postes de membre du personnel chargé(e) d'effectuer des tâches ponctuelles
UNFICYP	La planification de la lutte antimines part de l'hypothèse que la direction de la mission continuera d'avoir besoin de conseils pour présenter la lutte antimines comme une mesure de renforcement de la confiance auprès des parties, ainsi que d'un appui technique et opérationnel pour garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et des civils qui traversent la zone tampon. Les activités de lutte antimines incluent la prestation d'avis stratégiques et techniques à l'appui de la sensibilisation et des mesures de renforcement de la confiance, l'entretien des clôtures entourant les champs de mines dans la zone tampon, la sensibilisation du personnel de l'UNFICYP aux risques, et la formulation d'avis techniques à l'attention du Comité des personnes disparues.	0,0	0,0	0,0	1 poste UNFICYP (1) : P-4
FINUL	La planification de la lutte antimines part du principe que deux contingents militaires de la FINUL continueront de procéder au déminage et à l'enlèvement des restes explosifs de guerre, et que les activités d'assurance qualité seront exécutées par le personnel civil chargé de la lutte antimines, sous le contrôle et l'autorité d'ensemble du (de la) spécialiste de la gestion de programme de la FINUL, de telle sorte que les zones déminées puissent être enregistrées dans la base de données nationale et que les autorités nationales puissent les remettre à la disposition de la population civile. La création proposée de quatre nouveaux emplois de temporaire à la FINUL est due au transfert à la Force des fonctions essentielles restantes de conception de programmes, de planification opérationnelle, de mise en œuvre, de communication de l'information et de représentation, auparavant assurées par le Service de la lutte antimines, par l'intermédiaire de l'UNOPS, et prévues à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (services de détection des mines et de déminage). Cette modification des effectifs permettra de confier l'exécution des activités de lutte antimines à la FINUL et, partant, d'en améliorer l'efficacité, la rentabilité, la gouvernance et la transparence.	511,3	529,3	0,0	5 emplois de temporaire FINUL (5) : 1 P-4 et 4 emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national

Composante de maintien de la paix	Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires	Dépenses effectives 2022/23	Montants approuvés 2023/24	Montants prévus 2024/25	Dotation en effectifs demandée (2024/25)
FISNUA	La planification de la lutte antimines prend acte de la nécessité de garantir la mobilité des soldats de la paix et le déploiement en toute sécurité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans toutes les zones où doivent être organisées les patrouilles, en application de la résolution 2660 (2022) du Conseil de sécurité. Les activités de lutte contre les mines comprennent la vérification des itinéraires, la détection des explosifs et le déminage, à l'appui des contingents de la FISNUA, ainsi que la mise à disposition d'équipes de soutien aux patrouilles dotées d'une capacité intégrée de déminage, à l'appui du Mécanisme. En outre, le personnel civil et le personnel en tenue des Nations Unies et les communautés locales recevront une formation sur les risques liés aux engins explosifs, tandis que les armes et munitions saisies par la FISNUA seront détruites. Le montant des ressources demandées repose sur l'hypothèse que l'Assemblée générale approuvera la proposition de créer 9 postes supplémentaires de personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans le tableau d'effectifs de la FISNUA, soit 7 qui relèveront de la composante Lutte antimines et 2 de la composante Appui de la mission.	9 808,6	9 842,0	6 747,2	9 postes FISNUA (8) : 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 3 postes d'agent(e) du Service mobile et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national
MINUSS	Conformément à la résolution 2677 (2023) du Conseil de sécurité, les opérations de lutte antimines permettront d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, d'instaurer des conditions plus sûres pour les civils et pour le retour, sur une base volontaire, des personnes déplacées, ainsi que de faciliter l'aide humanitaire. La planification de la lutte antimines repose sur l'hypothèse que la situation générale en matière de sécurité rendra possible le déminage, les ressources demandées étant concentrées sur le déploiement d'équipes opérationnelles qui soient le mieux équipées possible pour satisfaire aux prescriptions associées à l'exécution du mandat de la Mission. Les activités de lutte contre les mines comprennent la détection des explosifs, la vérification des itinéraires et le déminage, ainsi que l'organisation de séances d'éducation aux risques et de renforcement des capacités à l'appui de l'autorité nationale de lutte antimines, en ce qui concerne la coordination des opérations de lutte contre les mines, le suivi et l'assurance de la qualité. Grâce à la restructuration du personnel et à la rationalisation du nombre d'équipes de déminage et de dépollution de routes, d'équipes multitâches et d'équipes de déminage intégrées, la MINUSS a réalisé des gains d'efficacité estimés à 812 700 dollars dans le cadre du dispositif de prestation actuel de l'UNOPS.	28 177,7	28 158,3	27 345,6	63 postes MINUSS (1) : 1 P-5 UNOPS (62)^a : 3 P-4, 7 P-3, 4 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 29 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e), 2 postes de membre du personnel appelé(e) à exécuter des tâches ponctuelles et 17 postes de membre du personnel spécialisé(e) dans les situations à haut risque

<i>Composante de maintien de la paix</i>	<i>Renseignements détaillés sur la planification et les hypothèses budgétaires</i>	<i>Dépenses effectives 2022/23</i>	<i>Montants approuvés 2023/24</i>	<i>Montants prévus 2024/25</i>	<i>Dotation en effectifs demandée (2024/25)</i>
BANUS	Les attaques perpétrées au moyen d'engins explosifs improvisés demeurant une menace majeure pour la sécurité en Somalie, la fourniture de conseils d'experts en matière d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, de même que d'un appui opérationnel et tactique tout au long de la phase de réduction des effectifs, permettra d'améliorer la sécurité, la mobilité et l'état de préparation des forces de sécurité somaliennes et du personnel de maintien de la paix. Ainsi, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, le BANUS maintiendra et adaptera ses capacités de formation et d'encadrement en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs à l'appui de l'ATMIS. Il s'attachera notamment à renforcer la coordination et la planification des activités de lutte contre les engins explosifs improvisés menées conjointement par l'ATMIS et les forces de sécurité somaliennes, en s'appuyant sur les centres mixtes de coordination des opérations et le déploiement de conseillères et conseillers techniques dans tous les secteurs. La planification de la lutte antimines fait partie du soutien devant être fourni aux autorités somaliennes, cette activité concourant à la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions et à la promotion d'une approche nationale de la détection et de l'élimination des engins explosifs et de la sensibilisation des populations locales aux risques présentés par ceux-ci. Les activités de lutte antimines comprennent : a) l'organisation, par le Service de la lutte antimines, d'une formation spéciale à la lutte contre les engins explosifs improvisés destinée à tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'ATMIS, avant le déploiement et sur place ; b) la fourniture d'un appui aux forces de sécurité somaliennes pour ce qui est de la formation à l'atténuation de la menace présentée par les engins explosifs improvisés, ainsi que de matériel spécialisé de lutte antimines ; c) la fourniture d'un appui au Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour les questions de sécurité nationale, aux fins de l'élaboration d'une stratégie de gestion des munitions d'armes légères ; d) le déploiement d'équipes de reconnaissance et de déminage et d'équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs dans tous les secteurs, à l'appui des communautés locales. Afin de rationaliser la fourniture de services d'appui dans le cadre de l'actuel dispositif de prestation de services de l'UNOPS, le nombre de postes servant à des fonctions d'appui à la lutte antimines au Bureau a été ramené à 27 dans le projet de budget concernant l'exercice 2024/25, contre 35 en 2023/24. Des gains d'efficacité, estimés à 584 200 dollars, ont été réalisés en regroupant des fonctions d'appui et en reclassant plusieurs emplois, compte tenu des exigences de la transition et des priorités stratégiques du BANUS.	41 898,7	41 104,8	37 173,7	100 postes UNOPS (100) : 1 P-5, 6 P-4, 12 P-3, 20 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international sur la base d'un contrat de vacataire, 38 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local(e) et 23 postes de membre du personnel spécialisé(e) dans les situations à haut risque
Total		95 392,6	94 453,3	86 800,4	

^a Dont un poste de classe P-4 faisant l'objet d'un partage des coûts

Annexe VIII

Activités relatives aux programmes

Ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix pour 2024/25

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activité/domaine</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSCA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUSS</i>	<i>BANUS</i>	<i>Total</i>
Services de détection des mines et de déminage	2 991,3	8 387,0	4 155,6	—	6 747,2	—	27 345,6	37 173,7	86 800,4
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	—	6 862,9	4 233,3	—	157,0	600,0	1 215,0	—	13 068,2
Promotion et protection des droits humains	—	1 607,7	1 540,0	—	58,0	460,0	831,0	—	4 496,7
Projets de stabilisation des communautés	—	750,0	2 793,9	—	1 250,0	1 389,1	115,0	—	6 298,0
Consolidation de la paix	—	602,5	6 200,0	—	53,0	—	907,0	—	7 762,5
Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité	—	1 300,0	750,0	—	629,0	—	1 104,9	—	3 783,9
Lutte contre la violence de proximité	—	8 400,0	3 000,0	—	273,0	—	340,0	—	12 013,0
Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration	—	500,0	2 016,5	—	—	—	—	—	2 516,5
Les femmes et la paix et la sécurité	—	200,0	930,0	—	63,0	340,0	262,2	—	1 795,2
Les jeunes et la paix et la sécurité	—	—	80,0	500,0	10,0	100,0	—	—	690,0
Soutien aux mécanismes nationaux, notamment assistance électorale	—	—	—	—	—	—	605,8	—	605,8
Gestion des armes légères et de petit calibre	—	100,0	740,0	—	7,0	—	—	—	847,0
Régime de sanctions	—	—	800,0	—	—	—	—	—	800,0
Total	2 991,3	28 710,1	27 239,3	500,0	9 247,2	2 889,1	32 726,5	37 173,7	141 477,2

Annexe IX

Coefficients d'ajustement (indemnités de poste)

Composante de maintien de la paix	Coefficient effectif													Coefficient prévu au budget
	décembre 2022	janvier 2023	février 2023	mars 2023	avril 2023	mai 2023	juin 2023	juillet 2023	août 2023	septembre 2023	octobre 2023	novembre 2023	décembre 2023	2024/25
BANUS	48,9	45,6	45,6	45,8	45,8	45,8	45,8	46,7	46,7	46,7	46,7	45,5	45,5	45,5
FINUL ^a	121,5	116,6	116,6	116,6	34,9	34,9	35,0	35,1	35,1	35,1	35,2	35,3	35,6	110,8
FISNUA ^a	72,4	68,6	68,6	54,2	54,2	54,2	54,7	56,5	57,0	57,0	57,0	55,0	55,0	64,3
FNUOD (Israël)	79,3	75,3	75,3	72,2	72,2	72,2	72,2	71,9	71,9	71,9	71,9	68,8	68,8	56,7
FNUOD (République arabe syrienne)	27,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8
MINUK	33,0	30,0	30,0	32,6	32,6	32,6	32,6	40,7	40,7	40,7	40,7	39,7	39,7	39,7
MINURSO (Algérie)	40,7	37,6	37,6	41,7	41,7	41,7	41,7	46,1	46,1	46,1	46,1	46,9	46,9	46,9
MINURSO (Maroc)	34,8	31,8	31,8	33,4	33,4	33,4	33,4	36,6	36,6	36,6	36,6	34,2	34,8	34,8
MINUSCA	56,4	52,9	52,9	54,4	54,4	54,4	54,4	56,0	56,0	56,0	56,0	56,0	56,0	56,0
MINUSMA	49,0	45,7	45,7	47,4	47,4	47,4	47,4	51,6	51,6	51,6	51,6	50,7	51,5	51,5
MINUSS	58,7	55,2	55,2	54,2	54,2	54,2	54,2	56,5	56,5	56,5	56,5	56,7	56,7	56,7
MONUSCO	58,7	55,2	55,2	56,5	56,5	56,5	56,5	60,6	60,6	60,6	60,6	60,4	60,4	60,4
UNFICYP	18,2	16,5	26,7	26,6	29,3	28,6	36,0	39,3	37,8	35,5	34,2	34,7	36,0	37,6
BSLB (Espagne)	32,4	30,6	30,1	30,0	32,8	32,1	30,8	34,0	32,6	30,3	29,1	29,6	30,8	33,7
BSLB (Italie)	22,6	20,9	26,1	26,0	28,8	28,0	26,8	29,8	28,5	26,3	25,2	25,6	26,8	26,2
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	35,1	32,1	32,1	34,8	34,8	34,8	34,8	36,7	36,7	36,7	36,7	36,7	36,7	36,7
Compte d'appui (États-Unis d'Amérique)	73,8	69,9	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	86,9

^a Outre le coefficient d'ajustement, l'indemnité transitoire a été prise en compte pour le Liban (75,2) et le Soudan (9,3).